

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, December 8, 2025

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 4:01 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Divisions 19, 20 and 21 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025; and, in camera, for the consideration of a draft agenda.

Senator Hassan Yussuff (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, colleagues. Thank you all for being here. I thank all my colleagues for making the attempt to be here despite the cold.

I am Hassan Yussuff, a senator from Ontario and chair of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. I'm joined today by my fellow committee members, and I ask them to introduce themselves.

Senator McNair: John McNair, province of New Brunswick. Welcome.

Senator Dasko: Donna Dasko, a senator from Ontario.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo from Ontario.

Senator Anderson: Dawn Anderson, Northwest Territories.

Senator Patterson: Rebecca Patterson, Ontario.

Senator White: Judy White, Newfoundland and Labrador.

Senator Hay: Katherine Hay, Ontario.

[*Translation*]

Senator Youance: Suze Youance from Quebec.

Senator Carignan: Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

The Chair: Thank you, colleagues.

Today, we are meeting to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 19, 20 and 21 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025. These divisions of the bill outline legislation measures relating to pensions and other payments to former members of the Canadian Armed Forces and the Royal Canadian Mounted Police.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 8 décembre 2025

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 16 h 1 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments des sections 19, 20 et 21 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025; puis, à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour.

Le sénateur Hassan Yussuff (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir, chers collègues. Je vous remercie tous d'être parmi nous, malgré le froid qu'il a fallu affronter pour venir jusqu'ici.

Je suis Hassan Yussuff, sénateur de l'Ontario et président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Je suis accompagné de mes collègues du comité, que j'invite d'ailleurs à se présenter.

Le sénateur McNair : John McNair, du Nouveau-Brunswick. Je vous souhaite la bienvenue.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario.

La sénatrice Anderson : Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest.

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

La sénatrice White : Judy White, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Hay : Katherine Hay, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Merci, chers collègues.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier la teneur des éléments des sections 19, 20 et 21 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025. Ces sections du projet de loi décrivent les mesures législatives relatives aux pensions et autres paiements versés aux anciens membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

Division 19 proposes modifications to disability pensions for RCMP members; Division 20 would amend the Veterans Well-being Regulations to adjust the method of calculating the Earnings Loss Benefit; and Division 21 would amend the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act to allow the Minister of Public Safety, the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police and the Minister of Veterans Affairs to share information in relation to the administration of certain disability and death benefits paid to RCMP members.

We will be hearing from three panels of witnesses today. In this first panel, we welcome, from Veterans Affairs Canada, Julie Drury, Acting Director General, Policy & Research; Stephen Anstey, Senior Director, Strategic Costing and Statistical Analysis; and Nathan Svenson, Senior Director, Disability and Health Care Policy. From the Royal Canadian Mounted Police, we have Jeff Hutcheson, Director General, Corporate Management and Controllership; and Joanne Rigon, Director General, National Compensation Service.

Thank you for joining us today. We will begin by inviting you to provide opening remarks, to be followed by questions from our members. I remind you that you each have five minutes for your opening remarks. Thank you.

Julie Drury, Acting Director General, Policy & Research, Veterans Affairs Canada: Mr. Chair and senators, thank you for the invitation to appear today.

I am Julie Drury, the Director General of Policy and Research at Veterans Affairs Canada, or VAC. In this role, I lead a multidisciplinary team of legislative, regulatory and policy framework expertise to support veteran health and well-being. Our work ensures these frameworks are comprehensive, strategic, evidence-based and informed by stakeholders.

Before I begin today, I would like to acknowledge that we are on the traditional, unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg. I wish to convey my deepest respect for the cultural, historical and spiritual identity of the Indigenous peoples who have inhabited this territory since time immemorial.

[Translation]

This review is an important step in implementing the budget. I am pleased to contribute the perspective of Veterans Affairs Canada.

The financial commitments outlined in Budget 2025 reflect both the government's legislative mandate and its duty of care to Canadian veterans and their families.

La section 19 propose des modifications aux pensions d'invalidité pour les membres de la GRC; la section 20 vise à modifier le Règlement sur le bien-être des vétérans afin d'ajuster le mode de calcul de l'allocation pour perte de revenus; et la section 21 vise à modifier la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada afin de permettre au ministre de la Sécurité publique, au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et au ministre des Anciens Combattants de partager des informations liées à l'administration de certaines prestations d'invalidité et de décès versées aux membres de la GRC.

Nous entendrons trois groupes de témoins aujourd'hui. Pour le premier groupe, nous accueillons, d'Anciens Combattants Canada, Julie Drury, directrice générale intérimaire, Politiques et recherche; Stephen Anstey, directeur principal, Coût stratégique et analyse statistique; et Nathan Svenson, directeur principal, Politiques, invalidité et soins de santé. De la Gendarmerie royale du Canada, nous avons Jeff Hutcheson, directeur général, Gestion d'entreprise et contrôle; et Joanne Rigon, directrice générale, Service national de rémunération.

Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui. Pour commencer, je vais vous inviter à prononcer une déclaration, après quoi les membres du comité auront des questions à vous poser. Je vous rappelle que vous disposez chacun de cinq minutes pour prononcer votre déclaration liminaire. Merci.

Julie Drury, directrice générale intérimaire, Politiques et recherche, Anciens Combattants Canada : Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Julie Drury, et je suis la directrice générale des politiques et de la recherche à Anciens Combattants Canada, ou ACC. Dans ce rôle, je dirige une équipe multidisciplinaire de spécialistes des cadres législatifs, réglementaires et stratégiques afin d'appuyer la santé et le bien-être des vétérans. Notre travail consiste à faire en sorte que ces cadres soient exhaustifs, stratégiques, fondés sur des données probantes et éclairés par les parties prenantes.

Avant de commencer, je tiens à souligner que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. Je tiens à exprimer mon plus profond respect pour l'identité culturelle, historique et spirituelle des peuples autochtones qui habitent ce territoire depuis des temps immémoriaux.

[Français]

Cet examen constitue une étape importante de la mise en œuvre du budget. Je suis heureuse d'y apporter le point de vue d'Anciens Combattants Canada.

Les engagements financiers énoncés dans le budget de 2025 reflètent à la fois le mandat législatif du gouvernement et son devoir de diligence envers les vétérans canadiens et leur famille.

[English]

In concrete terms, the budget invests more than \$184 million starting in 2026-27 to stabilize our processing capacity for disability benefit applications and to modernize operational processes and IT infrastructure, ensuring that veterans continue to receive timely, responsive and accessible support. It also includes an ongoing commitment of \$40.1 million to stabilize our resources so that we can maintain productivity and processing capacity. Modernizing our technology will be key to ensuring we keep pace with increasing client demand while meeting the needs of veterans and their families.

Additionally, the budget aligns the maximum reimbursement rate under the cannabis for medical purposes benefit with current market prices — going from \$8.50 per gram to \$6. This change does not impact veterans' eligibility for the benefit or their maximum daily gram limit if already approved by VAC for reimbursement. It simply reflects the market rate. This adjustment will save the department \$129 million annually on a cash basis, which represents a less than 2% decrease to our annual budget. The \$4.23 billion in savings that Budget 2025 accounts for as a result of this change is based on public sector accounting practices, whereby future savings must be recognized immediately with the changes to benefits that impact long-term liabilities owed by the federal government.

[Translation]

Veterans should be aware that no additional reductions in services, benefits, or programs are included in these savings.

Bill C-15 also proposes amendments to the Pension Act, the Veterans Well-being Regulations, the Department of Veterans Affairs Act and the Veterans Health Care Regulations.

With respect to the Pension Act, the amendments clarify that the term “province” does not include Yukon, Northwest Territories, or Nunavut for the purposes of the annual adjustment calculations for disability pensions and related benefits.

[English]

The budget implementation act also updates the rules to clarify how annual adjustments are calculated for the former Earnings Loss Benefit and how the maximum monthly charge for accommodation and meals is calculated in the long-term care program. Neither of these updates change how benefits have

[Traduction]

Concrètement, le budget investit plus de 184 millions de dollars à compter de 2026-2027 pour stabiliser notre capacité de traitement des demandes de prestations d'invalidité, ainsi que pour moderniser les processus opérationnels et les infrastructures de TI, de manière à ce que les vétérans continuent de recevoir en temps opportun du soutien adapté et accessible. Le budget prévoit également un financement permanent de 40,1 millions de dollars devant servir à stabiliser nos ressources afin que nous puissions maintenir notre productivité et nos capacités de traitement. Nous allons devoir moderniser nos technologies pour être en mesure de soutenir l'augmentation de la demande et répondre aux besoins des vétérans et de leurs familles.

En outre, le budget prévoit un rajustement du montant maximal remboursé au titre de la prestation liée au cannabis à des fins médicales afin qu'il soit mieux aligné aux prix courants. Ce montant passera donc de 8,50 \$ le gramme à 6 \$ le gramme. Ce changement n'a aucune incidence sur l'admissibilité des vétérans à la prestation ni sur le nombre maximal de grammes dont le remboursement est approuvé par ACC. Le changement ne vise qu'à refléter les prix courants. Il permettra au ministère d'économiser 129 millions de dollars par année selon la comptabilité de caisse, ce qui représente une diminution de moins de 2 % de notre budget annuel. Si le budget de 2025 prévoit des économies de 4,23 milliards de dollars, c'est parce qu'il s'appuie sur les pratiques comptables du secteur public, selon lesquelles les économies futures doivent être reconnues immédiatement lorsque des changements aux prestations ont des répercussions à long terme sur les obligations du gouvernement fédéral.

[Français]

Les vétérans et vétéraines doivent savoir qu'aucune réduction de services, avantages ou programmes supplémentaires n'est incluse dans ces économies.

Le projet de loi C-15 propose également des modifications à la Loi sur les pensions, au Règlement sur le bien-être des vétérans, à la Loi sur le ministère des Anciens Combattants et au Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants.

En ce qui concerne la Loi sur les pensions, les modifications précisent que le terme « province » n'inclut pas le Yukon, ni les Territoires du Nord-Ouest, ni le Nunavut aux fins de la méthode d'ajustement annuel des pensions d'invalidité et des avantages connexes.

[Traduction]

La loi d'exécution du budget prévoit aussi une mise à jour des règles afin de clarifier la façon dont les rajustements annuels sont calculés pour l'ancienne allocation pour perte de revenus, ainsi que la façon dont les montants mensuels maximums sont calculés pour les frais d'hébergement et de repas dans le cadre

been calculated in the past, nor will they have a retroactive impact on the reimbursements that have been paid. Rather, they make the calculation methods easier to understand, they remove confusion about how they should be interpreted and they give veterans more clarity and transparency. Canadian Armed Forces members, CAF veterans and their survivors will continue to receive the same benefits they are currently receiving, calculated using the same formulas.

Finally, regarding veteran pension increases, these will continue to be calculated based on the higher of the Consumer Price Index and the wage rate increase, exactly as it was before Budget 2025 was introduced.

Mr. Chair and members, I hope you — and most importantly, veterans — are reassured that none of the changes proposed in the budget implementation act will lead to reductions in existing benefits, services or programs. As always, our focus is on delivering timely and efficient programs and supports, with the care and respect that those who have served deserve.

Thank you again for this opportunity to discuss Budget 2025 and its impact on Canadian veterans and their families. We would be very happy to take your questions after Ms. Rigon's remarks.

The Chair: Thank you, Ms. Drury.

Joanne Rigon, Director General, National Compensation Service, Royal Canadian Mounted Police: Good afternoon, Mr. Chair and members of the committee. Thank you for the invitation to be with you today.

I am Joanne Rigon, the Executive Director of National Compensation Services and the Executive Liaison Officer to Veterans Affairs Canada for the RCMP. In these roles, I am responsible for the overall delivery of compensation, pension, insurance and benefits to employees and members of the RCMP. With me today is Jeff Hutcheson, the Director General of Financial Management at the RCMP.

The 2025 budget implementation act includes legislative amendments under the RCMP Superannuation Act regarding the proposed new indexation approach and clarifying RCMP authorities for disability benefits and their administration. I welcome the opportunity to speak with you about these proposed legislative amendments.

du programme de soins de longue durée. Aucun de ces changements n'a d'incidence sur la façon dont les prestations ont été calculées par le passé ni sur les remboursements déjà accordés. Ils servent plutôt à rendre les calculs plus faciles à comprendre, à en faciliter l'interprétation et à offrir plus de clarté et de transparence aux vétérans. Les membres des Forces armées canadiennes, les vétérans et leurs survivants continueront de recevoir les mêmes prestations qu'à l'heure actuelle, et celles-ci continueront d'être calculées selon les mêmes formules.

Enfin, en ce qui concerne les hausses de pensions des vétérans, celles-ci continueront d'être calculées en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation ou de l'augmentation des salaires, selon le plus élevé des deux, exactement comme cela se faisait avant le dépôt du budget de 2025.

Monsieur le président, membres du comité, j'espère que vous — et, surtout, les vétérans — êtes rassurés sur le fait qu'aucune des modifications proposées dans la loi d'exécution du budget n'aura pour effet de réduire les prestations, services ou programmes actuellement offerts. Comme toujours, notre objectif premier est d'assurer la prestation rapide et efficace des programmes et des mesures de soutien, et ce, avec le soin et le respect que méritent ceux qui ont servi le pays.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir accordé cette chance de discuter du budget de 2025 et de son impact sur les vétérans canadiens et leurs familles. Je serai très heureuse de répondre à vos questions après l'allocution de Mme Rigon.

Le président : Merci, madame Drury.

Joanne Rigon, directrice générale, Service national de rémunération, Gendarmerie royale du Canada : Monsieur le président, membres du comité, bonjour. Merci de m'avoir invitée à me joindre à vous aujourd'hui.

Je suis Joanne Rigon, directrice générale du service national de rémunération et agente de liaison exécutive auprès d'Anciens Combattants Canada pour la GRC. Dans le cadre de ces rôles, je suis responsable de la prestation de la rémunération, des pensions, des assurances et des avantages sociaux des employés et des membres de la GRC. Je suis accompagnée aujourd'hui de Jeff Hutcheson, directeur général de la gestion d'entreprise à la GRC.

La Loi d'exécution du budget de 2025 comprend des modifications législatives à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada concernant la nouvelle méthode d'indexation proposée et clarifiant les pouvoirs de la GRC relatifs à l'administration des prestations d'invalidité. Je suis heureuse de pouvoir discuter avec vous des modifications législatives proposées.

It may be useful to provide a brief overview of the structure of RCMP service-related disability benefits and their relation to the RCMP Superannuation Act and, by extension, the Pension Act.

The Member Injured on Duty Benefit was first introduced as a grant in 1959 pursuant to Part II of the RCMP Superannuation Act. As outlined in section 32, an award is granted in accordance with the Pension Act if the injury or disease — or the aggravation of the injury or disease — resulting in the disability or death was directly connected with the member's service in the RCMP. Essentially, the Member Injured on Duty Benefit delivers these disability awards, special allowances and health care treatments under this legislation to eligible serving and former members permanently injured in service, as well as survivor benefits in the event of a service-related death of a member. In 2001, Veterans Affairs Canada assumed responsibility for the payment of service-related disability benefits to members, in addition to the processing and adjudication of applications, on behalf of the RCMP.

Under Part 5, Division 19, of the BIA, the government proposes to modify the annual adjustment formula so that RCMP disability pensions are solely escalated using the Consumer Price Index beginning January 1, 2027. The government is not withdrawing or cancelling any benefits, but, rather, is realigning the system for consistency and administrative efficiencies. CPI is widely considered to be the most accurate and consistent measure to ensure that benefits keep up with the cost of living. This proposed change will ensure that service-related disability benefits are indexed in a transparent manner, consistent with other Canadian police services and Government of Canada benefits such as the Canada Pension Plan, Old Age Security and other federal government pensions, including the RCMP Pension Plan and Disability Insurance Plan.

Under Part 5, Division 21, of the BIA, the proposed amendment clarifying the authority to administer RCMP benefits under Part II of the Superannuation Act will clarify and make explicit the vested legal authority of the Minister of Public Safety for the Member Injured on Duty Benefit pursuant to the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act. The proposed legislative amendments also confirm that the Minister of Veterans Affairs has the legal authority under Part II for the administration of this benefit on behalf of the Minister of Public Safety on a retroactive and prospective basis. Additionally, the proposed legislative amendments will facilitate the exchange of information, including personal information, among the key departments both retrospectively and prospectively. The sharing

Il pourrait être utile de présenter brièvement la structure des prestations d'invalidité attribuables au service à la GRC, ainsi que leur lien avec la Loi sur la pension de retraite de la GRC et, par extension, la Loi sur les pensions.

L'indemnisation des membres de la GRC pour des blessures subies dans l'exercice de leurs fonctions a été instaurée en 1959 en vertu de la partie II de la Loi sur la pension de retraite de la GRC. Comme le prévoit l'article 32, une compensation est accordée conformément à la Loi sur les pensions lorsqu'une blessure ou une maladie — ou son aggravation — ayant causé l'invalidité ou le décès d'un membre est directement liée au service du membre à la GRC. En résumé, l'indemnisation des membres pour des blessures subies dans l'exercice de leurs fonctions englobe, en vertu de cette loi, des indemnités d'invalidité, des allocations spéciales et des soins de santé pour les membres actifs et les anciens membres admissibles qui ont subi une blessure permanente dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que des prestations de survivant en cas de décès lié au service d'un membre. Depuis 2001, Anciens Combattants Canada a la responsabilité de verser aux membres les prestations d'invalidité liées au service au nom de la GRC, en plus de s'occuper du traitement et de l'examen des demandes.

En vertu de la section 19 de la partie 5 de la Loi d'exécution du budget, le gouvernement propose de modifier la formule de rajustement annuel afin que les pensions d'invalidité de la GRC soient uniquement indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation à compter du 1^{er} janvier 2027. Il n'y a aucune prestation qui est retirée ou annulée par le gouvernement; celui-ci réorganise plutôt le système pour en assurer la cohérence et l'efficacité administrative. L'indice des prix à la consommation est considéré comme l'indicateur le plus précis et le plus cohérent pour s'assurer que les prestations suivent l'évolution du coût de la vie. La modification proposée garantira que les prestations d'invalidité liées au service sont indexées de manière transparente, conformément aux autres services de police canadiens et aux autres prestations du gouvernement du Canada, comme celles du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse et d'autres régimes de pension du gouvernement fédéral, y compris le régime d'assurance-invalidité et le régime de retraite de la GRC.

En vertu de la section 21 de la partie 5 de la loi d'exécution du budget de 2025, la modification proposée visant à clarifier les pouvoirs relatifs à l'administration des prestations de la GRC en vertu de la partie II de la Loi sur la pension de retraite de la GRC précisera et rendra explicite le pouvoir légal dont est investi le ministre de la Sécurité publique en ce qui concerne les prestations aux membres blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Les modifications législatives proposées confirment aussi que le ministre des Anciens Combattants a le pouvoir légal, en vertu de la partie II, d'administrer cette prestation au nom du ministre de la Sécurité publique, et ce, de manière rétroactive et prospective. De plus, ces modifications faciliteront l'échange d'information, notamment de renseignements personnels, entre

of workplace injury information will be limited to what is relevant to the management of disability benefits and effective workforce management within the RCMP, including the identification of workplace hazards and the prevention of workplace injuries.

Our members and employees are at the core of the organization. They are called upon to serve and put themselves in harm's way in various situations. When they are injured in service, the RCMP in partnership with VAC, will ensure the necessary support and financial security to disabled members and their families.

In closing, I would like to say that the RCMP recognizes and values our members and the important work they carry out to keep communities and Canada safe. We are committed to continuing to provide the support needed to maintain their health and well-being both in and out of uniform.

I look forward to taking your questions. Thank you.

The Chair: Thank you.

We will proceed to questions. Colleagues, our guests are with us until 5 p.m. today. As always, we will do our best to allow time for each member to ask a question. With that in mind, four minutes is allotted for each question, including the answer. I ask you to keep your questions succinct in an effort to allow as many interventions as possible.

I would like to offer the first question to our members of the steering committee, beginning with Senator Carignan.

[Translation]

Senator Carignan: Did you consult with the RCMP, veterans and National Defence unions before this bill was introduced?

[English]

Ms. Rigon: Thank you for the question.

We did not have the opportunity to consult bargaining agents before any of these legislative amendments.

Ms. Drury: Veterans Affairs Canada did not consult specifically with any unions in regard to the budget.

les principaux ministères, tant rétrospectivement que prospectivement. L'échange d'information sur les blessures liées au travail sera limité à ce qui est pertinent pour la gestion des prestations d'invalidité et la gestion efficace des effectifs à la GRC, notamment en ce qui a trait à l'identification des risques en milieu de travail et à la prévention des blessures au travail.

Nos membres et nos employés sont au cœur de notre organisation. Ils sont appelés à servir et à intervenir dans toutes sortes de situations dangereuses. Cela signifie que lorsqu'ils sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions, la GRC, en partenariat avec Anciens Combattants Canada, veillera à ce que les membres ayant une incapacité et leurs familles bénéficient du soutien nécessaire et d'une sécurité financière.

Pour terminer, j'aimerais souligner que la GRC reconnaît et apprécie ses membres et le travail important qu'ils effectuent pour protéger les communautés et le Canada. Nous nous engageons à toujours leur offrir le soutien dont ils ont besoin pour préserver leur santé et leur bien-être, qu'ils portent activement l'uniforme ou non.

Je serai heureuse de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Je vous remercie.

Nous passons maintenant aux questions. Chers collègues, nos invités sont avec nous aujourd'hui jusqu'à 17 heures. Comme toujours, nous ferons de notre mieux pour permettre à chaque député de poser une question, ce qui signifie que vous aurez quatre minutes pour poser vos questions et recevoir vos réponses. Je vous invite à formuler des questions brèves afin de profiter au maximum du temps dont nous disposons.

J'aimerais offrir la première question aux membres du comité directeur, en commençant par le sénateur Carignan.

[Français]

Le sénateur Carignan : Avez-vous consulté les syndicats de la GRC, des anciens combattants ainsi que de la Défense nationale avant que ce projet de loi ne soit déposé?

[Traduction]

Mme Rigon : Je vous remercie de votre question.

Nous n'avons pas eu la possibilité de consulter les agents négociateurs avant la présentation de ces modifications législatives.

Mme Drury : Anciens Combattants Canada n'a pas mené de consultations auprès des syndicats pour discuter spécifiquement du budget.

[*Translation*]

Senator Carignan: Can you tell us why? I have never known changes to be made to a pension plan without the associations or unions being consulted first. The pension plan is an integral part of their working conditions. I can't get over it.

[*English*]

Ms. Rigon: Thank you for the question.

Pensions or any changes to pensions are legislative benefits and not subject to any collective bargaining but, certainly, when there are opportunities for consultation, that is always an important aspect. Unfortunately, we did not have that opportunity.

Ms. Drury: If I may add to that, for Veterans Affairs Canada, there was no change. There is no change in the budget implementation act. We have always calculated the pension benefits through the CPI or the wage rate and the better of the two. There is no change for Veterans Affairs Canada, thus no consultations were deemed required.

[*Translation*]

Senator Carignan: Now we go with inflation, and before, we went with whichever was higher. I understand that the government will save billions of dollars over a long period of time. Billions of dollars in savings means billions less for veterans, disabled members of the RCMP, or of National Defence. That money doesn't fall from the sky. You take it from the pockets of pensioners or disabled people.

[*English*]

Ms. Rigon: Thank you for the question. I will turn it over to my colleague, Jeff, to talk about what that means in terms of CPI.

Jeff Hutcheson, Director General, Corporate Management and Controllership, Royal Canadian Mounted Police: The intent is not to change any of the existing benefits, so members and former members in receipt of these benefits will not see a decrease in the pension amounts they are receiving. They will continue to be indexed in line with inflation to ensure that their benefits are not eroded over time and to ensure that they do have that same benefit from a prospective basis.

Ms. Drury: Perhaps I will clarify. Veterans Affairs Canada provides monthly disability pensions to both veterans and former RCMP as we are discussing now. For VAC, for CAF veterans, each year the pension amount is adjusted in line with the annual increases to the Consumer Price Index. If, however, the wage

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Peut-on savoir pourquoi? Je n'ai jamais vu de situation où des modifications sont apportées à un régime de pension de retraite sans que les associations ou que les syndicats ne soient consultés alors que c'est une partie intégrante de leurs conditions de travail. Je n'en reviens pas.

[*Traduction*]

Mme Rigon : Je vous remercie de votre question.

Les régimes de pension sont des prestations législatives, et les modifications apportées à ces régimes ne sont pas assujetties aux négociations collectives. Il est toujours important de mener des consultations lorsqu'il est possible de le faire, mais ce n'était malheureusement pas le cas ici.

Mme Drury : J'aimerais ajouter qu'il n'y a aucun changement pour Anciens Combattants Canada. La loi d'exécution du budget n'apporte aucun changement. Nous avons toujours calculé les prestations de retraite en fonction du montant le plus élevé entre la hausse de l'indice des prix à la consommation et l'augmentation des salaires. Puisqu'il n'y a pas de changement pour Anciens Combattants Canada, nous n'avons pas jugé nécessaire de procéder à des consultations.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Maintenant, on y va avec l'inflation, et avant, on y allait avec le plus élevé des deux. Je comprends que le gouvernement sauvera des milliards de dollars sur une longue période. Des milliards de dollars en économies signifient des milliards en moins aux vétérans, aux personnes invalides de la GRC ou de la Défense nationale. Cet argent ne tombe pas du ciel. Vous le prenez dans les poches des retraités ou des personnes invalides.

[*Traduction*]

Mme Rigon : Je vous remercie pour la question. Je vais laisser mon collègue, M. Hutcheson, expliquer l'incidence du changement relatif à l'indice des prix à la consommation.

Jeff Hutcheson, directeur général, Gestion d'entreprise et contrôle, Gendarmerie royale du Canada : Le but est de ne rien changer aux prestations existantes, afin de s'assurer que les montants des prestations déjà offertes aux membres actuels et anciens ne diminuent pas. Ces prestations continueront d'être indexées en fonction de l'inflation pour garantir que leur valeur ne diminue pas au fil du temps et que les membres continueront de bénéficier des mêmes prestations à l'avenir.

Mme Drury : J'aimerais apporter quelques clarifications. Comme nous le disons, Anciens Combattants Canada fournit des prestations d'invalidité mensuelles aux vétérans et aux anciens membres de la GRC. À Anciens Combattants Canada, c'est-à-dire pour les vétérans des Forces armées canadiennes,

rate of unskilled workers in the public service increases faster than the CPI, then the pensions are adjusted in line with the increase in those wages. As I have said previously, this has always been how we have calculated the monthly disability pensions for CAF members, so nothing has changed for Veterans Affairs Canada.

Senator Cardozo: Excuse me if I am confused. Something changed, right? That's what we're here to talk about. Could you share with us a bit more about what has changed?

I want to start by following up on a question from my colleague Senator Carignan. You hadn't consulted with the unions ahead of time. I understand that. I would like to know if you have heard from them since then and what feedback you have had.

Could you just clarify for us why we're here? What is it we're doing in the budget? Something has changed. I understand in terms of the RCMP, Ms. Rigon, that the increase was determined by the CPI or the increase to public service salaries, whichever was more generous, so now we are not going that route. It will not be the more generous. It's only CPI, right?

Ms. Drury: Right. And for CAF veterans, it is remaining the same. We are not going with CPI. We are staying with CPI or the wage rate, the higher of the two.

With regard to your question about unions, to my knowledge, we haven't heard back from any unions in this regard.

Senator Cardozo: Who would the unions be in your case?

Ms. Drury: For the CAF? I'm not sure. I can't answer that.

Ms. Rigon: Thank you for the question.

Certainly, the National Police Federation and then, recently, CUPE 104 had provided some written statements. I understand that Brian Sauvé, President of the National Police Federation, will be providing some testimony right after our panel today. Certainly, they are concerned that, with this change, there will be an erosion. From our perspective, or from what is proposed in terms of the BIA the Consumer Price Index, the CPI, is a widely

chaque année, le montant des prestations est ajusté en fonction de la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation. Toutefois, si les salaires des travailleurs non spécialisés de la fonction publique augmentent plus vite que l'indice des prix à la consommation, les prestations sont alors rajustées en fonction de cette hausse des salaires. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons toujours calculé les prestations d'invalidité mensuelles de cette façon pour les membres des Forces armées canadiennes, alors rien n'a changé du côté d'Anciens Combattants Canada.

Le sénateur Cardozo : Pardonnez ma confusion. Quelque chose a changé, n'est-ce pas? C'est la raison pour laquelle nous sommes ici à en parler. Pourriez-vous nous parler un peu plus de ce qui a changé?

J'aimerais commencer par donner suite à une question de mon collègue, le sénateur Carignan. Vous n'avez pas consulté les syndicats au préalable. Je comprends cela. J'aimerais toutefois savoir si vous avez entendu parler d'eux depuis et, si oui, que vous ont-ils dit?

Pourriez-vous expliquer pourquoi nous sommes ici? Pourquoi parlons-nous du budget? Quelque chose a changé. Madame Rigon, je crois comprendre qu'en ce qui concerne la GRC, la hausse des prestations était déterminée en fonction du plus important des deux montants entre la hausse de l'indice des prix à la consommation et l'augmentation des salaires dans la fonction publique, et que ce ne sera plus le cas à l'avenir. Les prestations ne seront plus indexées à la plus généreuse de ces deux options; seul l'indice des prix à la consommation sera pris en compte. C'est bien cela?

Mme Drury : Exact. Et pour les vétérans des Forces armées canadiennes, la situation reste la même. Nous ne nous limiterons pas à l'indice des prix à la consommation; nous continuons d'appliquer le montant le plus élevé entre la hausse de l'indice des prix à la consommation et l'augmentation des salaires.

Pour répondre à votre question sur les syndicats, à ma connaissance, les syndicats n'ont formulé aucun commentaire à ce sujet.

Le sénateur Cardozo : Qui seraient ces syndicats, dans votre cas?

Mme Drury : Pour les Forces armées canadiennes? Je ne sais pas. Je n'ai pas la réponse à cette question.

Mme Rigon : Je vous remercie de votre question.

La Fédération de la police nationale, puis, plus récemment, la section locale 104 du Syndicat canadien de la fonction publique nous ont fait parvenir des déclarations écrites. Je crois comprendre que Brian Sauvé, président de la Fédération de la police nationale, témoignera devant vous tout de suite après notre groupe. En effet, ils sont préoccupés par le risque que ce changement entraîne une diminution au fil du temps. Notre point

accepted measure to ensure that benefits keep up with the cost of living and that those benefits are not eroded through inflation.

Senator Cardozo: So they won't be eroded, but it's possible that the increase might have been less if it were a choice between the two factors, the more generous of the two factors, and now it will be the one factor. Right?

Ms. Rigon: Quite possibly. I think prevailing is the Consumer Price Index.

Senator Cardozo: With Veterans Affairs, you don't have a union for people who are retired, but do you normally consult with the Royal Canadian Legion on these issues? I understand you haven't because I suppose that's how a budget works, with budget secrecy and all that, but have you heard from the Legion since the budget was brought down?

Ms. Drury: I'm not specifically certain we have heard from the Legion directly about this. Certainly, there were questions to clarify what was included in the budget. There was confusion about VAC or the Canadian Armed Forces veterans staying with the better of the CPI or the wage, whatever was going to be higher, and then RCMP changing to the CPI only. There was confusion there. We have clarified that. The Minister of Finance has clarified that as well. I'm not aware of any direct conversations with any veteran advocate groups, such as the RCL.

Senator Cardozo: On these matters, do your two agencies interact with each other? Are there retired folks who have worked for both the RCMP and the CAF?

Ms. Rigon: Yes, that's correct.

Ms. Drury: That is correct, yes. We have CAF members who might be retired and entered the RCMP, or RCMP who are retired who might be CAF. That's something the department has to address and figure out when it comes to the pension calculation because of the difference between the two.

Senator Cardozo: Thank you.

Senator Anderson: Thank you to the witnesses.

de vue, ou plutôt selon ce qui est proposé dans la loi d'exécution du budget, c'est que l'indice des prix à la consommation est une mesure largement acceptée pour veiller à ce que les prestations suivent la hausse du coût de la vie et que leur pouvoir d'achat ne diminue pas au fil du temps en raison de l'inflation.

Le sénateur Cardozo : Autrement dit, leur valeur ne diminuera pas au fil du temps, mais il est possible que l'augmentation ne soit pas aussi prononcée que si elle dépendait du montant le plus élevé entre les deux options, puisqu'il n'y aura plus qu'une seule option. C'est bien cela?

Mme Rigon : C'est fort possible. Je pense que c'est l'indice des prix à la consommation qui prévaut.

Le sénateur Cardozo : À Anciens Combattants Canada, il n'y a pas de syndicat pour les gens à la retraite, mais abordez-vous normalement ces questions auprès de la Légion royale canadienne? Je comprends que vous ne l'avez pas fait, car je suppose que c'est ainsi qu'un budget fonctionne, avec le secret budgétaire et tout cela, mais avez-vous entendu parler de la Légion depuis que le budget a été présenté?

Mme Drury : Je ne sais pas vraiment si la Légion nous a parlé précisément de cela. Certes, il y a eu des questions pour clarifier ce qui se trouvait dans le budget. Il y avait de la confusion à propos du fait qu'à Anciens Combattants Canada, pour les vétérans des Forces armées canadiennes, nous continuons d'appliquer le montant le plus élevé entre la hausse de l'indice des prix à la consommation et l'augmentation des salaires, alors que la GRC ne tiendra dorénavant compte que de l'indice. Il y avait de la confusion à ce sujet, alors nous avons clarifié les choses. Le ministre des Finances a aussi clarifié la question. Je n'ai pas eu vent de discussions directement avec des groupes de défense des vétérans comme la Légion royale canadienne.

Le sénateur Cardozo : Vos deux organisations échangent-elles sur ces questions? Y a-t-il des gens à la retraite qui ont travaillé à la fois pour la GRC et pour les Forces armées canadiennes?

Mme Rigon : Oui, il y en a.

Mme Drury : En effet, oui. Il arrive que d'anciens membres des Forces armées canadiennes se joignent à la GRC, ou que des membres de la GRC à la retraite se joignent aux Forces armées canadiennes. Le ministère doit se pencher sur cette question et déterminer comment calculer les prestations en raison de la différence entre les deux régimes.

Le sénateur Cardozo : Je vous remercie.

La sénatrice Anderson : Je remercie les témoins.

My question is for you, Ms. Drury. You stated in your opening statement that the definition does not include the three territories, the Yukon, Northwest Territories and Nunavut. Can you expand on why and elaborate on what this exclusion means?

Ms. Drury: Thank you for the question.

The Pension Act has not explicitly defined the term “province,” so the amendments that we are making clarify that the term “province” refers to the 10 provinces. This was the intent of the legislation and how we’ve been applying it all along. These amendments reflect the way the annual disability pension, as well as the combination of meal allowance, have always been calculated. This interpretation of provinces being the 10 provinces and not the 3 territories will not result in any change to benefits that were paid. It’s simply clarifying in the legislation that this was the intent and making sure that that is explicit now in the legislation.

Senator Anderson: I’m not clear on what that means. You speak to it relating only to the provinces. I don’t understand the rationale of separating the territories from the provinces. When you speak, you speak about Canadian veterans, and yet you have a definitive line between the provinces and the territories. I’m from the Northwest Territories, and I’m telling you from the territories that we are often disadvantaged. We do not have the same access to services and supports. On one hand, I understand you are clarifying, but, to me, it almost appears that the Northwest Territories is being treated separately and differently than the provinces and that is a further entrenchment of the inequalities that we face. I don’t understand how you can speak about Canadian veterans, and you have clearly defined between provinces and territories and have excluded the territories. It’s fine if you want to define “provinces,” but there’s nothing in here that speaks to the territories. It is almost like it is an absent thought. That, to me, is concerning given the build-up of the military in the Arctic, in both Nunavut and the Northwest Territories. Will there be something to clarify and include the Northwest Territories, Nunavut and the Yukon in another forum so that it looks like it’s part of Canada?

Ms. Drury: Thank you for the question.

I just want to be very clear. This is about how the pension benefit is calculated and how the additional resources for accommodation and meals are calculated. It certainly does not speak to all programs, services and resources that are provided to Canadian veterans who may be living in one of the three territories. It is simply about how we have been applying the pension benefit calculation and the accommodation/meal calculation, which are already in place, already being calculated in this way, and clarifying in the legislation that we are

Ma question s’adresse à vous, madame Drury. Vous avez dit dans votre déclaration liminaire que la définition n’inclut pas les trois territoires, c'est-à-dire le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Pouvez-vous préciser pourquoi et expliquer les implications de cette exclusion?

Mme Drury : Je vous remercie de votre question.

La Loi sur les pensions ne définissait pas explicitement le terme « province », alors ces amendements visent à préciser que le terme « province » désigne les 10 provinces. Cela correspond à la façon dont la loi avait été prévue, et c'est ainsi que nous l'appliquons depuis toujours. Ces amendements reflètent la façon dont les prestations d'invalidité annuelles et les allocations de repas ont toujours été calculées. Cette interprétation selon laquelle le terme « province » inclut les 10 provinces, mais exclut les trois territoires, n'entraînera aucun changement aux prestations qui ont été versées. La modification ne fait que clarifier dans la loi ce qui était prévu dès le départ afin que ce soit maintenant précisé explicitement.

La sénatrice Anderson : Je ne suis pas sûre de ce que cela signifie. Vous dites que cela ne concerne que les provinces. Je ne comprends pas la logique de séparer les territoires des provinces. Vous parlez des vétérans canadiens, mais vous tracez une ligne claire entre les provinces et les territoires. Je viens des Territoires du Nord-Ouest, et je peux vous dire que dans les territoires, nous sommes souvent désavantagés. Nous n'avons pas le même accès aux services et aux mesures de soutien. D'une part, je comprends que vous apportez une clarification, mais, de mon point de vue, on dirait que les Territoires du Nord-Ouest sont traités différemment des provinces, ce qui renforce encore plus les inégalités auxquelles nous sommes confrontés. Je ne comprends pas comment vous pouvez parler des vétérans canadiens et, après avoir clairement fait la distinction entre les provinces et les territoires, décider d'exclure les territoires. Je n'ai rien contre l'idée de définir le terme « provinces », mais il n'y a rien là-dedans pour les territoires. C'est presque comme s'ils ne faisaient même pas partie du tableau. Je trouve cela préoccupant compte tenu de l'augmentation de la présence militaire dans l'Arctique, aussi bien au Nunavut que dans les Territoires du Nord-Ouest. A-t-on prévu une autre tribune pour clarifier cela et inclure les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon afin qu'ils aient l'air de faire partie du Canada?

Mme Drury : Je vous remercie de votre question.

J'aimerais que les choses soient bien claires. Nous parlons ici de la façon dont les prestations du régime de pension et les ressources additionnelles pour l'hébergement et les repas sont calculées. Cela n'englobe assurément pas tous les programmes, services et ressources qui sont offerts aux vétérans canadiens qui vivent dans l'un des trois territoires. Ce dont nous parlons ne porte que sur la façon de calculer les prestations du régime de pension et les frais d'hébergement et de repas, des calculs qui sont déjà faits de cette façon. Dans le projet de loi, nous ne

continuing to do it in this way. This is not to do with programs, services, amenities or supports for our veterans in the Northwest Territories, in Nunavut nor in the Yukon.

Senator Anderson: I understand that, but absent in here are the territories. There is no mention of the territories. They are just absent. I understand it is for pension, but on the other hand, there should be some recognition of the Northwest Territories in this legislation as much as there is of the provinces.

Senator McNair: Thank you, witnesses, for being here today.

I, too, was looking for some clarity on what this legislation does to disability pensions for our veterans specifically. Some of the confusion may have arisen when the Veterans Affairs Minister, in an earlier interview, suggested you were doing away with the wage rate calculation and would rely solely on CPI. You confirmed that that is not the case. The Finance Minister clarified that it would only apply to RCMP members and veterans of the Canadian Armed Forces will receive the better of the two calculations, meaning the more generous, even after this bill is passed. The obvious question for everyone is, why would the government decide to make the change only apply to RCMP members?

Ms. Rigon: Thank you for the question.

Certainly, the RCMP and the Canadian Armed Forces are different organizations with different legislated benefits. RCMP members receive their disability benefits pursuant to Part II of the Superannuation Act. This indexation change will align with other police services, as well as benefits under the RCMP Superannuation Act and other federal benefits using CPI as the basis for calculation.

Senator McNair: I saw statistics in some of the materials for this meeting showing the wage rate calculation has only been used 6 times in 23 years. It is ensuring that the veterans receive the most generous benefit possible. I'm at a bit of a loss when you respond that way and use terms like "administrative efficiencies" to describe how this will be helpful.

Ms. Rigon: Thank you for your comment.

faisons que clarifier le fait que nous continuons de faire les choses de la même façon. Cela n'a rien à voir avec les programmes, services, commodités ou mesures de soutien qui sont offerts aux vétérans dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon.

La sénatrice Anderson : Je comprends cela, mais les territoires sont absents ici. On n'en fait aucune mention; ils sont tout simplement absents. Je comprends qu'on parle de la pension, mais en même temps, dans cette mesure législative, on devrait tenir compte des Territoires du Nord-Ouest autant que des provinces.

Le sénateur McNair : Je vous remercie, chers témoins, de votre présence aujourd'hui.

Moi aussi, je voulais clarifier ce que le projet de loi change aux prestations d'invalidité pour les vétérans en particulier. Une partie de la confusion pourrait provenir du moment où la ministre des Anciens Combattants a laissé entendre, lors d'une entrevue, que vous alliez cesser de vous appuyer sur l'augmentation des salaires dans vos calculs pour ne tenir compte que de l'indice des prix à la consommation. Vous avez confirmé que ce n'est pas le cas. Le ministre des Finances a précisé que ce changement ne s'appliquerait qu'aux membres de la GRC, mais que pour les vétérans des Forces armées canadiennes, on continuerait après l'adoption de ce projet de loi d'accorder le meilleur des deux montants, c'est-à-dire l'augmentation la plus généreuse. La question évidente pour tout le monde est donc : pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'appliquer ce changement uniquement aux membres de la GRC?

Mme Rigon : Je vous remercie de votre question.

La GRC et les Forces armées canadiennes sont différentes organisations qui offrent différentes prestations prévues par la loi. Les membres de la GRC reçoivent leurs prestations d'invalidité au titre de la partie II de la Loi sur la pension de retraite. Le changement apporté au mode d'indexation fera en sorte qu'il sera comparable à celui employé dans d'autres services de police. Il correspondra aussi à ce qui se fait pour d'autres prestations offertes au titre de cette loi et pour d'autres prestations fédérales où l'on s'appuie sur l'indice des prix à la consommation pour effectuer ce calcul.

Le sénateur McNair : Dans certains des documents reçus en prévision de cette réunion, j'ai vu des statistiques indiquant que l'augmentation des salaires n'a été utilisée pour faire ce calcul que six fois au cours des 23 dernières années. Cette façon de faire permet de garantir que les vétérans reçoivent les prestations les plus généreuses possibles. Je suis un peu confus quand vous répondez de cette façon et que vous employez des expressions comme « efficacité administrative » pour décrire comment le changement sera utile.

Mme Rigon : Je vous remercie de votre commentaire.

Certainly, the CPI is the widely accepted measure that is used to ensure that benefits keep up with the cost of living and are not eroded with inflation.

With regard specifically to the wage rate calculation, I defer to my colleague in Veterans Affairs Canada Stephen Anstey to perhaps provide some greater clarity.

Stephen Anstey, Senior Director, Strategic Costing and Statistical Analysis, Veterans Affairs Canada: Thank you for the question. I am happy to answer any questions on the wage calculation.

It is the greater of the two as applied to the veterans through the Canadian Armed Forces. To put it into perspective, the wage calculation has not been used since 2018 and, before that again, it was 2012. They do provide a similar output of that since 2018, but the wage calculation is based on low-scale public service employees to ensure that any increase that they receive in their pay matches the payments that are going to the veterans as well.

Senator Patterson: I'm going back to my colleague Senator Anderson's question about the territories because I'm not quite clear on it either. I certainly understand having provinces included — because it wasn't in the past — and defined so you can help calculate benefits based on everything from meal rates to travel. But one thing we do know is that the further north you go, the more expensive it gets, so having a comparison from southern Ontario to Yellowknife or Whitehorse, the costs are quite different. How do you do the calculation that you cannot consider a territorial difference in the calculation, as you gave the example of travel, meals, et cetera?

Ms. Drury: Thank you for the question. My colleague Nathan Svenson might be able to elaborate more than I can on this question, so we can get to an answer that would be helpful.

Nathan Svenson, Senior Director, Disability and Health Care Policy, Veterans Affairs Canada: Thank you for the question.

It's less a question of what can be done and more a question of the intention of the amendments in the Budget Implementation Act, which are to clarify how the calculations have been done so that they can continue to be done the same way. The entire premise is looking back at the intent and the original design of the program, and there was a lack of clarity in the legislation, so the amendments that were brought in are simply clarifying this is how the calculation has been done and will continue to be done,

L'indice des prix à la consommation est une mesure largement acceptée pour garantir que les prestations augmentent au même rythme que le coût de la vie et que leur valeur ne diminue pas en raison de l'inflation.

En ce qui a trait spécifiquement au calcul en fonction de l'augmentation des salaires, je vais céder la parole à mon collègue d'Anciens Combattants Canada, Stephen Anstey, qui pourra peut-être apporter un peu plus de précisions.

Stephen Anstey, directeur principal, Coût stratégique et analyse statistique, Anciens Combattants Canada : Je vous remercie de votre question. Je suis heureux de répondre aux questions sur le calcul en fonction de l'augmentation des salaires.

Pour les vétérans des Forces armées canadiennes, c'est le plus élevé des deux montants qui s'applique. Pour remettre les choses en perspective, le calcul en fonction des salaires n'a pas été utilisé depuis 2018 et, avant cela, c'était en 2012. Les résultats sont semblables depuis 2018, mais le calcul en fonction des salaires s'appuie sur les salaires des employés de la fonction publique qui sont au bas de l'échelle. Cela vise à garantir que lorsque ceux-ci reçoivent des augmentations, les prestations versées aux vétérans augmentent au même rythme.

La sénatrice Patterson : Je vais revenir à la question de ma collègue, la sénatrice Anderson, au sujet des territoires, parce que ce n'est pas très clair pour moi non plus. Je comprends très bien qu'on précise que les provinces sont incluses — parce que ce n'était pas le cas avant — et définies pour aider à calculer toutes sortes de prestations, des allocations de repas aux frais de déplacement. Cependant, s'il y a une chose que nous savons, c'est que plus on monte vers le nord, plus les choses coûtent cher. Ainsi, si on compare le Sud de l'Ontario à Yellowknife ou Whitehorse, les coûts sont très différents. Comment en arrivez-vous à la conclusion que vous ne pouvez pas prévoir un calcul différent pour les territoires pour déterminer les frais de déplacement, de repas, et cetera?

Mme Drury : Je vous remercie de votre question. Mon collègue Nathan Svenson serait peut-être en mesure de répondre mieux que moi à cette question. Je crois qu'il pourra vous donner une réponse plus utile.

Nathan Svenson, directeur principal, Politiques, invalidité et soins de santé, Anciens Combattants Canada : Je vous remercie de votre question.

La question n'est pas nécessairement ce qui peut être fait, mais plutôt quelle est l'intention derrière les modifications proposées dans la loi d'exécution du budget. Les modifications visent à clarifier la façon dont les calculs sont déjà faits afin de continuer à les faire de la même manière. L'idée derrière tout cela était de partir de l'intention derrière la façon dont le programme a été conçu et, puisque la loi manquait de clarté, d'apporter des modifications qui ne servent qu'à préciser comment le calcul

and that's why we state that there's no change in the value of the benefits to CAF veterans.

Senator Patterson: Thank you.

I truly understand that when it comes to what you're trying to achieve, but how do we deal with the territories? And I know you're thinking, "But you're not asking the right question." Would it be possible to receive a submission on how you do that calculation? What if someone was from one of our territories. How would you do that calculation? That may help, partly because I'm not an expert in this area.

Mr. Svenson: Thank you for the question.

The calculation is done the same way for everyone in the country. The disability pension rate is adjusted once per year, on January 1, for all veterans who are receiving it, regardless of where they live. It's not a different calculation for someone who lives in the territories versus in a province. It's just how that one universal calculation is done. There's a reference to a provincial rate for calculating the wage rate option. The reference to "province" does not change what someone was to receive if they were in a territory or in a province. The benefits are the same for everyone.

Senator Patterson: So can we not include "and territories"?

Mr. Svenson: That would change the intent of the program.

Senator Patterson: Wow. Thank you.

[Translation]

Senator Youance: I want to thank the witnesses for being here with us. I had the same question as Senator Carignan.

As I was reading about the changes, I wondered whether we were creating more poverty among our pensioners. However, I will rephrase the question. I would like to know what is included and what additions there are for people who need to benefit from the services provided by your respective departments.

On December 2, at the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs, Minister McKnight officially announced that illnesses related to the Gulf War, which took place in the early 1990s and affects 4,000 Canadians who served, would now be recognized. What impact will this addition have, and why did it take 35 years for this recognition to happen? Are there illnesses related to other military operations that have not yet been recognized, and if so, why? So, we have some additions.

était fait par le passé et continuera d'être fait à l'avenir. Voilà pourquoi nous affirmons que les modifications n'auront aucune incidence sur la valeur des prestations offertes aux vétérans des Forces armées canadiennes.

La sénatrice Patterson : Je vous remercie.

Je comprends ce que vous tentez de faire, mais que fait-on pour les territoires? Je sais que vous vous dites que ce n'est pas la bonne question, mais serait-il possible de nous remettre un mémoire sur la façon dont ce calcul est fait? Si une personne habite dans l'un des territoires, comment feriez-vous ce calcul? Cela pourrait m'aider à comprendre, étant donné que je ne suis pas nécessairement une spécialiste du domaine.

M. Svenson : Je vous remercie de votre question.

Le calcul est effectué de la même manière pour tous les citoyens du pays. Le taux de la pension d'invalidité est ajusté une fois par an, le 1^{er} janvier, pour tous les anciens combattants qui la perçoivent, quel que soit leur lieu de résidence. Le calcul ne change pas en fonction du lieu de résidence d'une personne, qu'il s'agisse d'un territoire ou d'une province. C'est simplement la façon dont ce calcul universel est effectué. Il est question du taux provincial dans le calcul de l'option du taux de rémunération. Le mot « provincial » ne change en rien ce qu'une personne touche si elle se vit dans un territoire ou dans une province. Les prestations sont les mêmes pour tout le monde.

La sénatrice Patterson : Par conséquent, ne pouvons-nous pas inclure les mots « et les territoires »?

M. Svenson : Ces mots modifieraient l'objectif du programme.

La sénatrice Patterson : Wow. Merci.

[Français]

La sénatrice Youance : J'aimerais remercier les témoins d'être avec nous. J'avais la même question que le sénateur Carignan.

En lisant sur les changements, je me demandais si on allait créer plus de pauvreté chez nos pensionnaires. Cependant, je vais poser la question différemment. J'aimerais savoir ce qui est inclus et connaître les ajouts pour les personnes qui doivent bénéficier des services de vos ministères respectifs.

Au Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes, le 2 décembre dernier, la ministre McKnight a annoncé officiellement que les maladies liées à la guerre du Golfe, qui s'est déroulée au début des années 1990 et touchant 4 000 Canadiens ayant servi, seraient dorénavant reconnues. Quel sera donc l'impact de cet ajout? Pourquoi cela a-t-il pris 35 ans pour cette reconnaissance? Y a-t-il des maladies liées à d'autres opérations militaires qui n'ont pas encore été reconnues et si oui, pourquoi? Donc, on a des ajouts.

I will then have a follow-up question.

[English]

Mr. Svenson: Thank you for the question.

Recently, there was a change in the International Classification of Diseases manual recognizing Gulf War Illness as a distinct illness, so individuals who served in the Gulf War, who receive a diagnosis from a physician indicating that they have Gulf War Illness, can now present that diagnosis to the department. They weren't able to present a diagnosis to the department of Gulf War Illness previously because it wasn't listed in the official manuals, the classification of diseases. But until now, if they presented with symptoms that related to Gulf War Illness or that were associated and commonly referred to as Gulf War illness, the department would still have recognized those claims and made every effort to ensure that they were compensated accordingly.

[Translation]

Senator Youance: Thank you.

I would like to talk about retroactivity. Will these veterans be granted 35 years of retroactivity? What impact will that have on the budget? We are saving \$120 million, but there are other things to consider. So I return to my initial question: Are we going to create more poverty among our pensioners?

[English]

Mr. Svenson: Thank you for the question.

For clarity, if you're saying if we're retroactively considering the Gulf War Illness —

[Translation]

Senator Youance: Will they be paid retroactively for the 35 years? Since there is a saving of \$120 million, that means there is less money for everyone.

[English]

Mr. Svenson: There is no reduction in benefits for Gulf War veterans. If a veteran of the Persian Gulf conflict had approached the department with a disability and submitted an application for disability benefits, they would have been treated the same way they are now, but now they can present with a formal diagnosis. The process of obtaining and describing their symptoms is more straightforward now than it was before. But if they presented with evidence that they had a disability that related to their military service, they would still have been eligible this entire

J'aurai ensuite une sous-question.

[Traduction]

M. Svenson : Je vous remercie de votre question.

Récemment, le manuel de la classification internationale des maladies a été modifié afin de reconnaître les maladies liées à la guerre du Golfe comme des maladies distinctes. Ainsi, les personnes qui ont combattu lors de la guerre du Golfe et qui reçoivent un diagnostic médical de maladie liée à la guerre du Golfe peuvent désormais présenter une demande au ministère avec ce diagnostic. Auparavant, elles ne pouvaient pas présenter de demande au ministère avec un tel diagnostic, car ce genre de maladies ne figuraient pas dans le manuel officiel de la classification des maladies. Toutefois, avant aujourd'hui, si les gens présentaient des symptômes associés aux maladies liées à la guerre du Golfe ou connexes à celles-ci, le ministère reconnaissait tout de même leurs demandes et mettait tout en œuvre pour les indemniser en conséquence.

[Français]

La sénatrice Youance : Merci.

J'aimerais parler de la rétroactivité. Y aura-t-il une rétroactivité de 35 ans qui sera octroyée à ces anciens combattants? Quel en sera l'impact sur le budget? On économise 120 millions de dollars, mais on a d'autres choses. Je reviens donc à ma question initiale : est-ce qu'on va créer plus de pauvreté chez nos pensionnaires?

[Traduction]

M. Svenson : Je vous remercie de votre question.

Par souci de clarté, me demandez-vous si nous envisageons de tenir compte rétroactivement des maladies liées à la guerre du Golfe...

[Français]

La sénatrice Youance : Seront-ils payés rétroactivement pour les 35 ans? Puisqu'il y a une économie de 120 millions de dollars, cela veut dire qu'il y a moins d'argent pour tout le monde.

[Traduction]

M. Svenson : Nous ne réduirons pas les prestations des anciens combattants de la guerre du Golfe. Si les anciens combattants du conflit du golfe Persique ayant un handicap avaient présenté une demande de prestations d'invalidité au ministère, ils auraient été traités de la même manière qu'aujourd'hui, mais ils peuvent désormais présenter une demande avec un diagnostic officiel. Le processus leur permettant de décrire leurs symptômes et d'obtenir un diagnostic est désormais plus simple qu'auparavant. Toutefois, pendant tout

time for disability benefits. We don't expect there would be any retroactive change. The process might be simpler when they're speaking with their physician from this point forward.

Senator Dasko: I just have a question about the use of the CPI. It seems to me the CPI is a very fair way to calculate changes because it's very sensitive, goes up every year, nothing goes down, there's no deflation and it's sensitive on an annual basis. It reflects cost of living, and, therefore, it speaks directly to the means that people have and the resources they have against what is happening in our world. Notwithstanding the fact that veterans have not changed to only this measure, is there more of a general move to try to link benefits to CPI, or is it generally done on an idiosyncratic basis case by case? Are you aware of this being a general move to try to move benefits in different areas toward the CPI? Any comment on that?

Ms. Drury: Thank you for the question.

For Veterans Affairs Canada, there's no specific movement or general approach to moving towards CPI. That's a short answer to your question, but that's effectively it.

Ms. Rigon: With regard to the RCMP and the disability benefits, certainly CPI is that widely accepted measure to ensure that these benefits keep up with inflation and the cost of living. We would want to ensure alignment, just like our superannuation pension plan, CPP, OAS and other federal benefits. There's no concerted effort, but certainly for this particular benefit, there is a greater alignment with those benefits indexed through CPI than the wage rate calculation or any other.

Senator Dasko: They don't change at all?

Ms. Rigon: Correct.

Senator Dasko: Therefore, if you're stuck at a wage rate level that's not changing over many years, there's no benefit increase at all under that scenario.

I have another question, especially to Ms. Drury. Why couldn't these changes be made under regulations? Why do you have to change legislation? You're saying the net result is no change, but even if there were change, why are these changes not being done under regulations? Why do you have to amend

ce temps, ils ont toujours pu être admissibles aux prestations d'invalidité en présentant des preuves d'un handicap lié à leur service militaire. Nous ne prévoyons pas de changement rétroactif. À partir de maintenant, le processus pourrait être simplifié lorsque les anciens combattants s'entretiendront avec leur médecin.

La sénatrice Dasko : J'ai seulement une question concernant l'utilisation de l'indice des prix à la consommation, ou IPC. À mon avis, l'IPC est un moyen très équitable de calculer les variations, car c'est un outil très sensible : il augmente chaque année, il n'entraîne aucune diminution ni déflation, et il varie sur une base annuelle. Il reflète le coût de la vie et, par conséquent, il illustre parfaitement les moyens et les ressources dont disposent les gens pour composer avec ce qui se passe dans le monde. Même si Anciens Combattants Canada n'est pas passé exclusivement à cette mesure, y a-t-il une tendance générale à essayer de lier les prestations à l'IPC, ou cela se fait-il généralement au cas par cas? Savez-vous s'il y a une tendance générale dans différents domaines à essayer d'aligner les prestations sur l'IPC? Qu'en pensez-vous?

Mme Drury : Je vous remercie de votre question.

Dans le cas d'Anciens Combattants Canada, il n'y a ni tendance précise ni approche générale visant à aligner les prestations sur l'IPC. C'est la réponse courte à votre question, mais c'est essentiellement de quoi il retourne.

Mme Rigon : En ce qui concerne la GRC et les prestations d'invalidité, l'IPC est certainement l'outil largement accepté pour garantir que les prestations suivent l'inflation et le coût de la vie. Nous voudrions que les prestations d'invalidité soient alignées sur l'IPC, à l'instar du régime de pensions de retraite, le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et d'autres prestations fédérales. Il n'y a pas d'effort concerté en ce sens pour les prestations d'invalidité en particulier, et les prestations indexées à l'IPC sont mieux alignées sur le coût de la vie que le calcul du taux de rémunération ou que tout autre calcul.

La sénatrice Dasko : Les prestations ne changent pas du tout.

Mme Rigon : C'est exact.

La sénatrice Dasko : Par conséquent, dans ce scénario, si notre taux de rémunération ne change pas pendant de nombreuses années, les prestations que l'on touche n'augmentent pas du tout.

J'ai une autre question, qui s'adresse particulièrement à Mme Drury. Pourquoi ces changements ne peuvent-ils pas être apportés au moyen de règlements? Pourquoi faut-il modifier la loi? Vous dites que, en définitive, il n'y a pas de changement, mais, même s'il y en avait, pourquoi ces changements ne sont-ils

bills and change acts? Why do you have to deal with the legislation itself?

Ms. Drury: Legislation rather than the regulation?

Senator Dasko: Exactly.

Ms. Drury: I understand the question. I will defer to Nathan, who has expertise in this area.

Mr. Svenson: The calculations for the disability pension adjustments are set out in the legislation so, to change the calculations, there needs to be a change to the legislation.

Senator Dasko: Any else? Ms. Rigon? Couldn't you do this under the regs?

Ms. Rigon: The actual indexation is done through Veterans Affairs, not the RCMP.

Senator Dasko: I see.

Ms. Drury: It would be a similar answer. It's a change to the legislation.

Senator White: I have a question but, before I ask my question, I have to go back to my colleagues Senator Anderson and Senator Patterson, because I'm obviously missing something. Can you help me understand how adding "territories" changes the intent? I don't understand.

Mr. Svenson: Thank you for the question and thank you for the opportunity to clarify.

When a program is established in government, there are projections and designs that are laid out at the time of implementation, and all of it is based on the exact definitions of the words and how they're interpreted at the time. When our programs were designed, so in this case, back to 1985, the design of that benefit was based on using "province" in the calculation. If we were to now, today, change that definition to mean something else other than simply the 10 provinces, then it would conflict with all the projections and all the original design documents that were in place and have guided our operations since that time. Making an adjustment to the definition away from what we have been using and what we intended to use this whole time would effectively change the design of the program. That is not what we're attempting to do in the budget; we are simply attempting to clarify how we've interpreted it.

pas apportés au moyen de règlements? Pourquoi devez-vous amender des projets de loi et modifier des lois? Pourquoi devez-vous modifier la loi en tant que telle?

Mme Drury : Pourquoi faut-il modifier la loi plutôt qu'adopter un règlement?

La sénatrice Dasko : Exactement.

Mme Drury : Je comprends la question. Je vais laisser M. Svenson y répondre, car c'est lui qui possède l'expertise dans ce domaine.

M. Svenson : Les calculs relatifs aux rajustements de la pension d'invalidité sont énoncés dans la loi. Par conséquent, pour modifier ces calculs, il faut modifier la loi.

La sénatrice Dasko : Quelqu'un d'autre veut intervenir? Madame Rigon? Ne pourriez-vous pas apporter les modifications au moyen de règlements?

Mme Rigon : C'est Anciens Combattants Canada qui procède à l'indexation, et non la GRC.

La sénatrice Dasko : Je vois.

Mme Drury : Ma réponse serait semblable. Il faut modifier la loi.

La sénatrice White : J'ai une question, mais, avant de la poser, je dois revenir sur ce que mes collègues, les sénatrices Anderson et Patterson ont dit, car il y a manifestement quelque chose qui m'échappe. Pouvez-vous m'aider à comprendre en quoi l'ajout du mot « territoires » modifie l'objectif du programme? Je ne comprends pas.

M. Svenson : Je vous remercie d'avoir posé cette question et de me donner l'occasion d'apporter des précisions.

Lorsque le gouvernement met un programme en place, des projections et des plans sont établis au moment de sa mise en œuvre, et tout cela repose sur les définitions exactes des mots et sur leur interprétation à ce moment-là. Lorsque nos programmes ont été conçus, en l'occurrence en 1985, le calcul de la prestation reposait sur l'utilisation du mot « province ». Si nous devions aujourd'hui changer cette définition pour qu'elle corresponde à autre chose qu'aux 10 provinces, cela serait incompatible avec toutes les projections et tous les documents de définition initiaux qui ont été mis en place et qui ont guidé nos activités depuis cette époque. Modifier la définition de manière à ce qu'elle s'éloigne de celle que nous utilisons et que nous avons toujours eu l'intention d'utiliser reviendrait essentiellement à modifier la conception du programme. Ce n'est pas ce que nous tentons de faire dans le budget : nous tentons simplement de clarifier la façon dont nous interprétons la définition.

Senator White: Thank you for clarifying that. But respectfully, if you're going to be amending legislation, wouldn't you amend it to include the territories and provinces that make — what they're supposed to be? That wasn't my question. I was really boggled by that.

My question is, with these proposed amendments, what would they do, or how would they affect any policing service contracts that you have with the provinces and RCMP.

Ms. Rigon: Thank you for the opportunity to respond. I would like to defer to my colleague.

Mr. Hutcheson: Thank you for the question.

There is no impact to the services that are being provided to our contract policing partners. These particular benefits are actually excluded from our agreements and any cost-sharing arrangements with them. Therefore, the savings that are being proposed through this legislation are savings to the federal government of Canada.

The Chair: I have put myself on the list. I have two questions so I hope you can provide an answer.

I understand the point you're clarifying regarding provinces and territories. They weren't included in the definition and the calculation. Here is a simple question: Would the territories be treated any differently than they currently are in the calculations?

Mr. Svenson: If we're talking about the disability pension adjustments, the instance where the term "province" enters into the calculation is only in the wage rate side, so only when we're considering that option. The Consumer Price Index calculation is unaffected by the definition of the term "province." Within the wage rate calculation, it examines and compares the total effective income tax rate — both provincial and federal — across the 10 provinces. The territories have a different territorial income tax rate, so the total effective rate of income tax would be different in the territories. It could result in a different value than examining simply the ten provinces, so it could impact the calculation, if that was your question. That's how it would impact the calculation.

The Chair: So if I'm a veteran and I'm living in the territories, don't you think I would have reason to be concerned?

Mr. Svenson: Regardless of where a veteran is living in the country, they would be receiving the same rate of disability compensation. The calculation could be different if you included the territories in among the comparators, but that's to determine the single adjustment rate that applies to all veterans who are receiving disability benefits, disability pension. You wouldn't be

La sénatrice White : Je vous remercie de vos clarifications. Toutefois, avec tout le respect que je vous dois, si vous comptez modifier la loi, ne devriez-vous pas la modifier de manière à inclure les territoires et les provinces qui constituent ce qu'ils sont censés être? Ce n'était pas ma question. Ce point m'a vraiment laissé perplexe.

Ma question est la suivante : quel effet ou quelle incidence auraient les modifications proposées sur les contrats de services policiers que vous avez conclus avec les provinces et la GRC?

Mme Rigon : Je vous remercie de me donner l'occasion de répondre. Je voudrais céder la parole à mon collègue.

Mr. Hutcheson : Je vous remercie de votre question.

Il n'y a aucune incidence sur les services fournis à nos partenaires des services de police contractuels. Ces prestations sont exclues de nos ententes et de tout accord de partage des coûts conclus avec eux. Par conséquent, les économies prévues dans le projet de loi seront réalisées par le gouvernement fédéral du Canada.

Le président : Je me suis inscrit sur la liste. J'ai deux questions, alors j'espère que vous pourrez y répondre.

Je comprends vos clarifications concernant le point sur les provinces et les territoires. Ils n'ont pas été inclus dans la définition et le calcul. Voici une question simple : les territoires seraient-ils traités différemment qu'ils le sont actuellement dans le calcul?

Mr. Svenson : S'il est question des rajustements de la pension d'invalidité, le mot « province » n'entre en ligne de compte que dans le calcul du taux de rémunération, donc uniquement lorsque nous envisageons cette option. Le calcul de l'IPC n'est pas influencé par la définition du mot « province ». Dans le calcul du taux de rémunération, on examine et on compare le taux effectif d'impôt sur le revenu des particuliers total — tant provincial que fédéral — dans les 10 provinces. Le taux d'imposition du revenu dans les territoires est différent, de sorte que le taux effectif d'impôt sur le revenu des particuliers total y est également différent. Cela pourrait donner une valeur différente de celle obtenue en examinant uniquement les 10 provinces, ce qui pourrait avoir une incidence sur le calcul, si c'est bien ce que vous avez demandé. Voilà le genre d'incidence que cela pourrait avoir sur le calcul.

Le président : Ainsi, ne pensez-vous pas qu'un ancien combattant qui vit dans un territoire a des raisons de s'inquiéter?

Mr. Svenson : Quel que soit l'endroit où vit un ancien combattant au Canada, le taux de sa prestation d'invalidité sera le même. Le calcul pourrait être différent si on incluait les territoires dans les points de comparaison, mais cela permettrait de déterminer le taux de rajustement unique qui s'applique à tous les anciens combattants qui touchent des prestations d'invalidité,

receiving a different benefit rate if you were living in a territory versus a province.

The Chair: My next question is, given that the unions don't get to negotiate pensions, the government is making a unilateral decision on how they're going to treat the calculations going forward, and that is a result of the savings that you've outlined and the legislation acknowledges, \$4 billion. It's not coming from some place; it's coming from what would have been the reality. If you didn't make the change, there wouldn't have been a \$4 billion savings for the government. Am I right in that regard?

Ms. Rigon: Thank you for the opportunity to respond, Mr. Chair. I'd like to ask my colleague Jeff Hutcheson to respond.

Mr. Hutcheson: Thank you, Mr. Chair, for the question.

Just as a point of clarification, the amounts that my colleague Julie Drury identified at the beginning were related to the proposed changes with respect to cannabis, the \$4 billion you were referencing. The proposed amendments we're discussing here with respect to the CPI for the RCMP result to \$5.8 billion over a four-year period, on an accrual basis. But in reality, you're correct. If nothing was to change, those savings would not be realized.

The Chair: You can understand how RCMP members might be feeling right now. They have no control over their pension, even though they pay into it, and the government is making a unilateral decision to change the mechanism for calculations going forward. They would see this not as being neutral; they would see it as highly prejudicial to their interests going forward as a retiree. Wouldn't you agree with me on that point?

Ms. Rigon: Thank you for the opportunity to respond, Mr. Chair.

What we're talking about is disability pensions, not superannuation pensions. The work pension that RCMP members receive is already indexed according to the CPI. This change, this legislative amendment, is to actually bring it in alignment so the CPI is the escalator for the disability pension.

Senator Hay: Humour me. I can't get my head around the clarification for the provinces and the silence on the territories. It feels like Canada's borders are stopping at the provinces. Can you clarify again why we have to be silent on the territories? I don't understand that. You might have to repeat what you said, but I think Canadians would like to understand this. I believe you said it dates back to actuarial science, potentially, of 1984, and I might have that wrong. It feels like we've always done it this

une pension d'invalidité. Une personne vivant dans un territoire ne bénéficierait pas d'un taux de prestation différent de celui d'une personne vivant dans une province.

Le président : Ma prochaine question est la suivante. Étant donné que les syndicats ne peuvent pas négocier les pensions, le gouvernement prend une décision unilatérale sur la manière dont il traitera les calculs à l'avenir, et ce, en raison des économies dont vous avez parlé, dont le projet de loi tient compte, à savoir 4 milliards de dollars. Cette somme ne sort pas de nulle part. Elle vient de ce qui aurait été la réalité. Si vous n'aviez pas apporté cette modification, le gouvernement n'aurait pas réalisé d'économies de 4 milliards de dollars. Ai-je raison à cet égard?

Mme Rigon : Merci de me donner l'occasion de répondre, monsieur le président. Je voudrais demander à mon collègue Jeff Hutcheson de répondre à la question.

M. Hutcheson : Je vous remercie de votre question, monsieur le Président.

Pour plus de clarté, les sommes que ma collègue Julie Drury a présentées au début de la réunion portent sur les changements proposés relativement au cannabis, soit les 4 milliards de dollars dont vous avez parlé. Les modifications proposées dont nous discutons ici relativement à l'IPC pour la GRC se chiffrent à 5,8 milliards de dollars sur une période de quatre ans, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En réalité, vous avez raison. Si rien ne changeait, ces économies ne seraient pas réalisées.

Le président : Vous pouvez comprendre ce que ressentent actuellement les membres de la GRC. Ils n'ont aucun contrôle sur leur régime de pension, même s'ils y cotisent, et le gouvernement décide unilatéralement de modifier le mécanisme de calcul des pensions pour l'avenir. Ils ne considèrent pas cette mesure comme étant neutre, mais comme étant très nuisible à leurs intérêts en tant que futurs retraités. Êtes-vous d'accord avec moi sur ce point?

Mme Rigon : Merci de me donner l'occasion de répondre, monsieur le président.

Il est question des pensions d'invalidité, et non des pensions de retraite. La pension de retraite que touchent les membres de la GRC est déjà indexée sur l'IPC. Ce changement, la modification législative, vise à aligner la pension d'invalidité sur l'IPC pour que ce dernier serve de facteur de progression.

La sénatrice Hay : Faites-moi plaisir. Je n'arrive pas à comprendre les clarifications au sujet du point sur les provinces et le silence qui entoure les territoires. J'ai l'impression que les frontières du Canada s'arrêtent aux provinces. Pouvez-vous nous expliquer à nouveau pourquoi il ne faut pas mentionner les territoires? Je ne comprends pas ce point. Vous devrez peut-être répéter ce que vous avez dit, mais je pense que les Canadiens aimeraient comprendre cet élément. Je crois que vous avez dit

way, this is the way we do it and if we make a change on clarifying for the territories, it will change everything. Please clarify, and then I have a follow-up.

Mr. Svenson: Sure. What happened in 1985 was the wage rate option in the calculation was introduced into the annual adjustment process. That was the change that happened in 1985.

Senator Hay: For the clarification of the provinces?

Mr. Svenson: The definition of “province” only plays into the wage rate portion. If we’re only looking at the Consumer Price Index movements over time, then the way that “province” is defined is irrelevant. But once we introduce the wage rate element into the annual adjustment calculation, and starting in 1985 we looked at both Consumer Price Index movement and wage rate movement, that is when the question of the definition of “province” became a relevant consideration. That’s when we introduced the wage rate.

The silence on the territories is simply — what’s the best way to describe it? Our efforts in the Budget Implementation Act are simply to clarify how the calculation is done so that there’s no misinterpretation. We’re not changing how the calculation is done. If we wanted to change how the calculation was done, it would be a very different discussion. It would be changing the benefit scheme, and that wasn’t the intent of the Budget Implementation Act. It was simply to clarify.

That decision as to whether “province” meant territories or not in the program design happened in 1985, and this budget is clarifying that that is how things have been calculated since that time.

Senator Hay: For provinces since that time.

Mr. Svenson: For all veterans receiving disability pensions in the country, since that time, it has relied on the definition of “province” meaning the 10 provinces.

Senator Hay: And as a quick follow-up, what would be so difficult in adding a clarification about territories while you’re making these clarifications? It just feels odd to me, as someone who lives in southern Ontario, that the territories aren’t in here.

que cette disposition remonte à la science actuarielle, peut-être à 1984, mais je me trompe peut-être. On dirait que l'on a toujours procédé ainsi, que c'est la façon de faire et que, si nous apportons un changement en donnant des précisions au sujet des territoires, cela changera tout. Veuillez clarifier la situation, puis je poserai une question complémentaire.

Mr. Svenson : Bien sûr. Ce qui s'est passé en 1985, c'est qu'on a introduit dans le processus de rajustement annuel la possibilité de recourir au taux de rémunération dans le calcul. Voilà le changement qui a été apporté en 1985.

La sénatrice Hay : Qu'en est-il des clarifications au sujet du point sur les provinces?

Mr. Svenson : La définition du mot « province » n'entre en ligne de compte que dans le calcul du taux de rémunération. Si on se fonde uniquement sur l'évolution de l'IPC au fil du temps, la définition du mot « province » n'a alors aucune importance. Toutefois, à partir de 1985, on a commencé à examiner à la fois l'évolution de l'IPC et celle du taux de rémunération, donc, dès qu'on a introduit le taux de rémunération dans le calcul du rajustement annuel, la définition du mot « province » est devenue pertinente. C'est à ce moment-là que l'on a introduit le taux de rémunération.

Le silence entourant les territoires s'explique simplement... Quelle est la meilleure façon d'expliquer la situation? Nos efforts dans la loi d'exécution du budget visent simplement à clarifier la façon dont le calcul est effectué afin qu'il n'y ait pas d'interprétation erronée. Nous ne modifions pas la façon d'effectuer le calcul. Si nous voulions la modifier, la discussion serait très différente. Cela reviendrait à modifier le régime de prestations, ce qui n'est pas l'objet de la loi d'exécution du budget; elle vise simplement à apporter des précisions.

La décision visant à déterminer si le mot « province » désignait ou non les territoires dans la conception du programme a été prise en 1985, et le présent budget précise que c'est ainsi que les calculs sont effectués depuis cette date.

La sénatrice Hay : Pour les provinces depuis cette date.

Mr. Svenson : Pour tous les anciens combattants qui touchent une pension d'invalidité au Canada depuis cette date, on s'appuie sur la définition du mot « province », qui désigne les 10 provinces.

La sénatrice Hay : J'ai une courte question complémentaire. Alors que vous apportez ces clarifications, qu'y aurait-il de si difficile à ajouter une précision concernant les territoires? En tant que personne vivant dans le Sud de l'Ontario, je trouve étrange qu'on ne mentionne pas les territoires.

Mr. Svenson: The objective of the changes in the BIA in 2025 simply wasn't to open up and change the benefit scheme. It was just to clarify the way that the calculation has been and is performed.

The Chair: We have five colleagues on the list for a second round, so I will have to be a little more rigorous. If you all could keep your questions and answers to one minute, we will get through everyone, hopefully, and we will see if we have more time after that.

[Translation]

Senator Carignan: I would like to return to my question about RCMP pensions. If we change the calculation and go with inflation alone rather than inflation and the rate of pay, we automatically save money at the expense of pensioners. Why do you say that this does not change anything? It does not change the base amount, but when the amount is indexed, it changes significantly.

The department's notes show that over a period of 23 years, the remuneration rate was used six times. I did a quick calculation: 0.5 out of 6 is 3% of the amount each year. So that could be \$1,500 to \$2,000 per year. Over 20 years, that's \$40,000 to \$60,000 per pensioner.

Why aren't you saying that plainly? It sounds like you're playing with words and trying to say that it doesn't change anything.

[English]

Ms. Rigon: Thank you for the question.

Certainly, I think the wage rate calculation method adjusts the benefits on changes in specific public service salaries. These salaries are generally clerical, regulatory, general trade, labour kind of salaries being compared at a specific period in time and accounting for a single person's income tax. For the RCMP and for policing services, it's not a good comparator in that kind of calculation. We would want to align with other police services, and that's why the CPI is the widely accepted measure to ensure that benefits keep up with the cost of living so that these disability pensions and awards are not eroded with inflation.

Senator Patterson: I'm going to dig into, again, the definition of province versus territory, but very specifically looking at long-term care benefits. When you're looking at calculating long-term care benefits, there is a difference in price from one province to the other, and equal might not be equitable across the country. My question to you is, again, by excluding the territories in here, is it going to impact the amount that would

M. Svenson : Les modifications qui figurent dans la loi d'exécution du budget ne visaient pas à ouvrir et à modifier le régime de prestations. Elles visaient simplement à clarifier la manière dont le calcul est effectué.

Le président : Cinq intervenants sont inscrits sur la liste pour la deuxième série de questions, je devrai donc être un peu plus rigoureux. Si vous pouviez limiter vos questions et réponses à une minute, tout le monde pourra intervenir, je l'espère. Ensuite, nous verrons s'il nous reste du temps.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je reviens à ma question pour les pensions de la GRC. Si on change le calcul et qu'on va juste avec l'inflation plutôt que celui entre l'inflation et le taux de rémunération, on fait automatiquement des économies sur le dos des pensionnés. Pourquoi dites-vous que cela ne change rien? Cela ne change rien dans le montant de base, mais lorsque le montant est indexé, cela change énormément.

Dans les notes du ministère, on voit que sur une période de 23 ans, il est arrivé six fois qu'on ait pris le taux de rémunération. Je fais un petit calcul rapide : 0,5 sur 6 fait 3 % du montant chaque année. Donc, cela peut être 1 500 à 2 000 \$ par année. Sur 20 ans, on parle de 40 à 60 000 \$ par pensionné.

Pourquoi ne le dites-vous pas clairement? On dirait que vous jouez sur les mots et que vous essayez de dire que cela ne change rien.

[Traduction]

Mme Rigon : Je vous remercie de votre question.

Je pense certainement que la méthode de calcul du taux de rémunération permet d'ajuster les prestations en fonction des variations des salaires dans certains secteurs de la fonction publique. Ces salaires sont généralement ceux des employés de bureau, du personnel de réglementation, des gens de métier et des travailleurs manuels, qui sont comparés à une période donnée et qui tiennent compte de l'impôt sur le revenu d'une personne seule. Pour la GRC et les services de police, il ne s'agit pas d'un bon point de comparaison dans ce type de calcul. Nous souhaitons nous aligner sur les autres services de police, et c'est pourquoi l'IPC est la mesure largement acceptée pour garantir que les prestations suivent le coût de la vie afin que les pensions d'invalidité et les indemnités ne soient pas grugées par l'inflation.

La sénatrice Patterson : Je vais de nouveau revenir sur la définition des mots « province » et « territoire », mais en me concentrant plus particulièrement sur les prestations de soins de longue durée. Lorsqu'on examine le calcul des prestations de soins de longue durée, on constate des différences d'une province à l'autre, et l'égalité n'est peut-être pas synonyme d'équité à l'échelle du pays. Ma question est la suivante : le fait

be reimbursed for somebody in long-term care, and secondly, with the new calculation, is it going to be retroactive and potentially cause a clawback to certain folks who may have been overpaid with the new calculations? Thank you.

Mr. Svenson: The calculation of the accommodation and meals charges for those in long-term care is not changing, so it's very similar to the other amendment for disability pensions. For accommodation and meals charges, the definition of "province" is being clarified to be clear on how the benefits have been calculated in the past so that there isn't any ambiguity. Benefits that have been paid and amounts that have been charged to veterans who are in long-term care will not change, so there will be no retroactive changes, no clawbacks, and going forward, the same calculation will apply as has been applied in the past. It just wasn't explicitly clear in the legislation how those amounts were calculated before, and that's what we're trying to correct in the BIA.

Senator McNair: CUPE local 104 represents the RCMP public safety communicators, as you know. I'm going to read a quote from a letter which was filed with this committee:

The change to CPI only would disproportionately impact disabled RCMP members, especially those with psychological trauma who cannot return to full duties. This is particularly relevant for public safety communicators whose disability claims are prominently trauma related. The impact is also gendered because women are overrepresented in these roles and have higher rates of long-term disability associated with psychological injuries.

How do you respond to that?

Ms. Rigon: Thank you for the question.

I'm aware of the CUPE 104 president's submission. CPI is the widely accepted measure so that benefits can keep up with the cost of living and so that it's not eroded from inflation. The indexation to these disability benefits which is proposed is the same escalator that is used for the RCMP Superannuation Act. It's the same escalator used for other government benefits, such as the Canada Pension Plan and Old Age Security. So to respond, this proposal will keep in alignment CPI as the escalator for benefits that our members enjoy, as well as other Canadians and other police services. So it's really to bring in alignment with that level of indexation.

d'exclure les territoires aura-t-il une incidence sur le montant qui sera remboursé à une personne vivant dans un établissement de soins de longue durée? Ensuite, le nouveau calcul sera-t-il rétroactif et entraînera-t-il éventuellement une récupération auprès de certaines personnes qui auraient été surpayées en raison du nouveau calcul? Merci.

M. Svenson : Le calcul des frais d'hébergement et de repas pour les personnes vivant dans un établissement de soins de longue durée ne change pas, il ressemble donc beaucoup à l'autre modification concernant les pensions d'invalidité. Pour les frais d'hébergement et de repas, la définition du mot « province » est clarifiée afin de préciser comment les prestations ont été calculées dans le passé, de manière à éviter toute ambiguïté. Les prestations versées et les montants facturés aux anciens combattants vivant dans un établissement de soins de longue durée ne changeront pas. Ainsi, il n'y aura pas de modifications rétroactives ni de récupérations, et, à l'avenir, le même calcul que celui effectué par le passé sera utilisé. La loi ne précisait tout simplement pas clairement comment ces montants étaient calculés auparavant, et c'est ce que nous tentons de corriger au moyen de la loi d'exécution du budget.

Le sénateur McNair : Comme vous le savez, la section locale 104 du Syndicat canadien de la fonction publique représente les communicateurs de la sécurité publique de la GRC. Je vais vous lire un extrait d'une lettre qui a été présentée au comité :

Le passage à l'IPC seulement aurait des répercussions disproportionnées sur les membres invalides de la GRC, en particulier ceux atteints de traumatismes psychologiques ne permettant pas un retour complet au travail. Cela s'applique particulièrement aux communicateurs de la sécurité publique dont les demandes d'invalidité découlent majoritairement de traumatismes. L'impact est également génré, puisque les femmes sont surreprésentées dans ces fonctions et connaissent davantage de blessures psychologiques à long terme.

Qu'en pensez-vous?

Mme Rigon : Je vous remercie de votre question.

Je suis au courant du mémoire présenté par la présidente de la section locale 104 du Syndicat canadien de la fonction publique. L'IPC est la mesure largement acceptée pour que les prestations suivent le coût de la vie et ne soient pas grugées par l'inflation. Le mécanisme d'indexation proposé pour ces prestations d'invalidité est le même que celui prévu dans la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Le même facteur de progression est utilisé pour d'autres prestations gouvernementales, comme le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse. Pour répondre à votre question, cette proposition permettra de conserver l'IPC comme facteur de progression des prestations qui touchent nos membres, ainsi que

Senator McNair: But changing the system to not use the more generous approach for disabled pensions?

Ms. Rigon: Thank you for the comment and the question.

I think that this is about disability benefits, disability pensions for civilian members, regular members, and it's not disproportional to any group. It is to ensure that the pensions keep up with inflation and are not eroded by the cost of living.

Senator McNair: But they do that under the current system?

Ms. Rigon: Yes.

Senator McNair: Which is the more generous approach?

Ms. Rigon: I'm not sure that it's necessarily the generous approach.

Senator McNair: If CPI was used all but six times in the last 23 years, it doesn't happen — I think we're out of time.

The Chair: Yes, you are out of time.

Senator Anderson: I may request this in writing. I'm looking at a news article from CBC dated November 20, and it's titled "Government seeks to retroactively change law, potentially avoiding paying veterans over federal error." It says:

The Carney government's budget legislation contains an amendment that lawyers representing veterans say is a bid to cover up a decades-long error that led to overcharging for long-term care.

It quotes Malcom Ruby as saying:

Retroactively changing legislation is like a thermonuclear weapon that the government has in litigation, that no other litigant has.

Then it goes on to say:

However, an analysis by CBC News showed that Veterans Affairs was excluding territories from its calculation — even though the Northwest Territories has long had the cheapest rate for long-term care.

d'autres Canadiens et des membres d'autres services de police. Ainsi, il s'agit d'aligner les prestations sur ce taux d'indexation.

Le sénateur McNair : Par contre, vous changez le système pour ne plus utiliser l'approche la plus généreuse pour les pensions d'invalidité.

Mme Rigon : Je vous remercie de votre observation et de votre question.

Je pense qu'il est question des prestations d'invalidité, des pensions d'invalidité pour les membres civils, les membres réguliers, et ce n'est pas disproportionné pour aucun groupe. Il s'agit de garantir que les pensions suivent l'inflation et ne soient pas grugées par le coût de la vie.

Le sénateur McNair : Toutefois, est-ce ce qui se passe dans le système actuel?

Mme Rigon : Oui.

Le sénateur McNair : Quelle est l'approche la plus généreuse?

Mme Rigon : Je ne suis pas sûre que ce soit nécessairement l'approche la plus généreuse.

Le sénateur McNair : Si l'IPC a été utilisé à toutes les occasions sauf six fois au cours des 23 dernières années, cela ne se produit pas... Je pense que notre temps est écoulé.

Le président : Effectivement, votre temps est écoulé.

La sénatrice Anderson : Il se pourrait que je demande la réponse par écrit. J'ai sous les yeux un article qui a été publié le 20 novembre dernier par la CBC, intitulé « Le gouvernement tente de modifier rétroactivement la loi, ce qui pourrait lui éviter de devoir indemniser les anciens combattants pour une erreur du fédéral ». L'article indique ceci :

Le projet de loi d'exécution du budget du gouvernement Carney prévoit une modification qui, selon les avocats représentant les anciens combattants, vise à dissimuler une erreur datant de plusieurs décennies qui a entraîné une surfacturation pour les soins de longue durée.

L'article cite Malcom Ruby, qui aurait dit ceci :

Modifier rétroactivement une loi revient à utiliser une arme thermonucléaire dont dispose le gouvernement dans le cadre d'un litige, et dont aucun autre plaideur ne dispose.

L'article se poursuit ainsi :

Cependant, selon une analyse réalisée par CBC News, le ministère des Anciens Combattants exclut les territoires de son calcul, même si, depuis longtemps, c'est dans les Territoires du Nord-Ouest que les tarifs des soins de longue durée sont les plus bas.

The analysis showed that last year alone, veterans may have been overcharged by about \$3,130.

My question to you is, is this specifically speaking to that rule that excludes the territories? Do you have any further information that you can provide to us as a group so we can get some clarity on this specific clause?

Ms. Drury: Thank you for the question.

I want to clarify again. What we are doing in the legislation, as articulated by my colleague Nathan, is articulating what we have already been doing and what the intent was of the legislation when it was first enacted. It is simply a clarification. It is not meant to be changing anything in terms of adjusting anything retroactively or adjusting anything in terms of how we have been calculating, in this case, for the accommodation and meal allowance related to long-term care. In this instance, we are explicitly, again, defining that term “province” to include or refer to the 10 provinces. It doesn’t change the way the monthly accommodation and meal allowance is being calculated. It doesn’t retroactively require veterans to be paying back any type of benefits. There will be no change to the calculation of their benefits. This is how we have been doing it. We are simply clarifying that this is how we have been doing it and how we will continue to be doing it.

The Chair: Also in writing, the specific question she asked, would be much appreciated.

Ms. Drury: We’ll take note of that. Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you.

Senator Dasko: I hate to belabour the point on the calculation, but to clarify, it is a 10-province calculation? That’s how you come to it? You use the 10 provinces in the calculation, correct?

Mr. Svenson: That’s correct.

Senator Dasko: Are the inputs into the calculation on a per capita basis? For example, would Ontario be weighted higher because of population, or are the provinces treated as equal in terms of the inputs and the formula?

Mr. Svenson: Thank you for the question.

It just compares the 10 provinces on equal footing.

Senator Dasko: On what? Sorry?

L’analyse a révélé que, rien que l’année dernière, les anciens combattants auraient payé environ 3 130 \$ en trop.

Ma question est la suivante : cet article concerne-t-il expressément la règle qui exclut les territoires? Avez-vous d’autres informations à fournir à notre groupe afin que nous puissions clarifier cette disposition?

Mme Drury : Je vous remercie de votre question.

Je tiens à donner de nouveau des précisions. Comme l’a expliqué mon collègue M. Svenson, le projet de loi précise ce que nous faisons déjà et ce qui était l’objet de la loi lorsqu’elle a été adoptée. Il s’agit simplement d’une clarification. Le projet de loi ne vise pas à apporter d’ajustement rétroactif ni d’ajustement à la façon dont nous calculons, dans ce cas-ci, les indemnités d’hébergement et de repas liées aux soins de longue durée. Dans ce cas-ci, nous définissons explicitement, encore une fois, le mot « province » pour qu’il désigne les 10 provinces. Le projet de loi ne change rien à la façon dont les indemnités mensuelles d’hébergement et de repas sont calculées. Il n’obligera pas rétroactivement les anciens combattants à rembourser quelque prestation que ce soit. Aucun changement ne sera apporté au calcul de leurs prestations. C’est ainsi que nous avons toujours procédé. Nous précisons simplement que c’est ainsi que nous avons procédé jusqu’à présent et que nous continuerons de procéder.

Le président : Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous transmettre par écrit la réponse à la question que la sénatrice vient de poser.

Mme Drury : Nous en prenons bonne note. Merci, monsieur le président.

Le président : Merci.

La sénatrice Dasko : Je regrette de m’éterniser sur la question du calcul, mais, pour clarifier les choses, le calcul tient-il compte des 10 provinces? Est-ce ainsi que vous en arrivez à un résultat? Vous tenez compte des 10 provinces dans le calcul, n’est-ce pas?

Mr. Svenson : C’est exact.

La sénatrice Dasko : Les données utilisées dans le calcul sont-elles fondées sur le nombre d’habitants? Par exemple, l’Ontario a-t-il une plus grande importance en raison de sa population, ou les provinces sont-elles traitées sur un pied d’égalité en ce qui concerne les données et le calcul?

Mr. Svenson : Je vous remercie de votre question.

Nous comparons simplement les 10 provinces sur un pied d’égalité.

La sénatrice Dasko : Pardon? Sur un quoi?

Mr. Svenson: They are not weighted at all. It just compares the values from each of the 10 provinces.

Senator Dasko: I see. They are all discrete in this. How, then, do you come up with a single calculation?

Mr. Svenson: To clarify, you are referring to the disability pension adjustment calculation?

Senator Dasko: Yes.

Mr. Svenson: The wage rate option looks at the composite income tax rate or, to be specific, it is the after-tax income that an unskilled labourer in the federal public service residing in any of those jurisdictions would receive, after tax, after both the provincial and federal income taxes. Whichever of those after-tax income values is highest, that's the value that is selected.

Senator Dasko: I see.

Mr. Svenson: It is not about how many people live in any given province.

Senator Dasko: Thank you.

The Chair: Thank you, colleagues. We are a bit over time, but I thought I would give everybody a fair chance to ask their last follow-up question. This brings us to the end of our time with our panel.

Ms. Drury, Ms. Anstey, Mr. Svenson, Mr. Hutcheson and Ms. Rigon, thank you for taking the time to meet with us today. I know there are a couple of questions that will require a written response. If you could do so at the earliest opportunity, it would be very helpful for the committee with regard to our work on this section of the budget implementation bill. Thank you for being here today. All the best.

For our second panel, we welcome Brian Sauvé, President and Chief Executive Officer from the National Police Federation; from the National Association of Federal Retirees, Anthony Pizzino, Chief Executive Officer, and Patrick Imbeau, Senior Advisor, Retirement Income Security; and by video conference, Carolyn Hughes, Director, Veterans Services for the Royal Canadian Legion.

Thank you for joining us today. We will begin by inviting you to provide opening remarks, to be followed by questions from our senators. I remind you that each of you will have five minutes for opening remarks.

Brian Sauvé, President and Chief Executive Officer, National Police Federation: Good evening. Thank you for the invitation. I am Brian Sauvé, president of the National

M. Svenson : Les données ne sont pas pondérées du tout. Le calcul compare simplement les valeurs de chacune des 10 provinces.

La sénatrice Dasko : Je comprends. Ils sont tous discrets à ce sujet. Comment parvenez-vous alors à établir un calcul unique?

M. Svenson : Vous parlez du calcul du facteur d'équivalence pour la pension d'invalidité? C'est bien ça?

La sénatrice Dasko : Oui.

M. Svenson : Le calcul fondé sur le taux de rémunération tient compte du taux d'imposition composite du revenu. Il s'agit plus précisément du revenu après impôts qu'un travailleur non qualifié de la fonction publique fédérale résidant dans l'une de ces provinces ou l'un de ces territoires recevrait après impôt, après avoir payé les impôts provinciaux et fédéraux sur le revenu. La valeur retenue est celle qui correspond au revenu après impôt le plus élevé.

La sénatrice Dasko : Je comprends.

M. Svenson : Le nombre d'habitants d'une province donnée n'a rien à voir.

La sénatrice Dasko : Merci.

Le président : Merci, chers collègues. Nous sommes un peu en retard sur notre horaire, mais j'ai voulu donner à chacun la chance de poser sa dernière question complémentaire. C'est tout le temps que nous avions avec ce groupe de témoins.

Madame Drury, madame Anstey, monsieur Svenson, monsieur Hutcheson et madame Rigon, merci d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui. Je sais que certaines questions nécessiteront une réponse écrite. Si vous pouviez y répondre rapidement, cela faciliterait grandement le travail du comité sur cette partie du projet de loi d'exécution du budget. Merci d'être venus aujourd'hui. Je vous transmets à tous mes meilleurs vœux.

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous accueillons Brian Sauvé, président et directeur général de la Fédération de la police nationale. De l'Association nationale des retraités fédéraux, nous accueillons Anthony Pizzino, chef de la direction, ainsi que Patrick Imbeau, conseiller principal, Sécurité du revenu à la retraite. Enfin, nous accueillons Carolyn Hughes, directrice, Services aux vétérans, de la Légion royale canadienne, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Je vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous vous inviterons d'abord à prononcer une déclaration liminaire, avant de passer aux questions des sénateurs. Je vous rappelle que vous disposez de cinq minutes pour cette déclaration.

Brian Sauvé, président et directeur général, Fédération de la police nationale : Bonsoir. Merci de m'avoir invité. Je m'appelle Brian Sauvé. Je suis le président de la Fédération de

Police Federation, or NPF, the union representing nearly 20,000 members of the RCMP who serve communities across Canada and internationally.

When Budget 2025 was released last month, we were encouraged to see several long-awaited commitments for public safety finally moving forward. However, alongside this progress, we also saw measures that are raising concerns among our membership, concerns that were not resolved with the tabling of the budget implementation act. I would like to highlight three of these issues today.

The first is the authority to administer RCMP benefits and related information-sharing provisions. Bill C-15 proposes to make amendments to the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act to clarify Veterans Affairs Canada's authority to administer RCMP disability benefits, which the NPF fully supports.

Our concerns lie with the accompanying amendments that enable broader information sharing, including members' personal health information, among the Minister of Public Safety, the Minister of Veterans Affairs and the commissioner of the RCMP. At this time, there is no clarity regarding what information would be shared, how it would be used or what safeguards would be in place. This matters because VAC uses a disability assessment table that frequently assigns disability percentages that have no relationship to a member's ability to perform police duties. A member might be deemed 50% disabled under VAC's table yet be fully capable of safely continuing frontline police service. If the RCMP's health services gains access to VAC determinations without clear limits or context, there is a real risk those assessments could be misinterpreted, leading to unnecessary absences, inappropriate medical discharges or forced retirements.

We already know that members often underreport injuries out of fear of repercussions. Expanding access to their personal health information without safeguards risks worsening that fear, pushing members to hide injuries or remain at work while unwell, further affecting staffing at a time when we need more police officers on the street, not fewer. This is a high-risk issue. Before this legislation proceeds, we need explicit clarity on exactly what information will be shared, for what purpose and with what protections to ensure it cannot be used in ways that harm a members' careers or well-being.

la police nationale, ou FPN. Le syndicat représente près de 20 000 membres de la GRC qui servent des collectivités partout au Canada et à l'étranger.

Lorsque le budget de 2025 a été présenté le mois dernier, nous avons salué la concrétisation de plusieurs engagements attendus depuis longtemps en matière de sécurité publique. Or, ces progrès s'accompagnent de mesures qui suscitent des inquiétudes chez nos membres, inquiétudes qui persistent malgré le dépôt du projet de loi d'exécution du budget. Je voudrais attirer votre attention sur trois de ces points aujourd'hui.

Je parlerai d'abord du pouvoir d'administrer les prestations de la GRC et des dispositions connexes en matière de communication des renseignements. Le projet de loi C-15 propose de modifier la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada afin de préciser le pouvoir d'Anciens Combattants Canada d'administrer les prestations d'invalidité de la GRC, ce que la FPN appuie sans réserve.

Ce qui nous inquiète, ce sont les amendements connexes, qui permettent la communication d'un plus grand éventail de renseignements, y compris des renseignements médicaux personnels des membres, entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre des Anciens Combattants et le commissaire de la GRC. Pour le moment, on ne sait pas exactement quels renseignements seraient communiqués, comment ils seraient utilisés, ni quelles mesures de protection seraient mises en place. C'est important, parce qu'Anciens Combattants Canada utilise une table d'évaluation des invalidités qui attribue souvent des pourcentages sans lien avec la capacité réelle d'un membre à exercer ses fonctions policières. Un membre pourrait être considéré comme invalide à 50 % selon la table d'Anciens Combattants Canada, tout en étant parfaitement capable de poursuivre son service policier de première ligne en toute sécurité. Si les services de santé de la GRC accèdent aux évaluations d'Anciens Combattants Canada sans balises claires ni contexte, il est tout à fait probable que les évaluations en question soient mal interprétées, ce qui pourrait entraîner des absences inutiles, des congés médicaux injustifiés ou des retraites forcées.

Nous savons déjà que les membres hésitent souvent à signaler les blessures parce qu'ils ont peur des répercussions. Élargir l'accès aux renseignements médicaux personnels sans protections risque d'attiser les craintes. Nos membres pourraient ainsi être portés à cacher des blessures ou à continuer de travailler alors qu'ils sont malades, ce qui aurait un impact sur les effectifs à un moment où nous avons besoin de plus de policiers sur le terrain, pas moins. C'est un risque majeur. Avant que ce projet de loi ne soit adopté, nous devons savoir précisément quels renseignements seront communiqués, dans quel but et avec quelles protections, pour éviter qu'ils ne soient utilisés d'une manière qui nuirait à la carrière ou au bien-être des membres.

The second is the Equitable Public Sector Retirement Benefits. The government is proposing amendments to restore the 2% pension benefit rate across the federal public service, Canadian Armed Forces and RCMP plans. While this change will reduce future contribution rates, RCMP members have effectively been overcontributing since the 2019 Canada Pension Plan enhancements, potentially close to \$600 per member per year.

We are seeking clarity on two straightforward questions. First, will the new benefit rate apply to all serving members? Second, will there be reimbursement or recognition for the years of overcontributions already made? Transparency on this is essential for our members planning their retirement security.

The third is the indexation of RCMP disability pensions. Bill C-15 proposes shifting RCMP disability pension indexation to CPI-only starting in 2027, lowering the protections currently provided by the CPI-wage growth formula. This applies solely to RCMP veterans, not CAF veterans, creating an inequitable two-tier system with no clear rationale.

Compounding this, the legislation states the change may have retroactive effect. This phrase is deeply concerning. Retroactive to when? To the date of implementation or to years past? The potential impacts are significant, and, without clarity, members cannot understand how much they may lose or why.

These proposals have real consequences. Reduced pension value or disability protections undermine retention, recruitment, morale and the supports members rely on when injured serving Canadians.

Finally, none of these measures were developed with meaningful consultation. The NPF was not briefed, members were not engaged and no impact analysis has been shared. Our members deserve fairness, transparency and genuine collaboration on reforms that fundamentally affect their careers, their health and their families' financial security.

Thank you. I'll be happy to answer any questions.

The Chair: Thank you, Mr. Sauvé.

Anthony Pizzino, Chief Executive Officer, National Association of Federal Retirees: Good evening, Mr. Chair and honourable members of the committee. I am pleased to be here as Chief Executive Officer of the National Association of

Le deuxième point que je souhaite aborder porte sur l'équité des prestations de retraite du secteur public. Le gouvernement propose de modifier la loi afin de rétablir le taux de calcul des prestations de 2 % dans les régimes de retraite de la fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes et de la GRC. Même si cette mesure fera baisser les taux de cotisation futurs, les membres de la GRC cotisent déjà en trop depuis les bonifications apportées au Régime de pensions du Canada en 2019. On parle possiblement d'environ 600 \$ par membre chaque année.

Nous souhaitons obtenir des réponses claires à deux questions simples. Premièrement, le nouveau taux de prestations s'appliquera-t-il à tous les membres actifs? Deuxièmement, les années de cotisations excédentaires déjà versées feront-elles l'objet d'un remboursement ou d'une comptabilisation? La transparence à ce sujet est essentielle pour nos membres qui planifient leur sécurité financière à la retraite.

Le troisième point concerne l'indexation des pensions d'invalidité de la GRC. Le projet de loi C-15 propose de passer à une indexation fondée uniquement sur l'indice des prix à la consommation à partir de 2027, ce qui réduirait la protection actuellement assurée par la formule combinant l'indice des prix à la consommation et la croissance des salaires. Cette modification ne viserait que les vétérans de la GRC, et non ceux des Forces armées canadiennes, créant ainsi un système à deux vitesses sans justification claire.

Pire encore, le projet de loi précise que la modification pourrait être appliquée rétroactivement. Cette mention n'a vraiment rien de rassurant. Rétroactif à quelle date? À la date de mise en œuvre ou à des années antérieures? Les conséquences possibles sont considérables et, sans explications claires, les membres ignorent ce qu'ils pourraient perdre et pourquoi.

Ces propositions ont des conséquences bien réelles : réduire la valeur des pensions ou les protections en cas d'invalidité nuit au maintien en poste, au recrutement, au moral et aux ressources dont dépendent les membres lorsqu'ils se blessent en service.

Enfin, aucune de ces mesures n'a fait l'objet de consultations dignes de ce nom. La Fédération de la police nationale n'a pas été informée, ses membres n'ont pas été consultés et aucune analyse des répercussions n'a été communiquée. Nos membres méritent équité, transparence et collaboration sincère dans le cadre de réformes qui ont une incidence directe sur leur carrière, leur santé et la sécurité financière de leur famille.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Sauvé.

Anthony Pizzino, chef de la direction, Association nationale des retraités fédéraux : Bonsoir, monsieur le président et honorables membres du comité. J'ai le plaisir d'être ici en tant que chef de la direction de l'Association nationale des

Federal Retirees. We are grateful for the invitation to appear before you as you study Divisions 19, 20 and 21 of Part 5 of Bill C-15.

The National Association of Federal Retirees is the largest national advocacy organization representing active and retired members of the federal public service, Canadian Armed Forces, Royal Canadian Mounted Police and retired federally appointed judges, as well as their partners and survivors. Our membership is made up of 170,000 members across Canada, including 60,000 veterans and their families. Among them are 14,000 RCMP veterans. The association has been advocating for improvements to the financial security, health and well-being of our members and all Canadians since 1963.

My focus today will be on two issues that are part of Division 19: the modifications to the accommodations and meals calculations for veterans in long-term care and the modifications to the RCMP disability benefits indexation.

Division 19 begins by making amendments to the Pension Act to address a past miscalculation in how VAC adjusted disability benefits, which led to a class action settlement in 2024. This situation has already been settled in court, and the amendment ensures the miscalculation does not happen again.

However, Division 19 also modifies the indexation of RCMP disability pensions. Currently, RCMP disability benefits increase annually by the greater of either the consumer price index or the wage rate calculation. The wage rate calculation uses the average annual gross composite wage, at a point in time in which the adjustment is made, of categories of select occupational groups of the federal public administration, minus income tax for a single person calculated in the province with the lowest combined provincial and federal income tax rate. The Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act states that disability awards are set in accordance with the Pension Act, which outlines pensions and other benefits for veterans of the Canadian Armed Forces. Division 19 of Bill C-15 modifies the escalation formula of the RCMP disability pension so that the benefit, and other related benefits, are indexed based on the Consumer Price Index alone, effective January 2027.

The budget notes that the measure aligning pension benefits with the Consumer Price Index projects \$5.8 billion in savings over four years. This number is concerning, as the financial statements of the RCMP for 2025 state that payments in respect of the disability and health benefits for members cost a total \$959,293. This figure is concerning. Cuts of this magnitude to

retraités fédéraux. Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous pour participer à l'étude des sections 19, 20 et 21 de la partie 5 du projet de loi C-15.

L'Association nationale des retraités fédéraux est le plus important organisme national de défense des droits des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la GRC ainsi que des juges retraités nommés par le fédéral, leurs conjoints et leurs survivants. L'Association compte 170 000 membres à l'échelle du pays, y compris 60 000 vétérans et membres de leur famille. Elle représente 14 000 vétérans de la GRC. L'Association se bat depuis 1963 pour améliorer la sécurité financière, la santé et le bien-être de ses membres et de tous les Canadiens.

Je m'attarderai aujourd'hui sur deux éléments de la section 19, c'est-à-dire les modifications apportées au calcul des frais d'hébergement et de repas pour les vétérans qui vivent dans un établissement de soins de longue durée, ainsi que les modifications apportées à l'indexation des prestations d'invalidité de la GRC.

La section 19 modifie d'abord la Loi sur les pensions pour corriger une erreur commise par Anciens Combattants Canada dans le calcul des prestations d'invalidité, erreur qui a donné lieu à un règlement de recours collectif en 2024. La situation a été réglée devant les tribunaux, et la modification vise à faire en sorte que l'erreur ne se reproduise plus.

Cependant, la section 19 modifie également l'indexation des pensions d'invalidité de la GRC. À l'heure actuelle, les prestations d'invalidité de la GRC augmentent chaque année selon l'indice des prix à la consommation ou le calcul du taux de rémunération, selon le plus élevé des deux. Le taux de rémunération est calculé à partir du salaire brut annuel moyen composite, au moment où l'ajustement est effectué, de certaines catégories de groupes professionnels de l'administration publique fédérale, moins l'impôt sur le revenu d'une personne seule calculé dans la province où le taux combiné d'imposition provincial et fédéral est le plus bas. D'après la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, les prestations d'invalidité sont établies conformément à la Loi sur les pensions, qui définit les pensions et autres prestations versées aux anciens combattants des Forces armées canadiennes. La section 19 du projet de loi C-15 modifie la formule d'indexation de la pension d'invalidité de la GRC afin que cette prestation et d'autres avantages, soient seulement indexés à l'indice des prix à la consommation, à compter de janvier 2027.

Le budget précise que l'indexation des prestations de retraite sur l'indice des prix à la consommation devrait générer des économies de 5,8 milliards de dollars sur quatre ans. Ce montant soulève des inquiétudes, puisque les états financiers de la GRC pour 2025 indiquent que les prestations d'invalidité et de santé versées aux membres ont totalisé 959 293 \$. Ce chiffre est

disability benefits would have a detrimental impact on RCMP veterans. Amidst the rising cost of living, retirement income security must be protected, strengthened and respected now and into the future.

Division 19 also amends the Pension Act to adjust the accommodation and meals charge that veterans pay in long-term care by making changes to the definition of a province. The Veterans Health Care Regulations ensure that VAC administers benefits to eligible veterans who are in receipt of long-term care, including adult residential care, intermediate care and chronic care. These rules govern the maximum monthly charge for 12 months, which are currently set to the lowest user charge for accommodation and meals permitted by a province.

Since 1998, these calculations have not included the territories' rates. However, the Interpretation Act makes it clear that the term "province" includes Yukon, the Northwest Territories and Nunavut. This has led to overpayments by veterans, as some territories have had lower monthly charges, and those amounts were not considered. A CBC report estimated that veterans could be getting overcharged by \$260 a month, or an estimated \$3,130 a year. The average annuity paid to a CAF veteran was \$38,040 in 2024. This led to pending litigation filed in October of 2024 on behalf of a class of veterans of the Canadian Armed Forces and their survivors. These amendments have been deemed to have come into force on July 15, 1998, effectively making this change retroactive, effectively ending the class action ahead of its certification hearing in 2026.

It is unjustified to change the rules after the game. When veterans were overcharged, they had a reasonable expectation to the correct application of the law. Retroactive amendments such as these erode the public trust. Veterans and their families deserve support, not measures that leave them out of pocket and paying more for basic necessities.

We look forward to further discussion on these topics as these amendments touch the lives of some of our most valued and vulnerable members. We ask you to ensure that the budget implementation act be amended to uphold the principles of fairness and commitment Canada owes its veterans and RCMP members.

Thank you for your time.

The Chair: Thank you very much.

préoccupant. Des coupes d'une telle ampleur dans les prestations d'invalidité frapperait durement les vétérans de la GRC. Dans un contexte où le coût de la vie grimpe en flèche, il faut protéger, renforcer et préserver la sécurité du revenu de retraite, aujourd'hui comme demain.

La section 19 modifie également la Loi sur les pensions afin d'ajuster les frais d'hébergement et de repas que paient les anciens combattants bénéficiaires de soins de longue durée, par des modifications apportées à la définition du mot « province ». Le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants oblige Anciens Combattants Canada à gérer les avantages pour les anciens combattants admissibles bénéficiaires de soins de longue durée, y compris les soins institutionnels pour adulte, les soins intermédiaires et les soins prolongés. Les règles s'appliquent à la somme mensuelle maximale pour 12 mois, qui correspond actuellement aux frais modérateurs mensuels les plus bas autorisés par une province pour l'hébergement et les repas.

Depuis 1998, les calculs ne tiennent pas compte des taux des territoires. Or, selon la Loi d'interprétation, le mot « province » s'entend également du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Cette situation a fait en sorte que des anciens combattants ont payé plus qu'ils n'auraient dû, car les frais modérateurs mensuels plus faibles en vigueur dans certains territoires n'ont pas été pris en compte. Selon un reportage de la CBC, des anciens combattants auraient payé jusqu'à 260 \$ en trop par mois, ou environ 3 130 \$ par année. En 2024, la pension moyenne versée à un ancien combattant des Forces armées canadiennes s'élevait à 38 040 \$. À la suite de ce reportage, une poursuite, toujours en cours, a été intentée en octobre 2024 au nom d'un groupe d'anciens combattants des Forces armées canadiennes et de leurs survivants. Les modifications ont été réputées être entrées en vigueur le 15 juillet 1998, ce qui les rend rétroactives et qui met fin au recours collectif avant même la requête en autorisation prévue en 2026.

Il est tout à fait injustifié de changer les règles du jeu après coup. À l'époque où les anciens combattants payaient trop cher, ils pouvaient raisonnablement s'attendre à ce que la loi soit appliquée comme il se doit. De telles modifications rétroactives sapent la confiance du public. Les anciens combattants et leur famille méritent d'avoir du soutien. Ils ne devraient pas avoir à payer plus cher pour leurs besoins essentiels.

Nous avons hâte de discuter plus en profondeur de ces sujets, puisque les modifications touchent la vie de certains de nos membres les plus précieux et les plus vulnérables. Nous vous sommes de modifier la loi d'exécution du budget afin qu'elle respecte le principe d'équité et l'engagement que le Canada a envers ses anciens combattants et les membres de la GRC.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Le président : Merci beaucoup.

Carolyn Hughes, Director, Veterans Services, Royal Canadian Legion: Honourable chairman and members of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs, my name is Carolyn Hughes. I am a veteran and the director of veterans' services at the national headquarters of the Royal Canadian Legion. I previously worked as a military health care administrator, and I have been assisting military members, RCMP and veterans for almost 35 years, in and out of service. It is a pleasure to appear in front of your committee on behalf of our 270,000 members and their families. We are the largest veteran support and community service organization in Canada.

I would like to offer a quick note to understand the Legion's work. At its core, the Legion supports veterans, including still serving members, with disability claims and appeals. We advocate on their behalf and promote remembrance, for example, by organizing and holding Canada's National Remembrance Day Ceremony.

My department is composed of 35 professional and government security-cleared service officers and assistant service officers at the national, provincial and territorial levels. We have a memorandum of understanding with Veterans Affairs and directly serve Canada's veterans by assisting them with their claims so they can receive benefits, and we facilitate access to other VAC benefits and programs. We also provide representation at appeals to the Veterans Review and Appeal Board when disability claims are denied. We provide emergency and other supportive funding through Poppy Trust Funds, including various veteran programs. We do this at no cost, and veterans don't have to be a Legion member to use our services. We have about 1,350 branches with a volunteer service officer in each who can provide initial basic assistance and link veterans with our highly qualified staff officers as needed.

We are so closely involved in veterans' lives that we start to see patterns or issues of concern, such as confusion over the latest federal budget including the topic we are focused on today: the provisions relating to veteran and RCMP pensions. I would like to share some quick observations. Veterans were left with initial confusion related to indexing and pension calculations and the aligning of pension benefits with the Consumer Price Index. Veterans we heard from were not sure what it would mean to them.

Carolyn Hughes, directrice, Services aux vétérans, Légion royale canadienne : Honorables président et membres du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, je m'appelle Carolyn Hughes. Je suis une vétérane et aussi la directrice des Services aux vétérans au siège national de la Légion royale canadienne. Je travaillais auparavant comme administratrice des soins de santé pour les militaires. Voilà 35 ans que j'offre du soutien aux militaires, aux membres de la GRC et aux vétérans, actifs ou retraités. C'est avec plaisir que je comparais devant le comité au nom de nos 270 000 membres et de leur famille. La Légion est le plus grand organisme de soutien et de services communautaires offerts aux vétérans du Canada.

Je vais dire quelques mots pour vous donner une idée du travail de la Légion. Au cœur de sa mission, la Légion se consacre au soutien des vétérans, ainsi que des membres en service actif. Elle les aide notamment à l'égard des demandes et des appels liés aux prestations d'invalidité. La Légion défend les droits et les intérêts des vétérans et elle veille à promouvoir le souvenir, notamment en organisant la Cérémonie nationale du jour du Souvenir du Canada.

Le service que je dirige compte 35 officiers d'entraide et officiers d'entraide adjoints professionnels qui possèdent une autorisation de sécurité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Nous avons signé un protocole d'entente avec Anciens Combattants Canada. Nous offrons nos services directement aux vétérans canadiens en les aidant à remplir les demandes de prestations. Nous facilitons également l'accès à d'autres avantages et programmes d'Anciens Combattants Canada. Nous intervenons aussi pour représenter les vétérans devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) lorsque leurs demandes de prestations d'invalidité sont rejetées. Grâce au Fonds du Coquelinot, nous offrons entre autres du financement d'urgence aux vétérans et nous finançons divers programmes qui leur sont destinés. Ces services sont entièrement gratuits, et il n'est pas nécessaire d'être membre de la Légion pour en bénéficier. Il y a environ 1 350 filiales, chacune avec un officier bénévole capable d'offrir une aide initiale et de diriger les vétérans vers nos officiers professionnels qualifiés lorsque nécessaire.

Parce que nous travaillons de très près avec les vétérans, nous voyons apparaître des tendances ou des problèmes, comme l'incertitude entourant le dernier budget fédéral, notamment en ce qui concerne l'enjeu du jour : les pensions des vétérans et des membres de la GRC. Permettez-moi de partager quelques observations. Les vétérans ont d'abord été déconcertés par les règles d'indexation, le calcul des pensions et l'ajustement de celles-ci à l'indice des prix à la consommation. Des vétérans nous ont indiqué qu'ils ignoraient les conséquences que cela aurait sur leur situation.

For disability benefits, while the proposed legislative amendments to the RCMP's internal disability pension are separate under their superannuation act and do not affect CAF members' disability pensions, this was not made immediately clear to them. We remain committed in our advocacy to ensure that any changes do not negatively affect RCMP members or survivor benefits.

For retirement pensions, we are committed to monitor both CAF and RCMP service pensions and that they remain fully indexed to inflation and that there is no erosion of their benefits when they retire.

In closing, we would like to reiterate that there is an immediate and ongoing need for transparent communications with still-serving members and veterans and that it be clear and easy to understand. Therefore, we further suggest that each time there is a significant development, such as the release of a federal budget, that there be a requirement to produce a simple and clear document written in plain language, entitled "What it means to you," so that they are not left in the dark, struggling to understand and worrying about what it will mean to their benefits and supports.

The Legion helps thousands of veterans, their families and survivors each year. I want to share what one veteran said to one of our service officers recently: "You have been truly an 'Earth Angel' to me." That's when it hits home to us and that's why we do what we do.

Thank you for the opportunity to make this presentation. I would be happy to take any questions.

The Chair: Thank you, Ms. Hughes, and thank you for all you do on behalf of veterans.

We will now proceed to questions. Colleagues, our witnesses are with us until 6:10 p.m. today. We will do our best to allow time for each member to ask a question. With that in mind, we have four minutes allotted for each senator, including the answer. Please keep your question succinct in an effort to allow as many interventions as possible. I will offer the first question to members of the steering committee.

Senator Cardozo: I want to start by thanking Ms. Hughes, adding to what the chair said. I am amazed to hear you have 1,350 branches. I thought it was a large number, but this is an enormous number. Congratulations on what you do. I am one of the thousands of people who attend the national service here in Ottawa at the cenotaph every year on November 11, and I have done it for many years. It is superbly done every time. It is done with great precision and a lot of respect. I want to thank you for that, because it is very important as a country that we recognize veterans and those who have lost their lives serving their

En ce qui concerne les prestations d'invalidité, bien que les modifications législatives proposées à la loi sur la pension de retraite de la GRC à l'égard de la pension d'invalidité n'aient aucune incidence sur les pensions d'invalidité des membres des Forces armées canadiennes, cette information n'avait pas été clairement communiquée dès le départ. Nous restons déterminés à défendre les droits de nos membres et à veiller à ce que les modifications n'aient aucune incidence négative sur les prestations des membres de la GRC ou des survivants.

En ce qui concerne les pensions de retraite, nous veillerons à ce que les pensions des Forces armées canadiennes et de la GRC continuent d'être entièrement indexées à l'inflation et à ce qu'aucune réduction des prestations ne survienne à la retraite.

Pour terminer, je tiens à dire qu'il est urgent et indispensable de communiquer en toute transparence avec les membres actifs et les vétérans, dans un langage clair et facile à comprendre. C'est pourquoi nous proposons qu'à chaque moment important, comme lors de la présentation d'un budget fédéral, il soit obligatoire de produire un document simple et rédigé en langage clair, intitulé « Ce que cela signifie pour vous », afin d'éviter toute ambiguïté et toute inquiétude quant aux répercussions sur les droits et prestations de nos membres.

Chaque année, la Légion vient en aide à des milliers de vétérans, ainsi qu'aux membres de leur famille et à leurs survivants. Récemment, un vétéran a dit à l'un de nos officiers : « Vous avez été pour moi un véritable ange gardien. » Ces paroles nous touchent profondément et nous rappellent le sens de notre engagement.

Merci de m'avoir donné l'occasion de vous parler. Je serai ravie de répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Hughes. Merci aussi pour tout ce que vous faites pour les vétérans.

Nous passons maintenant à la période de questions. Chers collègues, les témoins sont avec nous jusqu'à 18 h 10. Nous nous efforcerons de permettre à chacun de poser une question. À cette fin, quatre minutes sont allouées à chaque sénateur, réponse comprise. Merci de garder vos questions brèves afin de permettre le plus grand nombre d'échanges. Je donne la parole en premier aux membres du comité permanent.

Le sénateur Cardozo : Je tiens d'abord à remercier madame Hughes, comme l'a fait le président. J'ai été étonné d'apprendre qu'il y a 1 350 filiales. Je me disais qu'il y en avait beaucoup, mais pas tant que cela. Bravo pour votre travail. Je fais partie des milliers de personnes qui assistent chaque année, le 11 novembre, à la cérémonie nationale au Cénotaphe d'Ottawa, et cela depuis longtemps. C'est toujours organisé de manière exemplaire, avec une grande précision et beaucoup de respect. Merci pour ce que vous faites. Il est très important que notre pays honore ses vétérans et toutes les personnes qui ont donné

country. You and your colleagues across the country do a very important job in that role. Thank you for that, and please keep doing it because it is very important for all of us who are able to go there and be a part of it. Many years ago, when my daughter was in the children's choir, I would often volunteer to go because it would get me to enter into the special section as a volunteer with the parents. Now I am able to do that as a senator and still be there and lay a wreath on behalf of colleagues.

You talked about the uncertainty that the budget has caused. From what I understand, the situation for the RCMP is changing, but the calculation for veterans is not. Maybe I'm wrong. Could you tell me more about the uncertainty that is left for veterans at this point?

Ms. Hughes: We're still hearing that they're worried that their Income Replacement Benefit will be reduced and their military pension is not going to go up with the cost of living each year. It's just poorly misread, miswritten. It's very confusing to somebody who doesn't deal with a lot of finances and pensions. It just escalates their frustration, and for anybody with a mental health condition or a traumatic brain injury, this makes it even more of a struggle for them sometimes. I think short note points from Veterans Affairs would help veterans understand a little better. From what I can see, the department has been very slow in getting any information out there to correct the rumours.

Senator Cardozo: Your suggestion to have — I don't know if you said a document necessarily, but something that goes out, and it can go out online, saying what the budget means for me or what the budget means for you is a really good idea for all Canadians, and for senators too, at least for this senator, because the budget is a big, long, complex document, and we're all trying to figure out what it means for Canadians. Thank you for that.

On the matter of consultation, when there have been changes over the years, is the Legion usually consulted? Do you have an ongoing discussion with the government on benefits for your members?

Ms. Hughes: Yes, we do. We meet with the minister and the deputy minister once or twice a year. I personally have a monthly meeting with my colleagues in VAC, my counterparts, but it's not necessarily on budget items. It's more on how a new business process is being implemented and all the pitfalls that might happen or the benefits that might happen. It's more on that line. But we do meet with the minister regularly, and the deputy minister.

leur vie au service du Canada. Vous et vos collègues partout au Canada accomplissez un travail extrêmement important à cet égard. Merci et, surtout, continuez votre bon travail. C'est très important pour tous les gens qui participent aux cérémonies. Il y a bien des années, lorsque ma fille faisait partie de la chorale d'enfants, j'offrais souvent mes services comme bénévole pour avoir accès à la section réservée aux parents. Aujourd'hui, en tant que sénateur, je peux continuer d'assister à la cérémonie et déposer une couronne au nom de mes collègues.

Vous avez parlé de l'incertitude causée par le budget. Si je comprends bien, il y a des changements pour la GRC, mais pas pour le calcul des pensions des vétérans. Peut-être que je me trompe. Pourriez-vous préciser quelle incertitude subsiste pour les vétérans à ce stade?

Mme Hughes : Il y a encore des vétérans qui nous disent qu'ils ont peur que leur prestation de remplacement du revenu soit réduite et que leur pension militaire ne soit plus indexée à l'inflation chaque année. Toute cette confusion découle d'informations mal formulées et mal comprises. C'est très déroutant pour une personne qui ne s'y connaît pas trop en matière de finances et de pensions. Cela ne fait qu'attiser le mécontentement des vétérans. C'est encore plus difficile pour les personnes qui vivent avec un problème de santé mentale ou un traumatisme cérébral. Je pense que des notes explicatives succinctes de la part d'Anciens Combattants Canada aideraient les vétérans à mieux comprendre. Jusqu'à présent, le ministère semble avoir beaucoup tardé à publier des informations pour dissiper les rumeurs.

Le sénateur Cardozo : Votre idée de créer — je ne sais plus si vous avez parlé d'un document comme tel — quelque chose d'accessible en ligne, une rubrique du genre « Ce que le budget signifie pour moi » ou « Ce que le budget signifie pour vous », est excellente. C'est une excellente idée non seulement pour tous les Canadiens, mais aussi pour les sénateurs, en tout cas pour moi. Le budget est un texte volumineux et complexe, et on cherche tous à comprendre à quoi il rime pour la population. Merci pour cette suggestion.

Au chapitre des consultations, lorsque des changements sont apportés, la Légion est-elle habituellement consultée? Entretenez-vous un dialogue continu avec le gouvernement au sujet des prestations destinées à vos membres?

Mme Hughes : Oui, absolument. Nous rencontrons le ministre et le sous-ministre une ou deux fois par année. Pour ma part, j'ai une réunion mensuelle avec mes collègues d'Anciens Combattants Canada, mes homologues, mais ce n'est pas forcément pour parler du budget. Il s'agit plutôt de discuter de la mise en œuvre d'un nouveau processus opérationnel, des difficultés éventuelles ou des avantages possibles. C'est davantage de cet ordre-là. Mais nous rencontrons régulièrement le ministre et le sous-ministre.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Mr. Sauvé.

We have known each other for about 10 years. We worked together before you joined the union and before the bill was adopted to integrate a union into the RCMP. We did well.

However, there is one thing we have not succeeded in doing. The RCMP does not seem to understand that when you touch a union member's benefits, you have to consult with their union first. Earlier officials admitted that they did not consult with the unions before making these changes. Is that correct?

Mr. Sauvé: Yes, that's true. When we and the RCMP began working on Bill C-7 10 years ago to unionize the RCMP, we didn't have the opportunity to change the law and we weren't able to negotiate anything that is regulated by Canada's various laws. For example, there is nothing in our collective agreement about pensions. Anything that is changed or regulated by legislation in Canada is off-limits to us in our negotiations. That's what I believe the RCMP thinks. They don't need to consult with us because we can't negotiate it.

Senator Carignan: At some point, an amendment to the law should be proposed.

To me, the difference in indexation between the CPI and the increase or rate of pay is fundamental. Disability means income replacement, so we must try to put police officers in the same position they would have been in had they remained employed. Salary indexation or collective agreement negotiations normally result in a higher salary than the CPI. This part of the rate of pay is therefore important in calculating the pension. Have you calculated how many people would be affected by this change and how much they would lose over a five- to ten-year period?

Mr. Sauvé: No, we haven't done that calculation. However, I can provide you with a submission for the numbers of RCMP members who are still with the RCMP and have active files with Veterans Affairs Canada. That will give us an idea of how many members will be affected by these changes.

I would like to clarify one thing. It is not just the disability pension that is affected here, but also survivors' benefits. So when a member dies, the disability pension continues for the spouse and children, and it continues to be indexed in the future.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à M. Sauvé.

Cela fait environ 10 ans que l'on se connaît. Nous avons travaillé ensemble avant même que vous ne soyez au syndicat et avant même que le projet de loi ne soit adopté pour intégrer un syndicat à la GRC. On a bien réussi.

Toutefois, il y a quelque chose que l'on n'a pas réussi. La GRC ne semble pas comprendre que lorsqu'on touche aux avantages sociaux d'un syndiqué, on doit consulter son syndicat avant. On nous a dit tout à l'heure que les fonctionnaires ont admis ne pas avoir consulté les syndicats avant de faire ces changements. Est-ce exact?

M. Sauvé : Oui, c'est vrai. La GRC et nous, lorsque nous avons commencé le projet de loi C-7 il y a 10 ans pour la syndicalisation de la GRC, nous n'avions pas l'occasion de changer la loi et n'étions pas capables de faire la négociation de tout ce qui est réglé par les différentes lois du Canada. Par exemple, dans notre convention collective, il n'y a rien pour les pensions. Tout ce qui est modifié ou réglé par la législation au Canada, cela nous est interdit de le faire dans nos négociations. C'est ce que je crois que la GRC pense. Ils n'ont pas besoin de faire la consultation avec nous, parce qu'on ne peut pas le négocier.

Le sénateur Carignan : Il faudrait proposer un amendement à la loi à un moment donné.

La différence d'indexation entre l'IPC et l'augmentation ou le taux de rémunération pour moi est fondamentale. Qui dit « invalidité » dit « remplacement de revenu », donc on doit essayer de placer le policier et la policière dans l'état où ils seraient s'ils étaient restés en emploi. L'indexation du salaire ou les négociations de convention collective donnent normalement un salaire plus élevé que l'IPC. Cette partie du taux de rémunération est donc importante dans le calcul de la pension. Avez-vous calculé combien de personnes seraient touchées par cette modification et quel serait le montant dont elles seraient privées sur un horizon de cinq à dix ans?

M. Sauvé : Non, on n'a pas fait ce calcul. Cependant, je peux vous répondre avec une soumission pour les numéros de membres de la GRC qui sont encore dans la GRC avec des dossiers actifs avec les Anciens Combattants Canada. Puis cela nous donnera une idée de combien de membres seront affectés par ces changements.

J'aimerais clarifier une chose. Ce n'est pas juste la pension d'invalidité qui est touchée ici, ce sont aussi les bénéfices des survivants. Alors, quand un membre décède, la pension d'invalidité continue pour l'époux ou l'épouse et aux enfants, puis cela continue d'être indexé dans le futur.

Senator Carignan: Are we talking about a million dollars that the government is going to save at the expense of pensioners?

Mr. Sauvé: It seems that way, yes.

Senator Carignan: Okay. Thank you.

[English]

Senator Patterson: I'm going to your comment, Mr. Sauvé, in terms of protecting privacy. In comparison to the Canadian Armed Forces, I hadn't even thought about Public Safety plus the RCMP plus VAC. That's three nodes as opposed to two within the Canadian Armed Forces. Yes, I think you have every right to need to understand what those parameters are in terms of sharing.

You did very quickly go through areas you thought needed to be addressed. Could you please tell me what those are again, and do you recommend them in legislation or do you think they can be followed up in regulation?

Mr. Sauvé: If I may, I think we can draw the assumption that over the last decade there have been challenges in the trust relationship between the membership of the RCMP on the ground and the management of the RCMP. To their credit, the RCMP has come a long way. I think we're on a solid path forward to have a better relationship between member and management. However, within the RCMP versus within the CAF, for example, we're now considered insured persons under the Canada Health Act. Therefore, provincial and territorial health regimes apply versus the Canadian Armed Forces are not. They are linear within their own chain of command. What we do see are challenges with our members willing to disclose information from their private health care practitioners, paid for by the provinces and the territories in Canada, to the RCMP for fear of change of medical status or occupational profile, so a lack of trust.

When someone applies to Veterans Affairs Canada for a disability pension based on evidence from an occupational injury in the line of duty to Canada, the sharing of information is, I think, their trust challenge. Sharing from their RCMP occupational health file to VAC to make a determination is cool, and no issues there, but how much does Veterans Affairs share back to the RCMP? That's the area of concern. At present, all they share back is the name, the regimental number and the classification of disability. They don't share the actual percentage. Sharing the percentage and sharing further diagnostic information could become challenging, especially when you already have a challenging trust relationship.

Le sénateur Carignan : On parle d'un million de dollars que le gouvernement va faire en économie sur le dos des retraités?

M. Sauvé : On dirait que c'est cela, oui.

Le sénateur Carignan : D'accord. Merci.

[Traduction]

La sénatrice Patterson : Monsieur Sauvé, je souhaite revenir sur votre commentaire concernant la protection de la vie privée. Par rapport aux Forces armées canadiennes, je n'avais même pas pensé à la Sécurité publique, à la GRC et à ACC. Cela fait trois pôles, comparativement à deux au sein des Forces armées canadiennes. Oui, je pense que vous avez tout à fait le droit de vouloir comprendre quels sont ces paramètres en matière de partage de renseignements personnels.

Vous avez très rapidement passé en revue les domaines qui, selon vous, devaient être abordés. Pourriez-vous me les rappeler et me dire si vous recommandez qu'ils soient inscrits dans la législation ou si vous pensez qu'ils peuvent faire l'objet d'un suivi au sein de la réglementation?

M. Sauvé : Si je peux me permettre, je pense que nous pouvons supposer qu'au cours de la dernière décennie, la relation de confiance entre les membres de la GRC sur le terrain et la direction de la GRC a connu certaines difficultés. En revanche, il faut reconnaître que la GRC a fait beaucoup de progrès, et je pense que nous sommes sur la bonne voie pour améliorer les relations entre les membres et la direction. Néanmoins, au sein de la GRC, contrairement aux FAC, par exemple, nous sommes désormais considérés comme des personnes assurées en vertu de la Loi canadienne sur la santé. Par conséquent, les régimes de santé provinciaux et territoriaux s'appliquent, contrairement à ceux des Forces armées canadiennes. Ils sont linéaires au sein de leur propre chaîne de commandement. Nous constatons des difficultés chez nos membres, qui hésitent à divulguer à la GRC certains renseignements provenant de professionnels de la santé du secteur privé, et ce, par crainte d'un changement de statut médical ou de profil professionnel. Bref, tout cela traduit un manque de confiance chez plusieurs de nos membres.

Lorsqu'une personne présente une demande à ACC pour obtenir une pension d'invalidité en raison d'une blessure professionnelle subie dans l'exercice de ses fonctions au service du Canada, le partage de renseignements constitue, à mon avis, un défi en matière de confiance. Le partage des renseignements contenus dans le dossier de santé professionnelle de la GRC avec Anciens Combattants Canada afin de prendre une décision est acceptable et ne pose aucun problème, mais quelle quantité de renseignements personnels ACC partage-t-il avec la GRC? C'est là que réside le problème. À l'heure actuelle, tout ce qu'ils communiquent en retour, c'est le nom, le numéro matricule et la classification de l'invalidité. Ils ne communiquent pas le pourcentage réel. Le partage du pourcentage et d'autres

Senator Patterson: I think the actual clinical diagnosis is the biggest challenge you're referring to, and I think under regulation and processes, clarifying and articulating that to members will be quite critical.

I'd like to pose the same question to our other witnesses here in terms of what you are hearing on your network. Please excuse me for ignoring veterans right now with the Legion. But what are you hearing on your networks in terms of concerns about sharing information, impacts on careers, et cetera?

Patrick Imbeau, Senior Advisor, Retirement Income Security, National Association of Federal Retirees: In terms of sharing information, I can't say we've been hearing a whole lot. Our membership is mostly retired, so they've already gone through the process and may not be really focused on that. We've mostly been hearing concern around the amounts — how that will be affected, the indexation of their disability benefits. Those are more the issues that have been shared with us.

Senator Patterson: The same for yourself as well?

Mr. Pizzino: Yes.

Senator Anderson: Thank you to the witnesses.

My question is for Mr. Pizzino. I'm from the Northwest Territories, and on the previous panel we were discussing the definition of "provinces" and the exclusion of the territories. You also spoke about it. You spoke about the complexity as it applies to the definition of "provinces" and exclusion of the territories. I'd like to know, in your opinion, what is your understanding and the intent of the definition of "provinces"? Could you expand on the potential impact?

Mr. Pizzino: Patrick and I are from the same organization. I'll ask Patrick to take that one on.

Mr. Imbeau: In this specific case, whoever was interpreting the act at the time saw "province" and just assumed it meant the 10 provinces and not the territories. When it comes to calculating for accommodations and meals, they just never considered the territories, which has the lowest charge that they charge to their veterans for long-term care. That essentially led — since 1998, apparently — to an overcharge to all veterans in that case. I can't

renseignements diagnostiques pourrait s'avérer difficile, surtout lorsque la relation de confiance est déjà difficile.

La sénatrice Patterson : Je pense que le diagnostic clinique proprement dit est le plus grand défi auquel vous faites référence. Par ailleurs, je suis d'avis que dans le cadre de la réglementation et des processus, il sera essentiel de clarifier la situation actuelle aux membres de votre association.

J'aimerais poser la même question à nos autres témoins ici présents au sujet de ce que vous entendez sur votre réseau. Veuillez m'excuser de ne pas tenir compte pour l'instant des anciens combattants de la Légion. Mais qu'entendez-vous sur vos réseaux au sujet des préoccupations liées au partage de renseignements, aux répercussions sur les carrières de vos membres, et ainsi de suite?

Patrick Imbeau, conseiller principal, Sécurité du revenu à la retraite, Association nationale des retraités fédéraux : En ce qui concerne le partage de renseignements personnels, je ne peux pas dire que nous ayons entendu grand-chose. Les membres de notre association sont pour la plupart à la retraite, ils ont donc déjà vécu ce processus et ne s'y intéressent peut-être pas vraiment. Nous avons surtout entendu des inquiétudes concernant les montants, leur incidence et l'indexation de leurs prestations d'invalidité. Ce sont donc plutôt ce type d'enjeux qui nous ont été communiqués par nos membres.

La sénatrice Patterson : Monsieur Pizzino, même son de cloche de votre côté?

M. Pizzino : Oui.

La sénatrice Anderson : Je tiens d'abord à remercier tous nos invités.

Ma question s'adresse à M. Pizzino. Je suis originaire des Territoires du Nord-Ouest, et lors du segment de la séance précédent, nous avons discuté de la définition du terme « provinces » et de l'exclusion des territoires. Vous en avez également parlé. Vous avez évoqué la complexité de la définition du terme « provinces » et de l'exclusion des territoires. Selon vous, quelle est l'intention derrière la définition du terme « provinces »? Pourriez-vous nous en dire plus sur les répercussions potentielles d'une telle définition?

M. Pizzino : Comme M. Imbeau et moi relevons de la même association, je vais me tourner vers lui pour répondre à cette question en particulier.

M. Imbeau : Dans ce cas précis, les responsables qui ont interprété la loi à l'époque ont vu le terme « province » et ont simplement supposé qu'il désignait les dix provinces et non les territoires. Lorsqu'il s'agissait de calculer les frais d'hébergement et de repas, ils n'ont tout simplement jamais tenu compte des territoires, qui sont ceux où les frais facturés aux anciens combattants pour les soins de longue durée sont les plus

guess exactly what the choice was there. I'm assuming it was an oversight, but this decision now to change that definition is probably to prevent that litigation.

Senator Anderson: In your opinion, should that definition be amended? Should it be looked at again?

Mr. Imbeau: I think it should remain what it is in the Interpretation Act, which is that the provinces includes the territories.

Senator Anderson: Thank you.

Senator Hay: Thank you, all, for your testimony today and your work.

I want to go back, if I may, to the increased access to personal health data and data sharing. I always worry about data governance and sovereignty and want to know what the intent of increased access to personal health data would be. As well, what about the knowledge of people? Is there consent to the sharing of that data, like actual knowledge given, consent given? I'm sort of sitting in that area, and you've talked very clearly about it.

In your opinion, why do you think Budget 2025 or BIA 2025 is putting this forward? What is the intent of the increased access to personal health data?

Mr. Sauvé: Do you want the cynic in me? From what I understand, and from what I've been told from the inquiries we've already made — but I am a police officer so I am skeptical and suspicious — what I've been told is that this is a very simple legislative change to clarify the authorities to administer something that already exists. Okay. If that's the case, I think we'd be satisfied with that. However, the suspicions or the cynic in me would say that this is designed to cleanse the RCMP of those who may not be universal in service. Universality of service is something that the CAF has put in its rear-view mirror. The RCMP has never had a universality of service, so if your occupational profile is between one and three or four, you can do operational policing — one being you are perfectly fit and four being you might need some accommodation with limitations and restrictions, and two and three in between. Graduating Depot, everybody is minimum a two. If you're an emergency response team member, you might be a one. My suspicions are that information sharing could be the greatest in spirit and intent, but the worry would be that it would be abused or "misinterpreted" by some on the receiving end.

bas. Cela a essentiellement mené depuis l'année 1998 à une surfacturation de tous les anciens combattants dans ce cas. Je ne peux pas deviner exactement quel a été le choix qui a été fait. Je suppose qu'il s'agissait d'une omission, mais la décision actuelle de modifier cette définition vise probablement à éviter ce type de litige.

La sénatrice Anderson : À votre avis, cette définition devrait-elle être modifiée? Devrait-elle du moins être réexaminée?

Mr. Imbeau : Je pense que la définition doit demeurer fidèle au libellé de la Loi d'interprétation, c'est-à-dire que le terme « provinces » englobe également les trois territoires.

La sénatrice Anderson : Je vous remercie.

La sénatrice Hay : Merci à tous nos invités pour vos témoignages d'aujourd'hui et pour votre précieux travail.

Je voudrais revenir, si vous me le permettez, sur la question de l'accès accru aux données personnelles de santé. Je m'inquiète toujours de la gouvernance et de la souveraineté des données et je voudrais savoir quel serait l'objectif d'un accès accru aux données personnelles de santé. De même, qu'en est-il des données personnelles des personnes concernées? Y a-t-il un consentement au partage de ces données, c'est-à-dire une information réelle et un consentement donné? Je me trouve en quelque sorte dans cette zone d'ombre, et vous en avez parlé très clairement.

À votre avis, pourquoi le budget de 2025 propose-t-il ce type de modifications? Quel est l'objectif de l'accès accru aux données personnelles de santé?

Mr. Sauvé : Souhaitez-vous entendre l'avis du policier sceptique que je suis? D'après ce que j'ai compris et ce qu'on m'a dit lors des enquêtes que nous avons déjà menées, c'est qu'il s'agit d'une modification législative très simple visant à clarifier les pouvoirs d'administration d'un dispositif qui existe déjà. D'accord. Si tel est le cas, je pense que cela nous satisferait. Cependant, le sceptique en moi dirait que cela vise à purger la GRC de ceux qui ne sont peut-être pas aptes à tous les services. L'universalité du service est une notion que les FAC ont mise au placard. La GRC n'a jamais eu d'universalité de service, donc si le profil professionnel d'une personne se situe entre le niveau un et quatre, elle est en capacité d'exercer certaines fonctions opérationnelles; « un » signifiant que la personne est en parfaite forme physique, « quatre » indiquant que la personne pourrait avoir besoin d'aménagements en raison de certaines limitations. Quant au niveau « deux » et « trois », cela signifie évidemment que la personne se situe entre les deux extrêmes. À la fin de la formation, tout le monde a au minimum un deux. Si vous êtes membre d'une équipe d'intervention d'urgence, vous pourriez avoir un. Je soupçonne que le partage d'informations pourrait être excellent dans son esprit et son intention, mais je crains qu'il ne soit mal interprété par certains de ses destinataires.

Senator Hay: Just to dive again around consent and the members you serve and all of you serve, consent is really important. What I heard you talk about is around, I guess, the word “stigma.” I’ve worked in the world of mental health and data, and stigma is very, very real. People either hide or they share, and then potentially the worry would be a privacy breach or misuse of someone’s personal data. You indicated that your members might not be worried about this yet — did you say that, because I might have misunderstood that?

Mr. Sauvé: They would be worried about over-disclosure of information, yes.

Senator Hay: Should this be brought forward in a more transparent way, for people to understand that their personal data would be shared?

Mr. Sauvé: The one big piece about that one section of my opening remarks is we can clarify legislative authorities about who owns what — the Minister of Veterans Affairs governs the Pension Act, and the Minister of Public Safety governs the RCMP Superannuation Act. The only real big thing that stands out for me there is, why are we throwing in information sharing, and what does that mean? Information sharing between ministries or organizations could easily be done by MOU, which already exists, by the way. There is an MOU between Veterans Affairs and the RCMP for the administration and application of disability benefits. So is that not working?

[Translation]

Senator Youance: Mr. Pizzino, you mentioned the class-action lawsuit. The deadline for claims was March 19, 2025, but payments are ongoing and must be completed by March 19, 2026. Do the provisions of Bill C-15 have a negative impact on the current payment process? Of course, there is also the coming into force date of Bill C-15 in 2027. Do you think everything will be settled by then?

Mr. Imbeau: Yes. I think everything will be settled. It’s a decision that has already been made. I would be surprised if we went back on that decision, even with changes to this bill. There is a class-action lawsuit, which is another issue we were discussing. That one will be affected, because the decision has not yet been made.

Senator Youance: With regard to this ongoing settlement, does Budget 2025 provide sufficient guarantees for the financial health of veteran pensioners to prevent a recurrence of the situation that existed prior to the settlement? What concrete

La sénatrice Hay : Pour revenir sur la question du consentement et des membres que vous servez, le respect du consentement est particulièrement important. Ce dont vous avez parlé, je pense, concerne le terme « stigmatisation ». J’ai travaillé dans le domaine de la santé mentale et des données, et la stigmatisation est une réalité très présente. En effet, beaucoup de gens ont tendance à dissimuler leurs problèmes de santé mentale en raison de craintes légitimes liées à la stigmatisation. Vous avez indiqué que vos membres ne s’en inquiétaient peut-être pas encore. Est-ce bien ce que vous avez dit, car je l’ai peut-être mal compris?

M. Sauvé : Plusieurs de nos membres s’inquiètent d’une divulgation excessive de leurs renseignements personnels, en effet.

La sénatrice Hay : Cela devrait-il être présenté de manière plus transparente, afin que les gens comprennent que leurs données personnelles pourront être partagées?

M. Sauvé : Le point important de cette partie de mon discours d’ouverture est que nous pouvons clarifier les pouvoirs législatifs concernant les responsabilités de chacun: le ministre des Anciens Combattants régit la Loi sur les pensions, et le ministre de la Sécurité publique régit la Loi sur la pension de retraite de la GRC. La seule chose qui me semble vraiment importante ici est la suivante: pourquoi parlons-nous de partage d’informations, et qu’est-ce que cela signifie? Le partage d’informations entre les ministères ou les organisations pourrait facilement se faire par le biais d’un protocole d’entente, qui existe déjà, soit dit en passant. Il existe un protocole d’entente entre ACC et la GRC pour l’administration et l’application des prestations d’invalidité. Est-ce que cela ne fonctionne pas?

[Français]

La sénatrice Youance : Monsieur Pizzino, vous avez parlé du recours collectif. La date limite pour les réclamations était le 19 mars 2025, mais les paiements sont en cours et doivent être complétés au plus tard le 19 mars 2026. Est-ce que les éléments du projet de loi C-15 ont un impact négatif sur le processus actuel de paiement? Naturellement, il y a aussi la date d’entrée en vigueur du projet de loi C-15 en 2027. Pensez-vous que tout cela sera réglé d’ici là?

M. Imbeau : Oui. Je pense que tout sera réglé. C’est une décision qui a déjà été prise. Je serais surpris qu’on retourne sur cette décision, même avec des changements dans ce projet de loi. Il y a un recours collectif qui est un autre élément sur lequel on parle. Celui-là sera affecté, parce que la décision n’a pas encore été prise.

La sénatrice Youance : Par rapport à ce règlement qui est en cours, le budget de 2025 apporte-t-il des garanties suffisantes pour la santé financière des retraités vétérans pour ne pas recréer la situation avant le règlement? Quelles mesures

measures should be added to prevent these mistakes from happening again?

Mr. Imbeau: I believe that settles the issue. With regard to the calculations, I think it was made very clear with the class-action lawsuit that the necessary changes were made in this bill. That means they saw what happened and took the opportunity to make changes in other areas to avoid further class action lawsuits.

Senator Youance: Okay. Thank you.

[English]

Senator McNair: To the witnesses here in person and online, thank you for being here tonight.

Clause 378 of Bill C-15 provides the Governor General in Council with the power to make regulations having retroactive effect in relation to the Earnings Loss Benefit. Given the attention some of these changes brought in by this bill have received, I worry a bit that future changes could be less public, which could cause confusion and obviously some unexpected changes to these payments when they are received. Do you share those concerns? Are you confident that the recipients will be kept up to date on any changes that could happen through the regulations in the future? I'll start with the legion and then go to the other panellists.

Ms. Hughes: I am sorry, I missed part of your question.

Senator McNair: I'm curious to know whether you are confident you will be kept up to date on regulations made having a retroactive effect in relation to the earning loss benefit or whether change may proceed without those affected by it being consulted in advance?

Ms. Hughes: Thank you.

The Earnings Loss Benefit has been rolled into the Income Replacement Benefit. I am confident that we will be informed of what's going on with that and, if we're not, I can pick up the phone, call and get answers. We have a very good relationship with Veterans Affairs that way, but a lot of people don't have that information out there.

With the calculations, from what I'm understanding, for the CAF, none of the benefits will be reduced. They're enshrined in the acts, and they will not be reduced.

Senator McNair: It is good to hear that and good to hear you have that relationship with them.

concrètes devraient être ajoutées pour éviter que ces erreurs ne se reproduisent?

Mr. Imbeau : Je crois que cela règle le problème. En ce qui concerne les calculs, je pense que cela a été très clair avec le recours collectif que les changements nécessaires ont été faits dans ce projet de loi. Cela veut dire qu'ils ont vu ce qui s'est passé et qu'ils en ont profité pour faire des changements à d'autres places pour éviter d'autres recours collectifs.

La sénatrice Youance : D'accord. Merci.

[Traduction]

Le sénateur McNair : Je tiens d'abord à remercier tous nos invités présents ici en personne ou en ligne.

L'article 378 du projet de loi C-15 confère à la gouverneure en conseil la prérogative d'établir des règlements ayant un effet rétroactif en ce qui concerne la prestation pour perte de revenus. Compte tenu de l'attention que certains des changements apportés par ce projet de loi ont suscitée, je crains un peu que les changements futurs soient moins publics, ce qui pourrait causer de la confusion et, évidemment, des changements inattendus dans ces paiements lorsqu'ils seront versés. Partagez-vous ce type de préoccupations? Êtes-vous convaincue que les bénéficiaires seront tenus informés de tout changement qui pourrait survenir à l'avenir dans le cadre de la réglementation actuelle? Je vais commencer par la représentante de la Légion royale canadienne, puis je vais passer à nos autres invités.

Mme Hughes : Je suis désolée, je n'ai pas bien compris toute la question.

Le sénateur McNair : Je suis curieux de savoir si vous êtes certain d'être tenu informé des réglementations ayant un effet rétroactif en matière d'indemnités pour perte de revenus, ou si des changements peuvent être apportés sans que les personnes concernées soient consultées au préalable.

Mme Hughes : Je vous remercie.

L'allocation pour perte de revenus a été intégrée à la prestation de remplacement du revenu, ou PRR. Par ailleurs, je suis convaincue que nous serons informés de la situation et, si ce n'est pas le cas, je peux décrocher le téléphone, appeler et obtenir des réponses. Nous entretenons de très bonnes relations avec la ministre des Anciens Combattants à cet égard, mais beaucoup de gens ne disposent pas de ce type de renseignements.

D'après ce que je comprends des estimations, aucune des prestations aux membres des FAC ne sera réduite, car le versement de ces prestations est encaissé dans la législation actuelle.

Le sénateur McNair : Très bien, je suis ravi d'apprendre que vous entretenez de bonnes relations avec la ministre des Anciens Combattants.

Mr. Sauvé: Seeing as I'm the union guy negotiating with the government on behalf of serving members, the word "retroactive" is always attractive to us because we're talking about retroactive salary increases in our negotiation. However, legislated retroactivity is a scary thing for unions. Even if the spirit and intent is fantastic and hearts are made of gold, you never know what some future government may choose to do.

Senator McNair: Thank you.

Mr. Pizzino: Senator, your question, as I understood it, is about communications, and it has been lacking. We are getting a lot of questions from members about lack of clarity around communications. I think certainly it could be done a lot better.

Senator McNair: Thank you.

Senator Dasko: My question is also about communications, and in particular, to Ms. Hughes. I wanted to clarify what you were saying earlier. Do you think that most veterans think their benefits are being cut? I wasn't sure if that's what you're saying. Do they think they're being cut?

Since you are regularly in communication with the department, do you know what their plans are to communicate? I mean, after all, they are the ones who are providing the disability benefit. They obviously have very good contact information with the benefit recipients, so they can easily communicate with them. Very easily, they could send out emails tonight or whenever.

Do you know what their plans are? It sounds as if they may be confused about a lot of aspects of this. We're hearing that benefits are not going down. That's what we heard earlier, and we want to try to figure what people think is happening and what the plans are.

Ms. Hughes: Well, there's a lot of miscommunication out there because, unfortunately, social media can be used for good but it can also be used for rumours. If there are a few veterans out there who believe the benefits are being cut and that gets out there on social media, that's when I start to see a lot of anxiety about it.

For example, with the medical cannabis, a lot of veterans were thinking they were being cut from their prescription, and they're not. The amount that they receive, that they're prescribed by their doctor, is not going down, but that was their first initial reaction. The amount that's paid to the providers is going down,

M. Sauvé : À titre de représentant syndical chargé de négocier avec le gouvernement au nom des membres actifs des FAC, je peux vous assurer que le terme « rétroactif » revêt une connotation positive pour nous, car il est question dans la plupart des cas d'augmentations salariales rétroactives. Néanmoins, le concept de rétroactivité légale est effrayant au sein des milieux syndicaux. Même si la plupart des gens sont empathiques et bien intentionnés, on ne sait jamais ce qu'un prochain gouvernement pourrait décider de faire.

Le sénateur McNair : Je vous remercie.

M. Pizzino : Monsieur le sénateur, si j'ai bien compris, votre question porte sur la communication, qui semble faire défaut. En effet, nous recevons beaucoup de questions de la part des membres concernant le manque de clarté dans les communications du gouvernement. Je pense que cela pourrait certainement être amélioré.

Le sénateur McNair : Je vous remercie.

La sénatrice Dasko : Ma question porte également sur la communication, et s'adresse plus particulièrement à Mme Hughes. Je voudrais clarifier un point que vous avez évoqué tout à l'heure. Pensez-vous que la plupart des anciens combattants ont l'impression que leurs prestations sont réduites? Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris votre propos. Ont-ils l'impression qu'elles sont réduites?

Comme vous êtes régulièrement en contact avec le département, savez-vous comment ils comptent communiquer? Après tout, ce sont eux qui versent les prestations d'invalidité. Ils disposent manifestement des coordonnées des bénéficiaires, ce qui leur permet de communiquer facilement avec eux. Ils pourraient très facilement envoyer des courriels ce soir ou à tout autre moment.

Savez-vous quels sont leurs projets? On dirait qu'ils sont confus sur beaucoup d'aspects de cette question. Nous avons entendu dire que les prestations ne diminueraient pas. C'est ce que nous avons entendu plus tôt, et nous voulons essayer de comprendre ce que les gens pensent qu'il va se passer et quels sont les projets.

Mme Hughes : Eh bien, il y a beaucoup de malentendus parce que, malheureusement, les réseaux sociaux peuvent être utilisés à bon escient, mais ils peuvent aussi servir à répandre des rumeurs. Si quelques anciens combattants pensent que les prestations sont réduites et que cette information se répand sur les réseaux sociaux, c'est là que je commence à constater beaucoup d'inquiétude à ce sujet.

Par exemple, en ce qui concerne le cannabis médical, beaucoup d'anciens combattants pensaient que leur ordonnance allait être réduite, mais ce n'est pas le cas. La quantité qu'ils reçoivent, qui leur est prescrite par leur médecin, ne diminue pas, mais c'était leur première réaction. La somme versée aux

but that's to keep it with market value. Now I'm starting to hear that they're worried about the quality, which I would hope that Health Canada is monitoring and making the quality beneficial when they're prescribed for medical reasons.

But, yes, the communications from Veterans Affairs, we have asked them to communicate better time and again over the years. It's always a challenge for them to get the information out there quickly. I mean, it will probably be out eventually, but I would like to see it, like I said, right away. How does this affect me? Within a week, that should have been clarified to veterans on how it affects them.

Senator Dasko: Are you aware of what their plans are going down the road with this?

Ms. Hughes: Not with communications, no.

Senator Dasko: Thank you.

The Chair: We will go to a second round.

Senator Patterson: Ms. Hughes, I am going to follow up on the cannabis question and also share on the veteran's side of the RCMP. Some of the concerns not only are the quality, but it is about what if reimbursement decreases and a veteran ends up being charged the delta between the two. Are you hearing anything from Veterans Affairs in terms of how this will be managed? Is there a recourse mechanism? How do they plan to actually structure a purchase of cannabis from vendors?

Ms. Hughes: That's a challenging question. I haven't heard any complaints or concerns about that yet. That doesn't mean I won't. I know that VAC will pay more for a specific benefit when there's a medical reason. If a doctor prescribes something and says "no substitution" and you have to pay for not the generic but the original medication, VAC will pay for it, like a lot of health insurance companies. With the cannabis, I'm not sure. I don't know a whole lot. I'm not a doctor. But the quality, I would hope, is monitored by Health Canada and the prices — that they don't gouge Veterans Affairs, and they don't try to gouge the veterans if Veterans Affairs is not paying for the full amount. It's something I'll be keeping an eye out for too.

Senator Patterson: Thank you.

May I also ask, on the non-serving side of the RCMP, are you hearing anything?

fournisseurs diminue, mais c'est pour rester en phase avec la valeur marchande. Maintenant, j'entends dire qu'ils s'inquiètent de la qualité, mais j'espère que Santé Canada surveille et veille à ce que la qualité soit optimale lorsque ces produits sont prescrits à des fins médicales.

Mais oui, en ce qui concerne les communications du ministère des Anciens Combattants, nous leur avons demandé à maintes reprises au fil des ans d'améliorer leur communication. Il leur est toujours difficile de diffuser rapidement l'information. Je veux dire, elle finira probablement par être diffusée, mais j'aimerais la voir, comme je l'ai dit, immédiatement. En quoi cela me concerne-t-il? En l'espace d'une semaine, les anciens combattants auraient dû être informés de la façon dont cela les concernait.

La sénatrice Dasko : Savez-vous ce que le ministère des Anciens Combattants prévoit de faire à l'avenir à ce sujet?

Mme Hughes : Pas en matière de communication, non.

La sénatrice Dasko : Je vous remercie.

Le président : Nous allons à présent passer à la deuxième série de questions et réponses.

La sénatrice Patterson : Madame Hughes, je vais revenir sur la question du cannabis et parler aussi du point de vue des vétérans de la GRC. Certaines des préoccupations concernent non seulement la qualité, mais aussi la possibilité qu'un vétéran doive payer la différence si le remboursement venait à diminuer. Avez-vous entendu quoi que ce soit de la part du ministère des Anciens Combattants sur la façon dont le tout sera géré? Y a-t-il un mécanisme de recours? Comment le ministère prévoit-il structurer l'achat de cannabis auprès des fournisseurs?

Mme Hughes : C'est une question complexe. Je n'ai pas encore entendu de plaintes ou de préoccupations à ce sujet. Cela ne veut pas dire que je n'en entendrai pas. Je sais que le ministère des Anciens Combattants versera des prestations plus élevées lorsqu'il y a une raison médicale. Si un médecin prescrit un produit parce qu'il n'y a aucune substitution et si vous devez payer le médicament de marque plutôt que le générique, le ministère des Anciens Combattants couvrira le coût, comme le font beaucoup de compagnies d'assurance-maladie. Pour ce qui est du cannabis, je ne suis pas certaine. Je n'en sais pas grand-chose. Je ne suis pas médecin. J'ose espérer que la qualité sera surveillée par Santé Canada et que les prix... qu'on ne cherchera pas à escroquer Anciens Combattants Canada ni à exploiter les vétérans si le ministère ne paie pas le plein montant. C'est quelque chose que je surveillerai également.

La sénatrice Patterson : Je vous remercie.

Qu'en est-il des membres de la GRC qui ne sont pas en service? Avez-vous entendu quoi que ce soit à ce sujet?

Mr. Sauvé: To our knowledge, it's not part of the budget implementation act.

Mr. Imbeau: Specifically to what the committee was looking at, we haven't heard anything specific but, of course, there are members who are worried about how much they'll receive, but not necessarily the quality. I haven't heard that one in particular. Any time there are funds involved, people start to worry about it and we start getting emails and phone calls.

Senator Hay: I'll talk about security and cybersecurity when it comes to data and the concern around the increased access. I just have to go down this path because it's not if a breach happens but when. Would you comment on your sense of confidence that there would be appropriate parameters and then emergency preparedness for a breach? That is personal data, health data. Perhaps this isn't the right panel, but my head's in that space right now.

Mr. Sauvé: I have done some research on this just in the past three weeks for something completely different. The RCMP has already had a breach. We had third-party vendors that were breached, relocation services, which impacted some of our retirees as well as just hurting members. That was personal, financial and tombstone data information that was out there. I would suspect that any member who was impacted from that, the response from the RCMP was to monitor your Equifax and let us know. So I don't think we're ready.

Cyber breaches, whether accidental or malicious attacks, are on the rise. If you recall, in 2019, the Los Angeles Police Department was attacked, and serving as well as applicant data was released. In 2023, it was the Police Service of Northern Ireland, and that was an accidental one in response to a freedom of information request where thousands of Northern Ireland police officers' personal information was released. I know some of my colleagues in Northern Ireland, and they still don't disclose to friends or family that they are police officers, just based on the troubles and the recovery from that. Cybersecurity is an ongoing issue. From our perspective, I don't think the world is ready, and we all need to do better because bad actors in that sphere are not going away, and they will continuously look for more ways to leverage.

M. Sauvé : À notre connaissance, cela ne fait pas partie de la loi d'exécution du budget.

M. Imbeau : En ce qui a trait plus particulièrement aux dispositions examinées par le comité, nous n'avons rien entendu de précis, mais, bien entendu, certains membres s'inquiètent du montant qu'ils recevront, mais pas nécessairement de la qualité. Je n'ai pas entendu de préoccupations à cet égard. Chaque fois qu'il est question de fonds, les gens commencent à s'inquiéter, et nous recevons des courriels et des appels téléphoniques.

La sénatrice Hay : Je vais parler de la sécurité et de la cybersécurité en ce qui concerne les données et les préoccupations liées à un accès accru. Je me dois d'aborder cette question, car il ne s'agit pas de savoir si une atteinte à la sécurité aura lieu, mais bien quand elle aura lieu. Pourriez-vous nous dire à quel point vous êtes persuadé que les paramètres adéquats seront en place et que nous serons prêts à réagir en toute urgence aux éventuelles atteintes à la sécurité mettant en cause des données personnelles ou des données sur la santé? Ce n'est peut-être pas le bon groupe de témoins à qui poser la question, mais c'est ce qui me trotte dans la tête en ce moment.

M. Sauvé : J'ai fait des recherches à ce sujet au cours des trois dernières semaines pour quelque chose de complètement différent. La GRC a déjà eu affaire à une atteinte à la sécurité. Certains de nos fournisseurs tiers de services de réinstallation en ont été victimes, ce qui a eu des répercussions sur certains de nos retraités, en plus de nuire à nos membres actifs. Des données personnelles, financières et essentielles étaient en cause. Je suppose que la GRC a simplement demandé aux membres concernés de surveiller leur dossier Equifax et de l'informer de tout problème. Donc, je ne pense pas que nous soyons prêts.

Les atteintes à la cybersécurité, qu'elles soient accidentelles ou malveillantes, sont en hausse. Si vous vous souvenez bien, en 2019, le service de police de Los Angeles a été attaqué, et des données concernant des agents en service et des candidats ont été divulguées. En 2023, le service de police d'Irlande du Nord a subi le même sort, mais il s'agissait d'une fuite accidentelle à la suite d'une demande d'accès à l'information, ce qui a entraîné la divulgation de renseignements personnels de milliers d'agents de police d'Irlande du Nord. Je connais des collègues en Irlande du Nord, et certains d'entre eux n'ont toujours pas révélé à leurs amis ou à leurs proches qu'ils sont des policiers, simplement en raison des problèmes et des mesures de rétablissement qui ont découlé de cette situation. La cybersécurité est un enjeu permanent. De notre point de vue, je ne pense pas que le monde soit prêt, et nous devons tous faire mieux, car les acteurs malveillants dans ce domaine ne disparaîtront pas, et ils chercheront sans cesse de nouvelles façons de tirer parti des failles.

Senator Hay: I agree. Just a final follow-up, what would you suggest be added here as an amendment to strengthen this? You commented this being high risk for your members. What would you change or add to this?

Mr. Sauvé: Regarding the information sharing piece? I don't think it needs to be in legislation. Most of it happens via secure email or file-to-file transfer today. We're talking about Protected B information or sometimes Protected C information as part of the RCMP security classification, so those have to be encrypted emails if I send them one way back and forth, or for Protected C it is hand to hand. We're talking about personal and medical information. Does that need to be legislated when you are talking about safety-sensitive occupations? We're talking about the big topics of national security, border security, Arctic sovereignty and all of those things today, and the people who could be leveraged, which is the membership of the RCMP and future retirees of the RCMP, in an environment where different governments across the world would love to have that information to be able to leverage to their own advantage.

Senator Hay: Thank you.

[*Translation*]

Senator Youance: My question follows on that of my colleague.

For Bill C-15, we received a binder with questions and answers. The exchange of various types of information, including personal information, was added to the bill because they say that previously there was legislative ambiguity. However, you say that it was not necessary to include it in the legislation. What are your arguments against adding this exchange of information to the legislation?

Mr. Sauvé: I am not sure why they included it in the bill. As I said earlier, if it is purely to clarify the administration of the various sectors and departments in the administration of the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, that is fine. However, in the administration of disability pension applications with veterans, would it be possible, outside of a bill, to have an agreement between the affected ministers and departments? It is not from minister to minister, but rather the RCMP commissioner and perhaps the Minister of Veterans Affairs who will be mandated to deal with the RCMP. They can agree on an out-of-court settlement. It would take something to say that we will transfer information to the Department of Veterans Affairs or the RCMP. This has already been in place since 2017 or 2018. Can we renew this agreement between the two departments, the RCMP and Veterans Affairs Canada?

La sénatrice Hay : Je suis d'accord. Pour faire suite à ce qui vient d'être dit, quel amendement proposeriez-vous pour renforcer le projet de loi? Vous avez dit que cela représente un risque élevé pour vos membres. Que changeriez-vous ou qu'ajouteriez-vous?

M. Sauvé : Parlez-vous plus précisément de l'échange de renseignements? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de l'inscrire dans la loi. La plupart des échanges se font aujourd'hui par courriel sécurisé ou par transfert de fichier à fichier. Cela concerne des renseignements de cote Protégé B ou parfois de cote Protégé C, selon la classification de sécurité de la GRC. Il faut donc que ces courriels soient chiffrés si je les envoie dans un sens ou dans l'autre. Quant aux renseignements de cote Protégé C, ils doivent être remis en mains propres. Il s'agit là de renseignements personnels et médicaux. Faut-il définir tout cela par voie législative pour les postes critiques sur le plan de la sécurité? Nous parlons aujourd'hui de grands enjeux comme la sécurité nationale, la sécurité frontalière, la souveraineté dans l'Arctique et tout le reste, ainsi que des personnes qui pourraient être touchées, c'est-à-dire les membres de la GRC et les futurs retraités de la GRC, dans un contexte où différents gouvernements du monde entier aimeraient s'emparer de ces renseignements pour pouvoir en tirer avantage.

La sénatrice Hay : Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Ma question fait suite à celle de ma collègue.

Pour le projet de loi C-15, nous avons reçu un classeur avec des questions et des réponses. L'échange de divers types de renseignements, y compris les renseignements personnels, a été ajouté dans le projet de loi, parce qu'ils disent qu'auparavant, il y avait une ambiguïté législative. Toutefois, vous dites que ce n'était pas nécessaire de l'insérer dans la loi. Quels sont vos arguments pour combattre, si l'on veut, la raison pour laquelle cet échange de renseignements a été ajouté dans la législation?

M. Sauvé : Je ne suis pas sûr de la raison pour laquelle ils l'ont inclus dans le projet de loi. Comme je l'ai dit précédemment, si les motifs sont purs de clarifier l'administration des différents secteurs et des ministères dans l'administration de la Loi sur les pensions et de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, c'est parfait. Cependant, dans l'administration des applications pour les pensions d'invalidité avec les anciens combattants, est-ce qu'il serait possible, en dehors d'un projet de loi, d'avoir une entente entre les ministres et les ministères qui sont touchés? Ce n'est pas de ministre à ministre, mais plutôt le commissaire de la GRC et peut-être le ministre des Anciens Combattants qui seront mandatés de faire affaire avec la GRC. Ils peuvent convenir d'une entente hors législation. Cela prendrait quelque chose pour dire qu'on fera le transfert d'informations au ministère des Anciens Combattants ou à la GRC. Cela existe déjà depuis 2017

ou 2018. Peut-on renouveler cette entente entre les deux ministères, la GRC et Anciens Combattants Canada?

Senator Youance: Thank you.

[English]

The Chair: This brings us to the end of our time with this panel. Thank you, Mr. Sauvé, Mr. Pizzino, Mr. Imbeau and Ms. Hughes for your time today.

For our final panel, we welcome, as individuals, Michel Drapeau, Colonel-Maître, Michel Drapeau Law Office; and Dennis Manuge, Canadian Forces Veteran. Thank you for joining us. We will begin by inviting you to provide opening remarks, to be followed by questions from our members. I remind you that each of you will have five minutes.

[Translation]

Mr. Michel Drapeau, Lead Counsel, Michel Drapeau Law Office, as an individual: Good evening, members of the committee. Thank you for inviting me.

For nearly 25 years I have been practising law advocating for military and veterans' rights. Prior to my military career I served for 34 years in the Canadian Armed Forces.

Given the size and complexity of Bill C-15, I thought it would be advantageous to put on paper my specific objections to Bill C-15 as it concerns the veterans' community.

To that end, this past Friday I provided the clerk a brief titled "Sacred Obligations to Veterans pushed aside by Bill C-15". I trust and hope that my brief has reached you prior to this meeting.

[English]

Bill C-15 signals a fundamental shift in the attitude of government towards veterans and their families. As a third-generation veteran committed to military service for Canada, I firmly believe that this change will likely have possible long-lasting consequences on the morale of serving Canadian Armed Forces members, as well as Canada's half million veterans, and likely negative repercussions on the level of public support for volunteer service in the military. This is taking place at a time when Canada is actively trying to significantly augment the size of the Canadian Armed Forces.

La sénatrice Youance : Merci.

[Traduction]

Le président : Voilà qui met fin à notre discussion avec ce groupe de témoins. Je vous remercie, monsieur Sauvé, monsieur Pizzino, monsieur Imbeau et madame Hughes, du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui.

Pour notre dernier groupe de témoins, nous accueillons, à titre personnel, Michel Drapeau, colonel-maître, Cabinet juridique Michel Drapeau, et Dennis Manuge, ancien combattant des Forces armées canadiennes. Merci de nous joindre à nous. Nous allons commencer par vous inviter à faire une déclaration liminaire, après quoi les membres du comité vous poseront des questions. Je vous rappelle que vous aurez chacun cinq minutes.

[Français]

Me Michel Drapeau, avocat-conseil principal, Cabinet juridique Michel Drapeau, à titre personnel : Bonsoir, mesdames et messieurs les membres du comité. Merci de m'avoir invité.

Depuis près de 25 ans, j'exerce le droit en défendant les droits des militaires et des anciens combattants. Avant d'entamer ma carrière juridique, j'ai servi pendant 34 ans dans les Forces armées canadiennes.

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du projet de loi C-15, j'ai estimé qu'il serait utile de mettre par écrit mes objections spécifiques à ce projet de loi en ce qui concerne la communauté des anciens combattants.

À cette fin, vendredi dernier, j'ai remis au greffier un mémoire intitulé *L'obligation sacrée envers les anciens combattants mis de côté par le projet de loi C-15 : une question relative à la Charte?* J'espère que vous l'avez reçu avant cette réunion.

[Traduction]

Le projet de loi C-15 marque un changement fondamental dans l'attitude du gouvernement à l'égard des anciens combattants et de leur famille. En tant qu'ancien combattant de troisième génération qui a à cœur le service militaire pour le Canada, je crois fermement que ce changement pourrait avoir des conséquences à long terme sur le moral des membres actifs des Forces armées canadiennes, ainsi que sur le demi-million d'anciens combattants du Canada, sans compter les répercussions négatives sur le niveau d'appui de la population à l'égard du service volontaire dans l'armée. Cela survient à un moment où le Canada cherche activement à augmenter de manière considérable la taille des Forces armées canadiennes.

A case in point: Last week I received a copy of a letter addressed to this committee by Dr. Anthony Broski whose father, the late LCol. Stanley Broski, whom I had the pleasure to serve with during my service, resided a total of nine years in long-term care before passing in his ninety-fourth year this past May. During that period, LCol. Broski was overcharged by approximately \$3,000 per year by Veterans Affairs for the expenses incurred for his accommodation and meals, a not-insignificant amount.

Under Division 19, at page 441 of the bill, the government seeks to legislate away its miscalculation of pension benefits. This legislative clarification, as they call it, stems from a class action settlement that both I and Mr. Dennis Manuge were a part of.

Of note, Mr. Manuge was also representative plaintiff in a class action concerning the escalation formula in section 75 of the Pension Act. The class action resulted in a settlement for veterans because the territorial rate had not been used by Veterans Affairs, who incorrectly applied section 75 of the Pension Act.

[Translation]

The proposed amendment under Division 20 of Bill C-15 retroactively changes the legislation to suppress the right of veterans to receive compensation for this error of miscalculation by Veterans Affairs Canada.

[English]

The issue here is quite simple. Since 1993, the government has miscalculated the formula used to charge veterans in long-term care for their meals and accommodation costs. The result is that, for a prolonged period, thousands of disabled veterans, mostly receiving end-of-life care, were overcharged by government. That cost was supposed to be set at a level equal to the lowest cost of room and board in the least expensive province, with federal law defining “province” to include territories. This was ignored by VAC and, contrary to the legislation, these veterans were charged a higher rate.

If the change proposed by Bill C-15 to the Veterans Health Care Regulations and the Pension Act are approved, this will legislate away VAC’s obligation to consider the territorial rates when adjusting annual pension amounts. Much worse, the legislation will have a retroactive effect, wiping out the amounts due to these veterans.

Voici un exemple concret : la semaine dernière, j’ai reçu une copie d’une lettre envoyée à votre comité par le Dr Anthony Broski, dont le père, le regretté lieutenant-colonel Stanley Broski, avec qui j’ai eu le plaisir de servir, avait résidé pendant neuf ans dans un établissement de soins de longue durée avant de décéder en mai dernier, à l’âge de 94 ans. Durant cette période, le lieutenant-colonel Broski a été contraint par le ministère des Anciens Combattants de payer environ 3 000 \$ en trop par année pour ses frais d’hébergement et de repas, ce qui est un montant non négligeable.

Dans la section 19, à la page 441 du projet de loi, le gouvernement tente d’apporter une modification législative pour faire oublier l’erreur qu’il a commise dans le calcul des prestations de retraite. Cette précision législative, comme on l’appelle, découle du règlement d’un recours collectif auquel M. Dennis Manuge et moi-même avons participé.

Il convient de souligner que M. Manuge était également le représentant des demandeurs dans un recours collectif concernant la formule d’indexation prévue à l’article 75 de la Loi sur les pensions. Ce recours collectif a abouti à un règlement en faveur des vétérans, car le ministère des Anciens Combattants avait mal appliqué l’article 75 de la Loi sur les pensions en omettant d’utiliser le taux territorial.

[Français]

L’amendement proposé à la section 20 du projet de loi C-15 modifie rétroactivement la loi afin de supprimer le droit des anciens combattants à une indemnisation pour cette erreur de calcul commise par Anciens Combattants Canada.

[Traduction]

Le problème ici est très simple. Depuis 1993, le gouvernement a mal calculé la formule utilisée pour facturer les frais de repas et d’hébergement des anciens combattants dans les établissements de soins de longue durée. Résultat : pendant une longue période, des milliers d’anciens combattants handicapés, principalement en soins de fin de vie, ont subi une surfacturation de la part du gouvernement. Ce coût devait être fixé à un niveau égal au coût le plus bas des frais d’hébergement et de repas dans la province la moins chère, et la loi fédérale définit le terme « province » comme incluant les territoires. Pourtant, Anciens Combattants Canada n’a pas tenu compte de cette disposition et, contrairement à ce que prévoit la loi, ces anciens combattants ont dû payer un taux plus élevé.

Si la modification proposée par le projet de loi C-15 au Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants et à la Loi sur les pensions est approuvée, cela éliminera l’obligation d’Anciens Combattants Canada de tenir compte des taux territoriaux au moment d’ajuster les montants de la pension annuelle. Pire encore, le projet de loi aura un effet rétroactif, annulant ainsi les montants dus à ces anciens combattants.

[Translation]

So, if Bill C-15 passes as is, instead of repaying disabled veterans or their estates for this overcharging, government will simply turn the page and keep the money.

[English]

One last point which I need to emphasize: In my brief submitted to the committee, I also express concerns that the retroactive nature of Bill C-15, particularly targeting disabled veterans who asked the court to protect their benefits, raises significant Charter rights issues. I believe that the government has in fact a fiduciary duty towards those veterans.

That concludes my comments, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, colonel, for being here and your time today.

Dennis Manuge, Canadian Forces Veteran, as an individual: Good afternoon, Senate committee members and chair. It has been 17-and-a-half years since my last appearance before a Senate committee. Thank you for the invitation to educate you on the impact of a poorly written and very poorly communicated budget on disabled veterans and our families

I will educate you on how we got here, which is veterans living in fear for their financial well-being.

My name is Dennis Manuge. I am a Canadian Forces veteran and a former representative plaintiff for two class actions against the Government of Canada on behalf of 350,000 to 400,000 disabled veterans, their families and estates. I'll draw on my experiences over the past two decades trying to advocate for and assist veterans in living out their days with financial dignity.

The first class action, known as the SISIP clawback class action, protected Veterans Affairs Canada disability pensions awarded for pain and suffering from being included as income and/or offset from long-term disability insurance, SISIP and, later, the Earnings Loss Benefit, which is now the Income Replacement Benefit. It is hard to follow all of this sometimes. It set a legal precedent, if you will, that protected the integrity of a VAC disability pension not being tied to income. It is not taxable. It is not income. It can't be deducted.

[Français]

Ainsi, si le projet de loi C-15 est adopté tel quel, au lieu de rembourser les anciens combattants handicapés ou leurs héritiers pour cette surfacturation, le gouvernement fermera simplement les yeux et gardera l'argent.

[Traduction]

Je tiens à souligner un dernier point : dans le mémoire que j'ai soumis au comité, j'exprime également des préoccupations quant à la nature rétroactive du projet de loi C-15, en particulier pour les anciens combattants handicapés qui ont demandé à la cour de protéger leurs prestations, ce qui soulève d'importantes questions liées aux droits garantis par la Charte. Je crois que le gouvernement a, en fait, une obligation fiduciaire envers ces anciens combattants.

Voilà qui conclut mes observations, monsieur le président.

Le président : Merci, colonel, de votre présence et du temps que vous nous accordez aujourd'hui.

Dennis Manuge, ancien combattant des Forces armées canadiennes, à titre personnel : Bonjour, distingués membres du comité sénatorial et monsieur le président. Ma dernière comparution devant un comité sénatorial remonte à 17 ans et demi. Je vous remercie de m'avoir invité à vous parler des répercussions d'un budget mal rédigé et très mal communiqué sur les anciens combattants handicapés et leur famille.

Les anciens combattants vivent dans la crainte pour leur bien-être financier, et je vais vous expliquer comment nous en sommes arrivés là.

Je m'appelle Dennis Manuge. Je suis un ancien combattant des Forces armées canadiennes et un ancien représentant des demandeurs dans deux recours collectifs menés contre le gouvernement du Canada au nom de 350 000 à 400 000 anciens combattants handicapés, de leur famille et de leur succession. Je vais m'appuyer sur l'expérience que j'ai acquise au cours des deux dernières décennies en essayant de défendre et d'aider les anciens combattants à vivre le reste de leurs jours dans la dignité financière.

Le premier recours collectif, qui portait sur la récupération des prestations versées au titre du Régime d'assurance-revenu militaire, ou RARM, visait à protéger les pensions d'invalidité accordées par Anciens Combattants Canada pour souffrances et douleurs afin qu'elles ne soient ni considérées comme un revenu ni déduites des prestations d'assurance invalidité de longue durée, du RARM et, plus tard, de l'allocation pour perte de revenus, aujourd'hui appelée la prestation de remplacement du revenu. Il est parfois difficile de s'y retrouver. Ce recours collectif a créé, pour ainsi dire, un précédent juridique qui a permis de protéger l'intégrité de la pension d'invalidité d'Anciens Combattants Canada en la dissociant du revenu. La

The second class action, the one more applicable in this case, is known as the miscalculation — the miscalculation — of disability benefits case, which Mr. Drapeau referred to in his comments. This case was supposed to correct the annual indexing formula miscalculation that everybody is talking about on disability pensions and provide some restitution in the way of damages and interest due to the mistake lasting a couple of decades if you include the period where the government hid the miscalculation error from veterans and Canadian taxpayers.

Unfortunately, class counsel settled this action with no solution moving forward, so we got damages in that case, but the formula which we wanted the territories included in — because it is not about the territories, it is about the rate of the territories, which is advantageous when used to calculate — that's the difference. That's where the cost-cutting in the billions is coming. We did not get a legal precedent. I was not informed of this by class counsel or I never would have agreed as a representative plaintiff to the settlement as written in the *Manuge* miscalculation case. Now, this case may very well have settled regardless of my opinion. There were other plaintiffs. But I was not given, or communicated appropriately to, to make an informed decision on the settlement.

Both class counsel, the Prime Minister's Office, everybody, knew that the government could and would legislate this index issue to make it advantageous for the Government of Canada, i.e., less money to the veteran over time.

It is hard to heal from trauma when you continue to be traumatized. The way this budget was put forward and communicated is negligent. The Veterans Affairs Canada minister woefully underinformed, or prepared to answer simple, basic questions, about how this budget would impact veterans financially, first broke on Remembrance Day evening on the CBC. It went over like a lead balloon.

I'm not a math guy, an economist or a lawyer. What I know is everything costs more and disabled veterans don't get promoted and can't change companies. Indexing is vital to keep up with our family's housing and bills. I have heard from many veterans not well enough to understand all this or the implications. They are afraid of receiving less, which they will over time.

pension d'invalidité n'est pas imposable. Elle ne constitue pas un revenu. Elle ne peut pas être déduite.

Le deuxième recours collectif, celui qui est le plus pertinent pour la discussion d'aujourd'hui, est le recours collectif concernant une erreur de calcul des pensions d'invalidité, auquel M. Drapeau a fait référence dans le cadre de ses observations. Cette affaire était censée corriger l'erreur dans le calcul annuel de la formule d'indexation des pensions d'invalidité, dont tout le monde parle, et prévoir une certaine indemnisation sous forme de dommages-intérêts, l'erreur ayant été commise pendant plusieurs décennies, si l'on inclut la période où le gouvernement a caché l'erreur de calcul aux vétérans et aux contribuables canadiens.

Malheureusement, l'avocat pour le recours collectif a réglé cette poursuite sans inclure de solution pour l'avenir. Nous avons donc obtenu des dommages-intérêts dans cette affaire, mais la formule dans laquelle nous voulions inclure les territoires n'a pas été incluse — car le problème n'est pas les territoires, mais le taux lié aux territoires, qui est avantageux lorsqu'il est utilisé aux fins du calcul. C'est là où réside la différence. C'est de là que proviennent les économies de plusieurs milliards. Nous n'avons pas établi de précédent. Je n'ai pas été informé de ce fait par l'avocat du groupe, sans quoi je n'aurais jamais accepté, en tant que représentant des plaignants, le règlement tel qu'il est rédigé dans l'affaire *Manuge* relative à une erreur de calcul. Cette affaire aurait très bien pu être réglée sans égard à mon opinion. Il y avait d'autres plaignants. Cependant, je n'ai pas reçu les renseignements nécessaires pour prendre une décision éclairée sur le règlement, ou ces renseignements ne m'ont pas été communiqués de manière appropriée.

Les deux avocats du recours, le Cabinet du premier ministre — tout le monde — savait que le gouvernement pouvait légiférer et qu'il légiférerait sur cette question d'indexation à son avantage, c'est-à-dire de manière à verser moins d'argent aux vétérans au fil du temps.

Il est difficile de guérir d'un traumatisme lorsque l'on continue d'être traumatisé. La manière dont ce budget a été présenté et communiqué relève de la négligence. La ministre des Anciens Combattants du Canada, manifestement mal informée ou incapable de répondre à des questions simples et élémentaires au sujet des répercussions financières de ce budget sur les vétérans, a fait une première déclaration à ce sujet le soir du jour du Souvenir, sur les ondes de la CBC. Cette déclaration a reçu un accueil glacial.

Je ne suis ni mathématicien, ni économiste, ni avocat. Ce que je sais, c'est que tout coûte plus cher et que les vétérans ayant une invalidité ne sont pas promus et ne peuvent pas changer de compagnie. L'indexation est essentielle pour faire face aux dépenses liées au logement et payer les factures de nos familles. J'ai reçu des commentaires de nombreux vétérans qui n'étaient pas en mesure de comprendre tout cela, ni les implications de ce

Last evening on Global News, we have news of Veterans Affairs Canada sending out letters to veterans to recoup money, and on it goes, accusing veterans of dishonesty and keeping things from them. I pass that on to committee members.

The Chair: Could I get you to wrap up, Dennis, and then we will get to the questions?

Mr. Manuge: Yes. Absolutely, sir.

VAC is an untrustable organization, beyond poorly managed and so bureaucratically cumbersome that the average Canadian citizen would just give up. Maybe that's the point. We have a saying in the community, the veterans community, "Deny, delay, until they die." Of course, this budget is having a negative impact on us. Thank you.

The Chair: Thank you kindly for your comments and your presentations.

We'll move to questions, colleagues. We have our guests until 7:20. We'll do our best to allow each member to ask their questions. With that in mind, we have four minutes allotted for each senator, including the answer, so I'll ask you to keep your questions succinct in an effort to allow as many interventions as possible. I will offer the first question to Senator Carignan, on behalf of the steering committee.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Mr. Drapeau.

I read your opening remarks and listened to you. You say that the government is intervening to avoid repaying amounts owed under a class action settlement. I have a hard time seeing how the government can retroactively avoid paying out money that was awarded in the class action settlement. You had an out-of-court settlement that was enforceable. Hasn't the government already paid out that money, and will it now be seized with the passage of this bill? That's not clear to me.

Mr. Drapeau: I will clarify it for you.

There was a class action lawsuit called *Manuge*, which settled the amounts owed to veterans as a result of an indexing error for the period between 1993 and 2024. That has been settled. Mr. Manuge does not agree with the settlement as a whole, but

règlement. Ils ont peur de recevoir moins, ce qui sera le cas à terme.

Hier soir, Global News a rapporté que le ministère des Anciens Combattants du Canada avait envoyé des lettres à des vétérans pour récupérer de l'argent, accusant ces derniers d'avoir fait preuve de malhonnêteté et de lui avoir caché des renseignements. Je transmets cette information aux membres du Comité.

Le président : Puis-je vous demander de conclure, monsieur Manuge? Nous passerons ensuite aux questions.

M. Manuge : Oui. Absolument, monsieur.

Le ministère des Anciens Combattants est une organisation à laquelle on ne peut pas faire confiance, qui est non seulement mal gérée et si lourde sur le plan bureaucratique que le citoyen canadien moyen s'y perdrat tout simplement. C'est peut-être là que le bât blesse. Nous avons un dicton dans la communauté des vétérans, que nous associons au ministère : « Refuser et reporter jusqu'à ce qu'ils meurent. » Bien sûr, ce budget a des répercussions négatives sur nous. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie beaucoup de vos commentaires et de vos observations.

Chers collègues, nous allons passer aux questions. Nos invités sont ici jusqu'à 19 h 20. Nous ferons de notre mieux pour permettre à chaque membre de poser ses questions. À cette fin, quatre minutes sont allouées à chaque sénateur, ce qui comprend les réponses. Je vous demande donc de poser des questions succinctes afin de permettre le plus grand nombre d'interventions possibles. Je vais accorder la première question au sénateur Carignan, au nom du comité directeur.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Me Drapeau.

J'ai lu vos remarques liminaires et je vous ai écouté. Vous dites que le gouvernement intervient pour ne pas rembourser des sommes dues en vertu d'un règlement de recours collectif. J'ai de la misère à voir comment le gouvernement peut arriver rétroactivement à ne pas rembourser des sommes qui ont été accordées dans le cadre du recours collectif. Vous avez eu un règlement hors cour qui était exécutoire. Ces sommes n'avaient-elles pas encore été remboursées par le gouvernement et sera maintenant saisi avec l'adoption de ce projet de loi? Cela n'est pas clair pour moi.

Me Drapeau : Je vais le clarifier pour vous.

Il y a eu un recours collectif qui porte le nom de *Manuge*, qui a réglé les sommes qui étaient dues aux vétérans à la suite d'une erreur d'indexation pour la période entre 1993 et 2024. Cela été réglé. M. Manuge n'est pas d'accord avec le règlement dans son

330,000 veterans received benefits and those people continue to be paid. There are other veterans who have also suffered similar harm, including the one I mentioned earlier, those in long-term care facilities.

Senator Carignan: Who were not covered by the class action lawsuit?

Mr. Drapeau: They were not covered by that class action lawsuit.

Senator Carignan: I understand. So, this covers those who were not covered by the class action lawsuit?

Mr. Drapeau: This covers those people. The agreement reached with the Department of Justice for the first *Manuge* settlement expired at the end of 2023. The year 2024 was not included in any of this. At the time, we were hopeful that the government would change the law or at least require veterans to comply with the law that requires the territory with the lowest rate to be used. This was not the case. These amounts are still owed to our veterans for the year 2024.

Senator Carignan: I understand.

Mr. Drapeau: There will be a new class action lawsuit to ensure that veterans are reimbursed.

Senator Carignan: I understand.

And you filed another class action lawsuit that circumvents the second class action lawsuit by changing the law?

Mr. Drapeau: Yes. I think we're going to mix everyone up. There's a class action lawsuit, *Manuge*, which has been settled —

Senator Carignan: That's right, but there's another suit under way.

Mr. Drapeau: There are two other class action suits currently under way. One of them has already been certified by the court. We are well into the process. The second one has not yet reached that stage.

Senator Carignan: Bill C-15 pulls the rug out from under this recourse?

Mr. Drapeau: Exactly. The law is being changed retroactively.

Senator Carignan: Retroactively, so it renders your appeal completely null and void?

Mr. Drapeau: Perhaps. However, there are other issues. As I pointed out in my opening remarks, there is the whole question of Charter rights. That will certainly come into play, especially in the case of veterans in long-term care, those who are the most

ensemble, mais on a eu 330 000 vétérans qui ont reçu des bénéfices et on continue de faire payer ces gens. Il y a d'autres vétérans qui ont aussi subi un préjudice similaire à celui-ci, dont celui dont j'ai parlé tout à l'heure, ceux qui sont dans des centres de soins de longue durée.

Le sénateur Carignan : Qui n'étaient pas couverts par le recours collectif?

Me Drapeau : Ils n'étaient pas couverts par ce recours collectif.

Le sénateur Carignan : Je comprends. Donc, cela couvre ceux qui n'étaient pas couverts par le recours collectif?

Me Drapeau : Cela couvre ces gens. Le règlement qui a été conclu avec le ministère de la Justice pour le premier règlement de *Manuge* s'est arrêté à la fin de 2023. L'année 2024 n'était pas incluse dans tout cela. Nous avions espérance à ce moment que le gouvernement allait changer la loi ou du moins exiger que les anciens combattants respectent la loi qui veut que le territoire ayant le plus bas taux soit utilisé. Cela n'a pas été le cas. Ces sommes sont toujours dues à nos vétérans pour l'année 2024.

Le sénateur Carignan : Je comprends.

Me Drapeau : Il y aura un nouveau recours collectif pour s'assurer du remboursement aux vétérans.

Le sénateur Carignan : Je comprends.

Et vous avez intenté un autre recours collectif qui contourne le deuxième recours collectif en modifiant la loi?

Me Drapeau : Oui. Je pense qu'on va mélanger tout le monde. Il y a un recours collectif, *Manuge*, qui a été réglé...

Le sénateur Carignan : Exact, mais il y a une autre procédure en cours.

Me Drapeau : Il y a deux autres recours collectifs qui sont en cours présentement. Un de ceux-là a déjà été certifié par la cour. On est avancé dans le processus. Le deuxième n'est pas encore rendu à ce stade.

Le sénateur Carignan : Le projet de loi C-15 vient couper l'herbe sous le pied à ce recours?

Me Drapeau : Exactement. On change la loi rétroactivement.

Le sénateur Carignan : Rétroactivement, donc il vient rendre votre recours complètement nul?

Me Drapeau : Peut-être. Cependant, il y a d'autres choses. Comme je le soulignais dans mes remarques liminaires, il y a toute la question des droits de la Charte. Certainement que cela entrera en jeu, surtout dans le cas des vétérans qui sont en soins

vulnerable. I am referring, for example, to Lieutenant Colonel Broski, who was 94 years old when he died after nine years in these circumstances. It was his son who wrote to the committee, Dr. Broski, who finds this intolerable. This is money that is owed to his estate.

Senator Carignan: You are saying that additional obstacles are being created, which means that instead of just arguing the merits of our case, we have to add Charter arguments to fight Bill C-15?

Mr. Drapeau: These aren't obstacles. We all have financial obligations. If you were told overnight that your rent would go from \$2,000 to \$3,000 a month and that you had to make four or five years of payments, what would you say? Or that the payments for the car you decided to buy are no longer \$45,000, but \$55,000, and it's retroactive?

For these veterans, it's \$3,130 per month to be precise. Over nine years, that's nearly \$35,000 that this elderly gentleman and his family would have received. Through the class action lawsuit we are filing, this is money that the estate will receive.

Changing the law in this way took us by surprise. There are all the interests of all these veterans.

In Canada, there are 500,000 veterans, many of whom are affected by this. I cannot give you the exact number for each class action lawsuit, but in *Manuge*, there were 330,000 such veterans.

We are talking about money and principles. I am a veteran, my father was a veteran, my grandfather was a veteran, my godfather was a veteran. I am in good company when I see these people. I am fortunate to be in good health, but that is not the case for all my colleagues and fellow citizens. I believe Canada has a sacred obligation to support veterans. We are talking about a 94-year-old veteran who served 35 years in the infantry. In his letter, Dr. Broski explains in great detail the various missions his father carried out, that sort of thing.

Senator Carignan: Thank you. That is much clearer.

[English]

The Chair: Thank you. We're a little bit over, but that's okay.

Senator Cardozo: Thank you, Mr. Manuge and Colonel Drapeau, for being here. Colonel, you've given a lot of service to veterans over a long period of time. I want to congratulate or thank you for that. You often appear in the media to explain these issues to us, and I think that's a great benefit to us all, so thank you for making time, both of you, and for joining us today.

de longue durée, les vétérans les plus vulnérables. Je fais allusion, par exemple, au lieutenant-colonel Broski qui en était à sa 94^e année lorsqu'il est décédé après 9 ans dans ces circonstances. C'est son fils qui a écrit au comité, le Dr Broski, qui trouve cela intolérable. C'est de l'argent qui est dû à sa succession.

Le sénateur Carignan : Vous dites qu'on impose des embûches supplémentaires, ce qui fait en sorte qu'au lieu de juste plaider le fond de notre dossier, on doit ajouter des arguments de la Charte pour combattre le projet de loi C-15?

Me Drapeau : Ce ne sont pas des embûches. On a tous des obligations financières. Si on vous disait du jour au lendemain que votre bail passerait de 2 000 à 3 000 \$ par mois et que vous devez quatre ou cinq ans de paiement, que diriez-vous? Ou que les paiements pour l'achat d'une voiture, on a décidé de changer d'idée, ce n'est plus 45 000 \$, c'est 55 000 \$ et c'est rétroactif.

Alors, pour ces vétérans, c'est 3 130 \$ par mois pour être précis. Alors, pendant neuf ans, c'est près de 35 000 \$ que ce vieux monsieur et sa famille auraient reçus. À travers le recours collectif que nous sommes en train d'introduire, c'est de l'argent que la succession va recevoir.

En changeant la loi de cette façon, cela nous a pris par surprise. Il y a tous les intérêts de tous ces vétérans.

Au Canada, il y a 500 000 vétérans, dont plusieurs sont touchés par ceci, je ne peux pas vous donner le nombre exact pour chacun des recours collectifs, mais dans *Manuge*, il y avait 330 000 de ces vétérans.

On parle de sommes et de principes. Je suis un vétéran, mon père était un vétéran, mon grand-père était un vétéran, mon parrain était un vétéran. Je suis en bonne compagnie lorsque je vois ces gens. J'ai le bonheur d'être en bonne santé, mais ce n'est pas le cas de tous mes collègues et compatriotes. Je crois que le Canada a une obligation sacrée de supporter les vétérans. On parle d'un vétéran de 94 ans ayant servi pendant 35 ans de service dans l'infanterie. Dans sa lettre, le Dr Broski explique avec moult détails les différentes missions que son père aurait accomplies, ce genre de choses.

Le sénateur Carignan : Merci. C'est beaucoup plus clair.

[Traduction]

Le président : Je vous remercie. Nous avons un peu dépassé le temps alloué, mais ce n'est pas grave.

Le sénateur Cardozo : Je remercie M. Manuge et le colonel Drapeau de leur présence. Colonel, vous avez rendu de nombreux services aux vétérans sur une longue période. Je tiens à vous en féliciter ou à vous en remercier. Vous paraissiez souvent dans les médias pour nous expliquer ces questions, ce qui, je pense, nous est très utile à tous. Je vous remercie donc

I want to understand the setting of rates. We've been talking about CPI or wage rate, but there's the issue of the territories and how, by excluding them — at the end of the day, everybody gets the same payout, whether they're in a territory or province. Do I understand correctly from what you said that by not including the territories, you probably end up with a lower rate because the expenses are higher?

Mr. Drapeau: Without going into the details, let me give you an example in order to illustrate the point. In the case of the wage rate, we have an opportunity, in fact, to use the rates of any provinces. As defined in the Interpretation Act, it includes the 10 organizations that are known as provinces but also the three territories — Nunavut, Northwest Territories and Yukon — and the law specifies that we will use the lowest rate. The lowest rate could be Nunavut, but it happens to be the Northwest Territories. Veterans Affairs did not do this. Instead, without being specific, they use the Ontario rate, which was significantly less, depending on what you look at. In meals and accommodation, it was more than the territory that should have been used. It's as simple as that, but it has a multiplying effect over a number of years and a number of people.

Senator Cardozo: With regard to the payment for long-term care, if you've got a veteran in long-term care for a period of time, they're there. They're paying a certain rate for a meal. Through your class action suits, you verified that they were overpaying —

Mr. Drapeau: We knew that for a fact. That's right.

Senator Cardozo: Now the issue is if they get paid back or not, and your concern is, with this act, they will lose that ability to receive the repayment, correct?

Mr. Drapeau: Yes. The accommodation and meal rate has been set at a certain amount in the territories, and the Northwest Territories should have been used. Instead, it happened to be Ontario. In the case of Lieutenant-Colonel Broski, he would have overpaid \$3,130 per year. If the law is changed, first of all, we have to do away with the class action, and his claim for having been overcharged is wiped out, according to the law which retroactively said that's what it's going to be. We will challenge that, obviously, and as I said, I think we have some serious Charter arguments to raise if that were to happen. This is the legislation that is before you, and it will have a very negative impact on a number of veterans and a negative impact on those

tous les deux d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je veux comprendre la fixation des taux. Nous avons parlé de l'indice des prix à la consommation ou des taux de rémunération, mais il y a la question des territoires et de la façon dont, en les excluant — en fin de compte, tout le monde reçoit le même paiement, que ce soit dans un territoire ou une province. Ai-je bien compris ce que vous avez dit, à savoir qu'en n'incluant pas les territoires, vous obtenez probablement un taux de rémunération inférieur parce que les dépenses sont plus élevées?

Me Drapeau : Sans entrer dans les détails, je vais donner un exemple pour illustrer mon propos. Dans le cas du taux de rémunération, il est possible, en fait, d'utiliser les taux de n'importe quelle province. Comme le précise la Loi d'interprétation, cela comprend les 10 organisations qui sont connues sous le nom de provinces, mais aussi les trois territoires — le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. La loi précise également que le taux d'imposition le plus bas s'applique. Le taux le plus bas pourrait être celui du Nunavut, mais il se trouve que c'est celui des Territoires du Nord-Ouest. Cependant, le ministère des Anciens Combattants n'a pas utilisé ce taux. Sans être précis, il a plutôt utilisé les taux de l'Ontario, qui était beaucoup moins élevé, selon ce que l'on considère. Pour ce qui est des frais de repas et d'hébergement, ceux de l'Ontario étaient supérieurs à ceux du territoire, qui auraient dû être utilisés aux fins du calcul. C'est aussi simple que ça, mais cette erreur a un effet multiplicateur sur plusieurs années et sur plusieurs personnes.

Le sénateur Cardozo : En ce qui concerne le paiement pour les soins de longue durée, prenons l'exemple de vétérans qui sont dans un établissement de soins de longue durée pendant un certain temps. Ils paient un certain prix pour un repas. Dans le cadre de vos recours collectifs, vous avez vérifié s'ils payaient trop...

Me Drapeau : Nous savons qu'ils paient trop. C'est exact.

Le sénateur Cardozo : Maintenant, la question est de savoir s'ils seront remboursés ou non, et votre préoccupation est que si elle est adoptée, cette loi fera en sorte qu'ils perdront la possibilité d'obtenir le remboursement, n'est-ce pas?

Me Drapeau : Oui. Le prix de l'hébergement et des repas a été fixé à un certain montant dans les territoires, et les prix en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest auraient dû être utilisés. Au lieu de cela, le ministère des Anciens Combattants a utilisé les prix de l'Ontario. Dans le cas du lieutenant-colonel Broski, il aurait payé 3 130 \$ de trop par année. Si la loi est modifiée, tout d'abord, nous devrons mettre fin au recours collectif, et la plainte du lieutenant-colonel Broski pour avoir été surfacturé sera annulée, conformément à la loi, qui permettra d'appliquer les modifications rétroactivement. Nous contesterons cette décision, évidemment, et, comme je l'ai dit, je pense que nous aurons de sérieux arguments à faire valoir en vertu de la

who believe that there's a sacred obligation that Canada has recognized for years to support veterans, particularly those who are the most vulnerable and the most requiring services and requiring support.

Senator Cardozo: Thank you.

Senator Patterson: Thank you both for your opening statements.

Part of my question has been answered, but Colonel Drapeau, I want to go back to the concept of social contract and sacred obligations. I know this has been bantered about over the last 20 or so years as, "No, we don't; yes, we do." I'm very curious as to how you can see this applying into this particular bill. How would we apply that social contract? What would it look like?

Mr. Drapeau: The law, as it existed in 1993, to use a point, was clear, and it could be interpreted only one way. It says the lowest rate in a province. And when you go to the Interpretation Act, in the Interpretation Act, the provinces includes the territories and the provinces, so it's very easy to go through. A Grade 3 student should be able to say this is the rate you need to apply. They haven't applied, and hence we have a class-action suit in order to ensure, in fact, that this money can be recouped and paid to these veterans. At the moment, if the bill were to pass as it is, then, in fact, we're changing the books. We're changing the commitment. We're saying, "Oh, no, you were mistaken all along," because now we're redefining "province" as it should have been read in 1993 or any time in between.

When we said sacred obligation, yes, there is some dispute whether or not there is a sacred obligation, but if you look at the literature and if you go back to 1917, when the prime minister of the day referred to sacred obligation, over the years I think it's been accepted across political lines in Canadian society, and many other of our allies, that there is an obligation. If we're going to be asking men and women to serve in uniform and be subject to the ultimate sacrifice, if you get hurt or if you go, the nation will look after you and your family. That's what it is. From my perspective, you don't change horses midcourse. That was a commitment we made to those veterans, including Broski when he was hospitalized for nine years, and that's the rate he should have been paid, and he didn't know it, so he overpaid. We owe him this money. I don't think there'd be any argument there. You can change the law, but in the minds of people, in the minds of those half a million veterans and their families, they've been short-changed. As a veteran, I don't think this is what Canada stands for.

Charte si cela devait se produire. Je parle du projet de loi dont vous êtes saisis, qui aura une incidence très négative sur un certain nombre de vétérans et sur ceux qui croient que le Canada a une obligation sacrée depuis des années de soutenir les vétérans, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables et ceux qui ont le plus besoin de services et de soutien.

Le sénateur Cardozo : Merci.

La sénatrice Patterson : Je vous remercie tous les deux de vos déclarations préliminaires.

On a déjà répondu en partie à ma question, mais, colonel Drapeau, j'aimerais revenir sur le concept de contrat social et d'obligations sacrées. Je sais qu'au cours des 20 dernières années environ, des divergences ont été exprimées quant à l'existence de telles obligations. Je suis très curieuse de savoir comment vous pensez que ce contrat social pourrait s'appliquer à ce projet de loi en particulier. À quoi cela ressemblerait-il?

Me Drapeau : La Loi, telle qu'elle existait en 1993, était claire et ne pouvait être interprétée que d'une seule façon. Elle prescrivait le taux le plus bas en vigueur dans une province. Quand on consulte la Loi d'interprétation, on constate que les provinces comprennent les territoires et les provinces, alors il est très facile de déterminer le taux approprié. Un élève de troisième année devrait être en mesure de dire quel taux doit s'appliquer. Le ministère des Anciens Combattants n'a pas appliqué ce taux, et nous avons donc intenté un recours collectif pour nous assurer, en fait, que cet argent pourra être récupéré et versé aux vétérans touchés. À l'heure actuelle, si le projet de loi était adopté dans sa forme actuelle, il modifierait en fait les règles du jeu. Il modifierait l'engagement. On nous dirait : « Oh, non, vous avez tort depuis le début, parce que nous redéfinissons maintenant le terme "province" comme il aurait dû être défini en 1993 ou à tout autre moment depuis. »

En ce qui concerne l'idée d'obligation sacrée, oui, il y a certaines divergences à propos de son existence, mais si on examine la littérature à ce sujet et si on remonte à 1917, lorsque le premier ministre de l'époque a parlé d'obligation sacrée, on constate qu'une telle obligation est bien réelle. Je pense qu'au fil des ans, ce fait a été accepté par toutes les allégeances politiques dans la société canadienne et par beaucoup d'autres de nos alliés. Il s'agit de dire aux femmes et aux hommes à qui nous demandons de servir en uniforme et de faire le sacrifice ultime que s'ils sont blessés ou que s'ils meurent, le pays s'occupera d'eux et de leur famille. Voilà de quoi il s'agit. De mon point de vue, on ne change pas de cheval à mi-parcours. C'est un engagement que nous avons pris envers ces vétérans, y compris Broski lorsqu'il a été hospitalisé pendant neuf ans. Le taux du Territoire du Nord-Ouest est celui qui aurait dû s'appliquer, mais il ne le savait pas, alors il a payé trop cher. Nous lui devons cet argent. Je pense que cela ne fait aucun doute. Il est possible de modifier la loi, mais dans l'esprit des gens, dans l'esprit de ces 500 000 vétérans et de leurs familles, ces personnes ont été

Senator Patterson: I can see that connecting also to the social contract that you stated and articulated in your note to us. Thank you for that as well.

Given your legal background, even if this bill does move forward — and I'm going to ask again, and I know you've been asked — are people like the estate of Mr. Broski or others going to be able to appeal this decision?

Mr. Drapeau: I don't know. I can tell you from my legal training that there is a Charter issue here. I'd need to be convinced otherwise. I'm not. I discussed that with some of my mates, and we think there is, and we think Canada, under the circumstances, has a fiduciary duty toward the veterans, particularly those who are disabled. We'll be examining this in detail. We're not going to take this sitting down. I think we're duty-bound to fight on behalf of those veterans, and we will. We have a record of doing so, and we're not going to stop now.

Senator Patterson: Thank you very much. You've helped me clarify between the social contract and how you can continue to support veterans. Thank you.

[*Translation*]

Senator Youance: Mr. Manuge, earlier we talked about consulting with veterans and pensioners in the context of budget preparation. I would like to take this a step further: Do you think veterans should play an official role in developing policies and oversight mechanisms related to pension calculations, etc.?

[*English*]

Mr. Manuge: Thank you for the question, senator.

I don't know if veterans specifically need a role. I do know some very smart, fiscal veterans that could probably contribute. What I think is needed is for the government to do right by us instead of nickel and diming us. The only reason the territories aren't included is so the rate for all of us is lower, and, over time, I've been told by some of my smarter veteran colleagues when it comes to this, that in 25 years, that could look like \$80,000 less to the veteran, just on the indexing. Maybe we need that in writing from the people that do this for a living. I'm an army mechanic.

lésées. En tant que vétéran, je pense que cela ne correspond pas aux valeurs du Canada.

La sénatrice Patterson : Je pense que ce que vous dites est également lié au contrat social que vous avez énoncé et expliqué dans le mémoire que vous nous avez fait parvenir. Je vous en remercie également.

Compte tenu de votre formation juridique, même si ce projet de loi est adopté — je vais poser la question de nouveau, même si je sais qu'on vous l'a déjà posée —, des personnes comme la succession de M. Broski ou d'autres pourront-elles interjeter appel de cette décision?

Me Drapeau : Je ne sais pas. Je peux vous dire, d'après ma formation juridique, qu'il s'agit d'un problème lié à la Charte. Il faudrait me convaincre du contraire. Pour l'instant, je ne le suis pas. J'en ai discuté avec certains de mes collègues, et nous pensons que c'est bien un problème lié à la Charte et pensons que le Canada, dans les circonstances, a une obligation fiduciaire envers les vétérans, en particulier ceux qui sont atteints d'une invalidité. Nous allons examiner cette question en détail. Nous n'allons pas nous asseoir sur nos lauriers. Je pense que nous avons le devoir de nous battre au nom de ces vétérans, et nous le ferons. C'est ce que nous avons fait, et nous n'allons pas nous arrêter maintenant.

La sénatrice Patterson : Merci beaucoup. Vous m'avez aidée à mieux comprendre le lien entre le contrat social et la façon dont on peut continuer à soutenir les vétérans. Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Monsieur Manuge, on a parlé plus tôt de la consultation des vétérans et des retraités dans le cadre de la préparation de budgets. J'irai un peu plus loin : pensez-vous que les vétérans devraient jouer un rôle officiel dans l'élaboration des politiques et des mécanismes de contrôle liés aux calculs de pension, et cetera?

[*Traduction*]

M. Manuge : Je vous remercie de la question, sénatrice.

Je ne sais pas si les vétérans ont besoin d'un rôle en particulier. Je connais des vétérans très compétents sur le plan financier qui pourraient probablement apporter leur contribution. Ce dont nous avons besoin, à mon avis, c'est que le gouvernement fasse ce qu'il faut pour nous au lieu de nous ponctionner. La seule raison pour laquelle les territoires ne sont pas inclus, c'est que cette exclusion entraîne l'application d'un taux qui est plus bas pour nous tous. Certains de mes collègues vétérans plus renseignés m'ont dit à ce sujet que, dans 25 ans, les vétérans pourraient avoir perdu 80 000 \$ seulement en raison de l'indexation. Nous avons peut-être besoin que des gens dont c'est le métier mettent ces chiffres par écrit. Je suis mécanicien dans l'armée.

[Translation]

Senator Youance: After two class action lawsuits revealed systemic errors in the calculation, instead of involvement, could we have independent monitoring or auditing measures for returns to ensure transparency?

[English]

Mr. Manuge: Right. Absolutely, oversight. I mean, again, the senators and Canadian people have to understand how complex this stuff is. Ma'am, I have five diagnosed mental illnesses, and I'm saying what I'm saying. We need help. We need a cavalry. We need senators and politicians to do right by us. We're not asking to be rich. We're asking to be treated fairly and appropriately, and if there are veterans from the territories that serve, why don't we use the tax rates from the territories they serve from in the calculations so that veterans get that? Let's apply that to everything. Long-term care, meals. It's not rocket science. Again, I'm an army mechanic, but this stuff continues to go on, and we pay the price. And we're fearful.

People see, in this economy, an opportunity that they're going to get less, however little that is. You know what it costs to live in Canada right now. That's the point to this. We've taken it from all sides here. We had an opportunity with the case that is settled, with this miscalculation, and the lawyers chose to settle it and not hold out to immortalize the formula including the territories. That's the issue. And it was ordered by the Prime Minister's Office. That's the other issue. Why do they do that? To save money. That's why they do that, because they were going to legislate it away, i.e. the budget we're all here talking about.

Thank you for that question. It was outstanding.

The Chair: We'll move to the second round.

Senator Patterson: This is more of a forward-looking question, given your experience trying to advocate and go through, unfortunately, legal processes. I know how hard that is, and how challenging it is. Dennis, thank you for all that you've done stepping forward, and yourself. Given all of your experiences challenging the various aspects of the Veterans Affairs system, if you could, what additional reforms would you prioritize to ensure fairness and clarity for future veterans? We've covered a number in terms of formulation. Is there anything else you'd like to add? Dennis, I can let you go first, if you'd like.

[Français]

La sénatrice Youance : Après deux recours collectifs permettant de révéler des erreurs systémiques dans le calcul, au lieu d'une implication, pourrait-on avoir des mesures de surveillance ou d'audit indépendantes pour les retours pour assurer une transparence?

[Traduction]

M. Manuge : En effet. Absolument, il faut une surveillance. Encore une fois, les sénateurs et les Canadiens doivent comprendre à quel point ce dossier est complexe. Madame, j'ai cinq maladies mentales diagnostiquées, et je dis ce que je dis. Nous avons besoin d'aide. Nous avons besoin d'une cavalerie. Il faut que les sénateurs et les politiciens fassent ce qu'il faut pour nous. Nous ne demandons pas à être riches. Nous demandons à être traités équitablement et comme il se doit, et s'il y a des vétérans des territoires qui servent leur pays, pourquoi ne pas utiliser les taux d'imposition des territoires dans les calculs afin que les vétérans reçoivent cet argent? Appliquons ces taux à tout : les soins de longue durée, les repas. Ce n'est pas sorcier. Encore une fois, je suis un mécanicien de l'armée, mais ces choses continuent de se produire, et nous en payons le prix. Et nous avons peur.

Dans le contexte économique actuel, les gens voient une possibilité de recevoir moins, aussi petite que soit la différence. Vous savez ce qu'il en coûte de vivre au Canada en ce moment. Voilà où je veux en venir. Nous en avons pris de tous les côtés. Nous avons eu une occasion de résoudre la question, dans le cadre du recours sur l'erreur de calcul, mais les avocats ont choisi de régler plutôt que d'attendre pour pérenniser la formule en y incluant les territoires. Voilà le problème. Cette façon de faire a été ordonnée par le bureau du premier ministre. C'est l'autre problème. Pourquoi font-ils cela? Pour économiser de l'argent. Ils allaient légiférer afin de se débarrasser de cette question, par l'entremise du budget dont nous parlons tous ici.

Je vous remercie de cette excellente question.

Le président : Nous allons passer à la deuxième série de questions.

La sénatrice Patterson : Ma prochaine question est davantage une question prospective, qui vise à s'appuyer sur votre expérience en matière de défense des droits et, malheureusement, de recours juridiques. Je sais à quel point votre situation est difficile. Dennis, merci pour tout ce que vous avez fait. Compte tenu de toutes vos expériences de remise en question des divers aspects du système d'Anciens Combattants, si vous le pouviez, à quelles réformes accorderiez-vous la priorité afin d'assurer équité et clarté pour les futurs vétérans? Nous en avons couvert un certain nombre en ce qui concerne la formule, mais y a-t-il autre chose que vous voulez ajouter? Je peux vous laisser commencer, si vous le voulez.

Mr. Manuge: Thank you for the question, senator. And until I got off my little tangent there, the previous senator did a great job.

It's auditing. There is no trust. There is no trust, and we continue to get bad news and cost-cutting. That's what the New Veterans Charter was. We got rid of the Pension Act pensions, the lifelong, costly pensions over time, for cheap lump sums. That's by design to save money, so very much auditing. I can use myself as an example. I'm covered by three pieces of legislation under Veterans Affairs Canada. Imagine the person I call on the other end of the phone and what they're interpreting in the layer upon layer of bureaucracy and silliness.

The other thing that is important to me is the disability tax credit and CPP disability. That's federal government. If a veteran is deemed permanently incapacitated and on income replacement benefit, why are they doing another application for a disability benefit with the federal government? If you want to reduce cost, cut the people in three places that do the same thing and adjudicate a disability claim.

My apologies for getting amped up, but it's ludicrous that we have to continue to be placed below. We're not asking for special; we're asking for fair. If this country includes the territories, well, then they should be included in calculations.

Senator Patterson: Thank you, Dennis. Never worry about how you speak. We ask the question, and we respect your answer. Thank you very much.

Mr. Drapeau: In my practice on a day-to-day basis, I meet with veterans. For the past 25 years, I've seen a number of those. Overall, I must say that Veterans Affairs is doing an excellent job under difficult circumstances. That's my assessment of it. I think the veterans are, on the whole, well looked after. There's never any perfection in anything that we do, but they do try.

I was particularly pleased to hear that Minister McKnight appeared before the Standing Committee on Veterans Affairs of the House, and she said, "We owe a debt of gratitude to veterans." Recently appointed to that position, she recognized the duty she owes to veterans. That was very welcome to say. She said that veterans receive the compassionate support they deserve. That's basically the task she has.

M. Manuge : Je vous remercie de la question, sénatrice. Et jusqu'à ce que je m'écarte un peu du sujet, la sénatrice précédente avait fait un excellent travail.

Il faut de la vérification. Il n'y a pas de confiance, et nous continuons à recevoir de mauvaises nouvelles et à faire l'objet de compressions. C'est ce que faisait la nouvelle Charte des anciens combattants, dans le cadre duquel le ministère des Anciens Combattants s'est débarrassé des pensions versées aux termes de la Loi sur les pensions, des pensions à vie coûteuses au fil du temps, pour verser des sommes forfaitaires peu coûteuses. L'objectif était d'économiser de l'argent. Ainsi, il y a beaucoup de vérifications à faire. Je peux me prendre en exemple. Je suis visé par trois mesures législatives relevant d'Anciens Combattants Canada. Imaginez ce que la personne que j'appelle doit interpréter au bout du fil parmi les multiples couches de bureaucratie et d'absurdités.

D'autres choses qui sont importantes pour moi, c'est le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, qui relèvent du gouvernement fédéral. Si un vétéran est considéré comme ayant une invalidité permanente et qu'il reçoit une prestation de remplacement du revenu, pourquoi doit-il présenter une autre demande de prestation d'invalidité auprès du gouvernement fédéral? Si on veut réduire les coûts, il faut réduire le nombre de personnes qui font la même chose et qui statuent sur une demande de prestations d'invalidité à trois endroits différents.

Je m'excuse de m'emporter, mais il est ridicule que nous devions continuer à être relégués en dessous. Nous ne demandons pas un traitement spécial; nous demandons l'équité. Si ce pays inclut les territoires, eh bien, ils devraient être inclus aux fins des calculs.

La sénatrice Patterson : Merci, Dennis. Ne vous inquiétez pas à propos de votre façon de vous exprimer. Nous posons la question et nous respectons votre réponse. Merci beaucoup.

Me Drapeau : Dans le cadre de ma pratique quotidienne, je rencontre des vétérans. Au cours des 25 dernières années, j'en ai vu beaucoup. Dans l'ensemble, je dois dire qu'Anciens Combattants Canada fait un excellent travail dans des circonstances difficiles. C'est mon évaluation de la situation. Je pense que, dans l'ensemble, les vétérans sont bien traités. Il n'y a jamais rien de parfait dans ce que nous faisons, mais les gens au ministère font de leur mieux.

J'ai été particulièrement heureux d'apprendre que la ministre McKnight a comparu devant le Comité permanent des anciens combattants de la Chambre et qu'elle a déclaré que le ministère avait une dette de gratitude envers les vétérans. Récemment nommée à ce poste, elle a reconnu ses obligations envers les vétérans. C'était tout à fait approprié. Elle a dit que les vétérans reçoivent le soutien empreint de compassion qu'ils méritent. C'est essentiellement la tâche qu'on lui a confiée.

She went on to talk about the bill itself, and she said that the amendment will clarify and will provide adjustment and clarification. I didn't quite know what she meant by this. She said, at 15:45 of her comments, that it "will not change." We will not have a "retroactive effect." That's what the minister said before the committee. I take her commitment, which I accept and I salute. It's in accord with what normally issues regardless of what the parties have done over the past decades since I've been in office. There is some hesitation on her part to recognize, in fact, that this bill, if passed, would have negative consequences, serious consequences, to a number of veterans, and that has to be recognized.

[Translation]

Senator Youance: My question is for the two witnesses.

Bill C-15 confers significant discretionary powers with regard to the budget. The amendment states that the Minister of Veterans Affairs has the legal authority to administer, decide on, and pay past and future benefits provided for in Part 2. The legislative amendment clarifies this. Do you think this new provision will have an impact on the protection of veterans' rights?

Mr. Drapeau: I don't remember the text, so I can't tell you. I have no problem with what you just read to me. It's a clarification of the term. I have no problem with that.

Senator Youance: Does this have any consequences on or advantages to protecting veterans' rights?

Mr. Drapeau: This does not mean that the minister will retroactively change the law as it existed several years ago and have a negative impact on the compensation paid to veterans. That is not mentioned in what you have just told me.

Senator Youance: There is no need to add legislative safeguards for potential —

Mr. Drapeau: I don't think so. Clauses 19 and 20 of the current bill do not address the retroactivity of this issue. There are negative consequences not only financially, but also in terms of respect for veterans, the morale of those currently serving in the Canadian Forces, and those whose fathers and mothers see them as future recruits of the Canadian Forces. If the message we send is that we do not honour our commitments and that we can change the law at will, that is not consistent with the sacred obligation that Canada has always recognized toward our veterans.

Senator Youance: Thank you.

Elle a ensuite parlé du projet de loi lui-même et a dit que l'amendement apporterait des précisions et des ajustements. Je n'ai pas très bien compris ce qu'elle voulait dire par là. À 15 h 45 de ses observations, elle a dit que le projet de loi ne changera pas la façon de calculer les prestations dans le passé, qu'il n'y aurait pas d'effet rétroactif. C'est ce que la ministre a dit devant ce comité. Je prends son engagement, que j'accepte et que je salue. Cela correspond à ce qui se passe normalement, peu importe ce que les partis ont fait au cours des dernières décennies, depuis que je suis en poste. Elle hésite un peu à reconnaître, en fait, que ce projet de loi, s'il est adopté, aurait des conséquences négatives, des conséquences graves, pour un certain nombre de vétérans. Il faut reconnaître ces conséquences.

[Français]

La sénatrice Youance : Ma question s'adresse aux deux témoins.

Le projet de loi C-15 confère des pouvoirs discrétionnaires importants en matière de budget. On dit que la modification précise que le ministre des Anciens Combattants dispose du pouvoir légal d'administrer les indemnités passées et futures prévues dans la partie 2 et de se prononcer à leur égard et de les verser. La modification législative précise cela. Pensez-vous que cette nouvelle disposition aura des conséquences sur la protection des droits des vétérans?

Me Drapeau : Je ne me souviens pas du texte, je ne peux donc pas vous dire. Ce que vous venez de me lire, je n'ai aucune difficulté avec cela. C'est une clarification du terme. Je n'ai aucun problème avec cela.

La sénatrice Youance : Cela a-t-il des conséquences ou des avantages sur la protection des droits des vétérans?

Me Drapeau : Ceci ne dit pas que la ministre changera la loi de façon rétroactive telle qu'elle existait il y a plusieurs années et aura un effet négatif sur les indemnités payées aux vétérans ou aux anciens combattants. Ce n'est pas mentionné dans ce que vous venez de me dire.

La sénatrice Youance : On n'a pas besoin d'ajouter des protections de garanties législatives pour d'éventuels...

Me Drapeau : Je ne pense pas. Les articles 19 et 20 du projet de loi actuel ne portent pas sur la rétroactivité de cette chose. Il y a des conséquences néfastes non seulement sur l'aspect financier, mais sur le respect envers les anciens combattants, sur le moral des gens qui servent présentement dans les Forces canadiennes et de ceux dont les pères et les mères voient comme de futures recrues dans les Forces canadiennes. Si le message reçu est que l'on ne respecte pas nos engagements et que l'on peut changer la loi à volonté, cela ne concorde pas avec l'obligation sacrée toujours reconnue au Canada envers nos vétérans.

La sénatrice Youance : Merci.

Mr. Manuge, do you have anything to add?

[English]

Mr. Manuge: No. I think Mr. Drapeau covered it well.

Senator Hay: Thank you both for your work and your testimony today.

I do want to talk a little about mental health and both your experiences. I'll be very specific for you, Colonel Drapeau, but Mr. Manuge — Dennis, if I may — when you speak as an advocate and on behalf of yourself but with others, what are the impacts to mental health with this prolonged dialogue and wait times on getting answers and changes in decision? Just talk about mental health a little. You made a comment that it's hard to heal from trauma when there are feelings of being retraumatized. I do want to speak about that.

If I may, my follow-up would be for you, colonel. When you talk about the long-lasting consequences about reduced morale, does this increase risk of litigation because of risk of mental health impact, lower morale?

First, what are you seeing on the ground, Dennis, about mental health — you can speak to it yourself — and then additional risk to litigation, if I could, on the follow-up.

Mr. Manuge: Thank you, senator, for the question. It's probably one of the best questions I've ever been asked. It's catastrophic on our mental health, especially people with OSI — Operational Stress Injury — concussions, head trauma. It's tough to put into words. When you chose to volunteer abroad and at home, the Canadian Forces does a ton in this country, inside this country, to help. We all know the world is a pretty different, scary place, so none of us even feel safe in our own homes. I shouldn't speak for everybody. A lot of us, ma'am, sorry. A lot of us, some of the people. One of my best friends wears the Star of Courage. He's a mess. He saved lives, and he's a mess. He is 65 years old, already dropped significantly in his Income Replacement Benefit at 65, and now has received a letter to pay back money. Yeah, great question. I think you can tell by my emotion.

Senator Hay: For sure. Thank you so much for sharing.

Monsieur Manuge, voudriez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

M. Manuge : Non. Je pense que Me Drapeau a bien fait le tour de la question.

La sénatrice Hay : Je vous remercie tous les deux de votre travail et de votre témoignage.

J'aimerais parler un peu de la santé mentale et de vos expériences respectives. Ma question sera très précise pour vous, colonel Drapeau, mais monsieur Manuge — Dennis, si vous me le permettez, lorsque vous vous exprimez en tant que défenseur de droits et en votre nom, mais aussi en celui d'autres personnes, quelles sont les répercussions sur votre santé mentale de ce dialogue prolongé et des délais pour obtenir des réponses et des changements dans les décisions? Parlez-nous un peu de santé mentale. Vous avez dit qu'il est difficile de guérir d'un traumatisme lorsqu'on se sent traumatisé à nouveau. Je tiens à en parler.

Si vous me le permettez, ma question complémentaire s'adresse à vous, colonel. Lorsque vous parlez des conséquences durables de la baisse du moral, est-ce que ces conséquences augmentent le risque de litiges en raison du risque de répercussions sur la santé mentale, de baisse du moral?

Premièrement, que constatez-vous sur le terrain, Dennis, au sujet de la santé mentale? Vous pouvez en parler vous-même. Ensuite, comme question complémentaire, si je peux me permettre, est-ce qu'il existe un risque supplémentaire de litige?

M. Manuge : Je remercie la sénatrice de sa question. C'est probablement l'une des meilleures questions qu'on m'aït jamais posées. C'est catastrophique pour notre santé mentale, en particulier pour les personnes souffrant de traumatismes liés au stress opérationnel, de commotions cérébrales et de traumatismes crâniens. C'est difficile à exprimer avec des mots. Lorsqu'on choisit de se porter volontaire à l'étranger et au Canada, les Forces canadiennes en font beaucoup au pays, à l'intérieur du pays, pour nous aider. Nous savons tous que le monde est assez différent et effrayant, de sorte qu'aucun d'entre nous ne se sent en sécurité chez lui — je ne devrais pas parler au nom de tout le monde; nous sommes nombreux à ne pas nous sentir en sécurité chez nous, madame, désolé. Nous sommes nombreux. L'un de mes meilleurs amis porte l'Étoile du courage. Il est dans un état lamentable. Il a sauvé des vies, et il est dans un état lamentable. Il a 65 ans, sa prestation de remplacement du revenu a déjà chuté considérablement, et il a maintenant reçu une lettre demandant un remboursement. Vous avez posé une excellente question. Je pense que vous pouvez le voir par mon émotion.

La sénatrice Hay : Bien sûr. Merci beaucoup de nous avoir fait part de votre expérience.

Mr. Manuge: I don't just carry it for me. You have got to understand: I was in front of this committee 17 and a half years ago. That's why I got into all of this, was to do right by veterans, because that's what I was taught. So thank you.

Senator Hay: Thank you for sharing.

Mr. Drapeau: I am probably going to say something I have never said in public before. After my 25 years practising with veterans, and seeing on a daily basis some of the serious injuries and so on, I am impressed by the type of quality and the time by which, in fact, services are provided by Veterans Affairs. We could not do it if we had to go to the civilian court for an injury claim. We could not match what the individual receives, first, and the speed by which he receives it. Let me explain.

When a submission is made to Veterans Affairs — and someone can go to the Legion to assist that person to make the claim or have somebody else to assist him — the department issues a ministerial decision. Most of the time, a ministerial decision can be appealed. It can be appealed at three levels. It can be sent to the Veterans Review and Appeal Board, which is at two levels. At the review level, the individual is met either in Ottawa or someplace across Canada, meets the individual before the committee members, and they decide what type of services, what type of allowances, what type of support he would obtain. If he is not happy with that — and this will happen within a year or year and a half at the most — he can go to the appeal, which happens to be in Prince Edward Island, and he will be assisted free of charge by the Bureau of Pensions Advocates for veterans to go through that particular process. Normally, 99% of cases are settled at that particular level. If that doesn't work, then they come to us, as a law office, and then my colleague and I will apply to the Federal Court of Canada on an application for a judicial review. We may do one, two, three or four a year of these Federal Court applications, and we win 50% of those.

Basically, the system works and works faster than any other legal system that I know of for injured people. The individual gets it with no legal costs attached to it, represented by trained legal people through the Bureau of Pensions Advocates. Is it perfect? No. I have never said it publicly, but I do now: Veterans Affairs has got a quite a challenge, and they are meeting it in a very honourable fashion.

Senator Hay: Thank you, sir.

The Chair: Colleagues, this brings us to the end of the questions.

M. Manuge : Je ne porte pas seulement le dossier pour moi. Vous devez comprendre que j'ai comparu devant ce comité il y a 17 ans et demi. C'est pourquoi je me suis lancé dans cette aventure : pour rendre justice aux vétérans, parce que c'est ce qu'on m'a enseigné. Je vous en remercie.

La sénatrice Hay : Je vous remercie de votre témoignage.

Me Drapeau : Je vais dire quelque chose que je n'ai probablement jamais dit en public auparavant. Après 25 ans de pratique auprès des vétérans, et après avoir vu tous les jours certaines de leurs blessures graves, je suis impressionné par la qualité des services que fournit le ministère des Anciens Combattants et les délais dans lesquels il les fournit. Nous ne pourrions pas en faire autant si nous devions nous adresser au tribunal civil pour une demande d'indemnisation pour blessure. Nous ne pourrions pas égaler ce que la personne reçoit, d'abord, ni la vitesse à laquelle elle le reçoit. Je m'explique.

Lorsqu'une personne présente une demande à Anciens Combattants Canada — quelqu'un peut se rendre à la Légion pour aider cette personne à présenter sa demande ou demander à quelqu'un d'autre de l'aider —, le ministère rend une décision ministérielle. La plupart du temps, une décision ministérielle peut être portée en appel. On peut en appeler à trois niveaux. On peut saisir de l'affaire le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), qui a compétence à deux niveaux. À l'étape de l'examen, la personne est rencontrée soit à Ottawa, soit ailleurs au Canada, et comparaît devant les membres du comité, qui décident du type de services, du type d'indemnisation et du type de soutien qu'elle obtiendra. Si la personne qui a présenté la demande n'est pas satisfaite — et tout ça se fera dans un délai d'un an ou un an et demi tout au plus —, elle peut interjeter appel, appel qui sera entendu à l'Île-du-Prince-Édouard. Le Bureau de services juridiques des pensions l'aidera gratuitement à passer par ce processus. Normalement, 99 % des cas sont réglés à ce niveau. Si cela ne fonctionne pas, la personne s'adresse à nous, en tant que cabinet d'avocats, puis mon collègue et moi présentons une demande de révision judiciaire à la Cour fédérale du Canada. Nous traitons peut-être une, deux, trois ou quatre demandes par année à la Cour fédérale, et nous gagnons dans 50 % des cas.

Essentiellement, pour les personnes blessées, le système fonctionne et fonctionne plus rapidement que tout autre système juridique que je connaisse. La personne obtient son indemnisation sans frais juridiques et est représentée par des juristes formés travaillant pour le Bureau de services juridiques des pensions. Est-ce que ce processus est parfait? Non. Je ne l'ai jamais dit publiquement, mais je le dis maintenant : le ministère des Anciens Combattants a tout un défi à relever, et il le relève de façon très honorable.

La sénatrice Hay : Merci, monsieur.

Le président : Chers collègues, voilà qui conclut les rondes de questions.

Let me take this opportunity to thank you, Mr. Manuge, for your service to a grateful nation. Thank you for what you do in advocating, of course, for your colleagues who are veterans in regard to the enormous effort and time you put in to remedy a wrong that has been done by the department. Thank you, Colonel-Maître Drapeau, for your lifelong service to the nation and all you continue to do to ensure veterans are respected and treated honourably in regard to our responsibility to them. We would not be the kind of country without your advocacy and service. To both of you, thank you so much for being with us today. I think you have added value to our investigation on this particular part of the legislation. We will do our best to reflect on this. Again, thank you for your experience and thank you for being here today.

Colleagues, thank you for such rich indulgence with our witnesses for the last little while here. I will come back to how we deal with testimony before the committee, but before I do that, I want to bring your attention to the Subcommittee on Veterans Affairs. I would like to propose the creation of the subcommittee and authorize the subcommittee to take on the work related to veterans affairs on behalf of the committee.

I will read the motion for the creation of the Subcommittee on Veterans Affairs:

Is it agreed

That the Subcommittee on Veterans Affairs be established to study matters which may be referred to it by the committee.

That the membership of the subcommittee be as follows: the Honourable Senators: Anderson, Ince, MacAdam, McNair, Muggli and Patterson, three of whom shall constitute a quorum; and

That the provisions of rule 12-5 for **membership changes** apply to the subcommittee.

That, pursuant to rule 12-9(2), the committee's **authority to send for persons**, papers and records, whenever required, and to publish from day to day such papers and evidence as may be ordered by it, be conferred on the subcommittee;

That, pursuant to section 6(1), Chapter 3:05 of the *Senate Administrative Rules*, the committee's authority to **commit funds** be conferred on the subcommittee;

That, pursuant to section 7(1), Chapter 3:05 of the *Senate Administrative Rules*, the committee's authority for **certifying accounts payable** be conferred on to the subcommittee;

Je vous remercie du même coup, monsieur Manuge, des services que vous avez rendus à un pays qui vous en est reconnaissant. Merci aussi de l'énorme quantité de temps et de travail que vous consacrez à la défense de vos collègues, qui sont d'anciens combattants, pour redresser un tort commis par le ministère. Merci, colonel-maître Drapeau, d'avoir servi votre pays tout au long de votre vie, mais aussi de faire tout ce que vous faites pour que les anciens combattants soient traités honorablement et avec respect, comme nous en avons la responsabilité. Sans votre défense de leurs intérêts et votre service sous les drapeaux, notre pays ne serait pas le même. Merci énormément à vous deux d'être ici aujourd'hui. Je pense que vous avez apporté des éléments importants à notre étude sur cette partie du projet de loi en particulier. Nous ferons de notre mieux pour y réfléchir. Je vous remercie de nouveau d'être ici présents aujourd'hui et de nous avoir fait part de votre bagage de connaissances.

Chers collègues, je vous remercie de votre grande indulgence à l'égard de nos témoins depuis quelque temps au comité. Je reviendrai sur la façon d'aborder les témoignages devant le comité, mais auparavant, je veux vous parler du Sous-comité des anciens combattants. J'aimerais proposer la création du sous-comité et autoriser celui-ci à s'occuper des travaux concernant les anciens combattants au nom du comité.

Je vais lire la motion pour créer le Sous-comité des anciens combattants :

Il est convenu

Que le Sous-comité des anciens combattants soit formé afin d'examiner les questions qui pourraient lui être renvoyées par le comité;

Que le Sous-comité soit composé des membres suivants: les honorables sénateurs Anderson, Ince, MacAdam, McNair, Muggli et Patterson, dont trois constitueront le quorum;

Que les dispositions de l'article 12-5 du Règlement, concernant les **changements de membres** s'appliquent au sous-comité;

Que, conformément à l'article 12-9(2) du Règlement, le **pouvoir du comité d'exiger la comparution de témoins** et la production de documents et d'ordonner la publication de documents et de témoignages soit conféré au sous-comité;

Que, conformément à l'article 6(1), chapitre 3:05 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation du comité d'engager des fonds soit conférée au sous-comité;

Que, conformément à l'article 7(1), chapitre 3:05 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation du comité d'engager des fonds soit conférée au sous-comité;

That, notwithstanding the foregoing, in cases **related to consultants and personnel services**, the committee's authority **to commit funds and certify accounts** be conferred jointly on the chair and deputy chair of the subcommittee.

That the committee's authority, **pursuant to paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy**, be conferred on the subcommittee;

That the committee's power to **permit coverage by electronic media** of its public meetings be conferred on the subcommittee;

That, pursuant to the Senate guidelines for **witness expenses**, the authority of the committee to reimburse reasonable expenses for witnesses, be conferred on the subcommittee.

Do I have your support?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Is it agreed that the following order of reference adopted by the Senate on October 8, 2025, be delegated to the Subcommittee on Veterans Affairs:

That the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs be authorized to examine and report on:

(a) services and benefits provided to members of the Canadian Armed Forces, to veterans who have served honorably in the past, to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and its antecedents, and their families;

(b) commemorative activities undertaken by the Department of Veterans Affairs Canada, to keep alive for all Canadians the memory of the Canadian veterans' achievements and sacrifices; and

(c) continuing implementation of the Veterans Well-being Act; and

That the committee submit its final report to the Senate no later on October 10, 2027, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after the tabling of the final report.

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il **s'agit de services de consultants et de personnel**, l'autorisation **d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer** soit conférée conjointement au président et au vice-président du sous-comité;

Que le pouvoir du comité **prévu à l'alinéa 8(3)a) de la Politique relative à la présence des sénateurs** soit conféré au sous-comité;

Que le pouvoir du comité de **permettre la diffusion des délibérations publiques par médias d'information électroniques** soit conféré au sous-comité;

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les **frais de déplacement des témoins**, le pouvoir du comité de rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement aux témoins soit conféré au sous-comité.

Ai-je votre appui?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Est-il convenu Que l'ordre de renvoi qui suit, adopté par le Sénat le 8 octobre 2025, soit délégué au Sous-comité des anciens combattants :

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport :

a) les services et les prestations dispensés aux membres des Forces armées canadiennes, aux anciens combattants qui ont servi honorablement par le passé, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et des organismes qui l'ont précédée, et à leurs familles;

b) les activités commémoratives tenues par le ministère des Anciens Combattants du Canada afin de garder vivant pour tous les Canadiens le souvenir des réalisations et des sacrifices des anciens combattants du Canada;

c) la poursuite de la mise en œuvre de la Loi sur le bien-être des vétérans;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat le 10 octobre 2027 au plus tard, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Est-ce d'accord?

Des voix : D'accord.

Senator Patterson: Mr. Chair, can I ask a quick clarification, because I think my brain just putzed out for a second there. Could you please go back to who this would apply to? Did you say the Canadian Armed Forces members and veterans, and did you say RCMP members and veterans? I'm sorry. I missed that part.

The Chair: So:

... services and benefits provided to members of the Canadian Armed Forces, to veterans who have served honorably in the past, to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and its antecedents, and their families;

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: I think I heard you say loud and clear that you agreed to the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Our next item for discussion is about the instructions we would like to provide to our analysts as they begin drafting the report for our study of the Budget 2025 Implementation Act. Is it agreed that we proceed in camera to have this discussion?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

La sénatrice Patterson : Monsieur le président, puis-je avoir une petite précision, car j'ai eu un instant d'inattention. Pourriez-vous nous répéter à qui cela s'appliquerait? Avez-vous dit aux membres des forces armées et aux anciens combattants, et avez-vous dit aux membres et anciens membres de la GRC? Je suis désolé. J'ai raté cette partie-là.

Le président : Donc:

[...] services et les prestations dispensés aux membres des Forces armées canadiennes, aux anciens combattants qui ont servi honorablement par le passé, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et des organismes qui l'ont précédée, et à leurs familles;

La sénatrice Patterson : Merci.

Le président : Je crois vous avoir tous entendus dire haut et fort que vous êtes d'accord avec la motion?

Des voix : D'accord.

Le président : Le prochain point porte sur les instructions que nous voulons donner aux analystes qui commencent la rédaction du rapport pour notre étude de la Loi d'exécution du budget de 2025. Pouvons-nous poursuivre à huis clos pour en discuter?

Des voix : D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)